



RAPPORT ANNUEL 2021

Direction Générale
des Impôts



MINISTÈRE DES FINANCES



“

« (...) Les réformes mises en œuvre en matière budgétaire, notamment dans les domaines fiscal et douanier, ont accru notre capacité à lever des fonds sur le marché financier international...

... A la faveur des ressources financières mobilisées aux plans interne et externe, des investissements considérables ont été effectués en vue de l'achèvement des projets structurants de première génération (...) ».

*EXTRAIT DU DISCOURS DE S.E.M. PAUL BIYA, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
À LA NATION LE 31 DÉCEMBRE 2021.*

”



3

S.E. PAUL BIYA
Président de la République du Cameroun



Chief Dr. Joseph Dion NGUTE
Premier Ministre - Chef du Gouvernement



M. Louis Paul MOTAZE
Ministre des Finances



M. YAUBA ABDOULAYE
Ministre Délégué auprès du
Ministre des Finances



M. Gilbert Didier EDOA
Secrétaire Général du Ministère des Finances



L'exercice 2021 a été marquée par une forte croissance de l'économie mondiale avec une hausse du PIB réel estimé à **6,0%** qui doit être appréciée à l'aune de la sévère récession (**-3,1%**) de l'année précédente, causée par la pandémie de Covid-19. Cette croissance s'explique notamment par l'adaptation continue des économies aux restrictions liées à la pandémie et par le maintien de l'aide des pouvoirs publics dans beaucoup de pays. La dynamique s'est toutefois affaiblie en raison de la rupture des chaînes d'approvisionnement qui ont continué de subir des perturbations.

Dans cette mouvance, l'économie camerounaise connaît une reprise de l'activité et le taux de croissance du PIB réel se hisse à **3,6%**, après **0,3%** en 2020. Ce regain est à mettre en lien avec la réouverture progressive des économies du monde, après une

Publiques (EP). Comparées aux réalisations de l'année 2020, les recettes totales sont en hausse de **182,1 milliards FCFA (+8,6%)**.

S'agissant des recettes du budget de l'État de **2 065,7 milliards FCFA**, elles représentent **39,1%** des ressources totales et **59,0%** des ressources propres du pays. Ainsi, l'exécution du budget de l'État en 2021 conforte la place de la DGI comme premier poste de mobilisation des ressources publiques.

Tout comme au titre de l'exercice antérieur, les performances de l'exercice 2021 résultent du processus de modernisation de l'Administration fiscale à travers les réformes d'administration de l'impôt et de politique fiscale.

Au plan de l'administration de l'impôt, les réformes d'organisation se sont poursuivies par la finalisation de la réforme des Centres Divisionnaires des Impôts (CDI) adossée à la digitalisation des procédures. Bien plus, une place particulière a été accordée aux contribuables à travers notamment la modernisation de la gestion du fichier des contribuables, l'institution du dispositif du Partenaire Fiscal Intégré (PFI) et la digitalisation de la procédure d'immatriculation fiscale qui a conduit à la substitution de la carte de contribuable à l'attestation d'immatriculation dont la validité est illimitée. Ces réformes ont également permis d'améliorer le climat des affaires et le civisme fiscal des contribuables.

Au plan de la politique fiscale, les mesures nouvelles ont notamment porté sur l'accompagnement fiscal de la relance économique post Covid-19 et la promotion de la politique d'import-substitution. L'élargissement de l'assiette fiscale a été consolidé à travers la rationalisation des conditions de déduction des pertes relatives aux avaries et la clarification du régime de territorialité de la TVA sur les prestations de services.

Le présent rapport annuel décrit et analyse, dans le détail, l'activité menée par les services fiscaux au titre dudit exercice. Il est accessible à tous les lecteurs qui y trouveront sûrement des informations nécessaires à une meilleure compréhension du travail de l'Administration fiscale.

Louis Paul MOTAZE
Ministre des Finances

— “ ” —
S'agissant des recettes du budget de l'État de 2 065,7 milliards FCFA, elles représentent 39,1% des ressources totales et 59,0% des ressources propres du pays. Ainsi, l'exécution du budget de l'État en 2021 conforte la place de la DGI comme premier poste de mobilisation des ressources publiques.

année 2020 difficile, et la reprise de l'activité économique dans les branches qui ont été les plus durement affectées par la crise, notamment les services et les activités de transformation.

Au terme de l'exercice 2021, la Direction Générale des Impôts (DGI) a mobilisé des recettes fiscales totales de **2 305,0 milliards FCFA**, dont **2 065,7 milliards FCFA** pour le budget de l'État et **239,3 milliards FCFA** au profit des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et de certaines Entités

Propos **99** Introductif

DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES IMPÔTS



La mobilisation optimale des ressources internes est le premier levier du Gouvernement camerounais pour financer la transformation structurelle de l'économie et assurer la mise en œuvre harmonieuse de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30). En 2021, conformément à la mission principale de collecte des ressources internes assignée par les autorités, la Direction Générale des Impôts (DGI) a mobilisé des recettes fiscales globales de **2 305,0 milliards FCFA** au profit de l'État, des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et de certaines Entités Publiques (EP).

“
Les réformes majeures d'administration et de politique fiscales de 2021 sont détaillées, notamment le pas décisif franchi par la DGI avec la dématérialisation des procédures fiscales dans les Centres Divisionnaires des Impôts (CDI) qui ont la charge d'encadrer les petites et microentreprises.
”

S'agissant des recettes du budget de l'État, elles se chiffrent à **2 065,7 milliards FCFA** et se déclinent en recettes fiscales non pétrolières et en Impôts sur les Sociétés (IS) pétrolières. Pour un objectif de recettes fiscales non pétrolières de **1 938,4 milliards FCFA**, la DGI a mobilisé **1 992,5 milliards FCFA**, soit un taux de réalisation de l'objectif de **102,8%**. Comparées auxdites recettes collectées en 2020 de **1 853,4 milliards FCFA**, l'accroissement est de **139,1 milliards FCFA (+7,5%)**. Les recettes de l'Impôt sur les Sociétés (IS) pétrolières s'élèvent à **73,2 milliards FCFA** contre un objectif de **56,7 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **129,1%**. Quant aux recettes destinées au CTD

et autres Entités Publiques, elles sont de **239,3 milliards FCFA**.

Dans un contexte marqué par des turbulences liées à la persistance de la pandémie de Covid-19 et aux défis sécuritaires toujours d'actualité, les ressorts de cette performance qui consolide l'Administration fiscale dans son rang de premier contributeur du budget de l'État doivent être analysés dans les détails.

Ainsi, le rapport 2021 présente dans les détails le bilan de la mobilisation des impôts et taxes et décrit les activités qui ont contribué à l'atteinte des résultats obtenus.

En effet, il met en exergue l'importance accordée aux ressources humaines pour la mobilisation optimale des recettes en 2021. La réussite de la transformation digitale de l'Administration fiscale passe, indéniablement, par le renforcement des capacités du personnel et la création des métiers nouveaux relatifs à l'analyse des mégadonnées.

Les réformes majeures d'administration et de politique fiscales de 2021 sont détaillées, notamment le pas décisif franchi par la DGI avec la dématérialisation complète des procédures fiscales dans les Centres Divisionnaires des Impôts (CDI) qui ont la charge d'encadrer les petites et microentreprises.

L'amélioration de la qualité du service s'est poursuivie en 2021. Le présent rapport met l'accent sur le traitement des requêtes contentieuses et gracieuses. Il présente également les efforts fournis pour la réduction des délais de remboursement des crédits de TVA.

Les activités internationales de l'Administration fiscale en 2021 sont décrites notamment les activités de coopération avec les organisations internationales spécialisées et celles visant à développer notre réseau de conventions et d'accords internationaux.

Enfin, l'année 2021 a permis à la DGI de franchir un nouveau palier vers la vision des autorités, celle de rendre notre système fiscal moderne et au service de la politique économique du Cameroun.

Mopa Modeste FATOING
Directeur Général des Impôts

LES SERVICES CENTRAUX

Les services centraux de la Direction Générale des Impôts sont constitués de dix (10) directions et structures assimilées



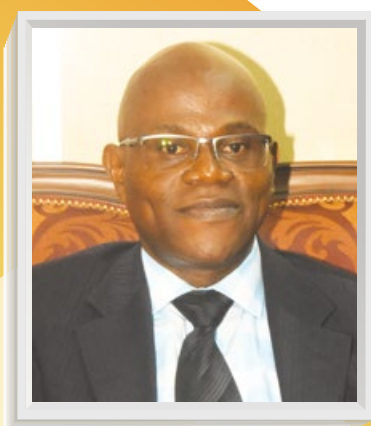
Modeste MOPA FATOING
Directeur Général des Impôts



Roger MEYONG
Chef de l'Inspection des Services des Impôts



Thérèse DZOZONG
Directeur des Affaires Générales



Jean Paul MENGUELE
Directeur des Grandes Entreprises



Mariamou KASSIMOU
Directeur du Recouvrement, des Valeurs
Fiscales et de la Curatelle



TAMBI Agnès EGBE, épouse TANYI
 Chef de Division des Statistiques, des
 Simulations et de l'Immatriculation



TERENCE Adrien TOCKE
 Chef de Division des Études, de la
 Planification et des Réformes Fiscales



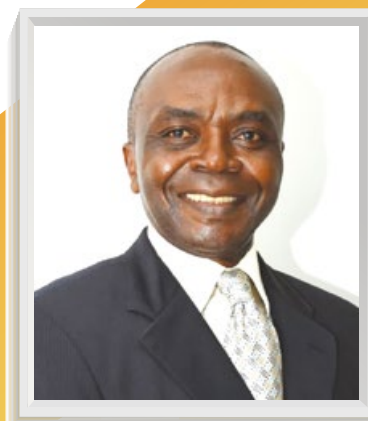
Fayçal ABDOULAYE
 Chef de Division de la Législation et des
 Relations Fiscales Internationales



Amadou MOHAMAN
 Chef de Division du Contentieux



Joseph ODI
 Chef de Division des Enquêtes, de la
 Programmation et du Suivi du Contrôle Fiscal



John KINYUY
 Chef de Division de l'Informatique

LES SERVICES DÉCONCENTRÉS

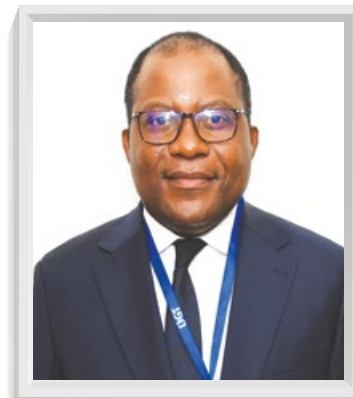
Les services déconcentrés de la Direction Générale des Impôts
sont constitués de quatorze (14) Centres Régionaux



OTSENG Jean Claude Edouard
Chef CRI Adamaoua



MVOGO Emeline Epse BIHINA
Chef CRI Centre 1



BIKOE Daniel Hyppolite
Chef CRI Centre 2



**FOSSO TCHUANKAM Rose
Claire Armelle**
Chef CRI Centre Extérieur



OUMAROU WADJONRE
Chef CRI Est



HAMADOU SOUAIBOU
Chef CRI Extrême-Nord



Jean Martial AKONO
Chef CRI Littoral 1



HAMIDOU BOUBA ADJI
Chef CRI Littoral 2



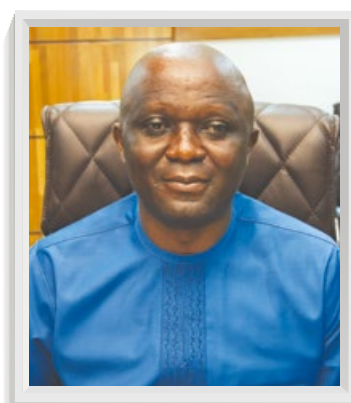
LYONGA Edwin ESUKE
Chef CRI Littoral Extérieur



MBARGA Ignace Blaise
Chef CRI Nord



Luc Désiré NKONO
Chef CRI Ouest



FIEKFU Francis
Chef CRI Nord-Ouest



OUSMANOU NASSOUROU
Chef CRI Sud

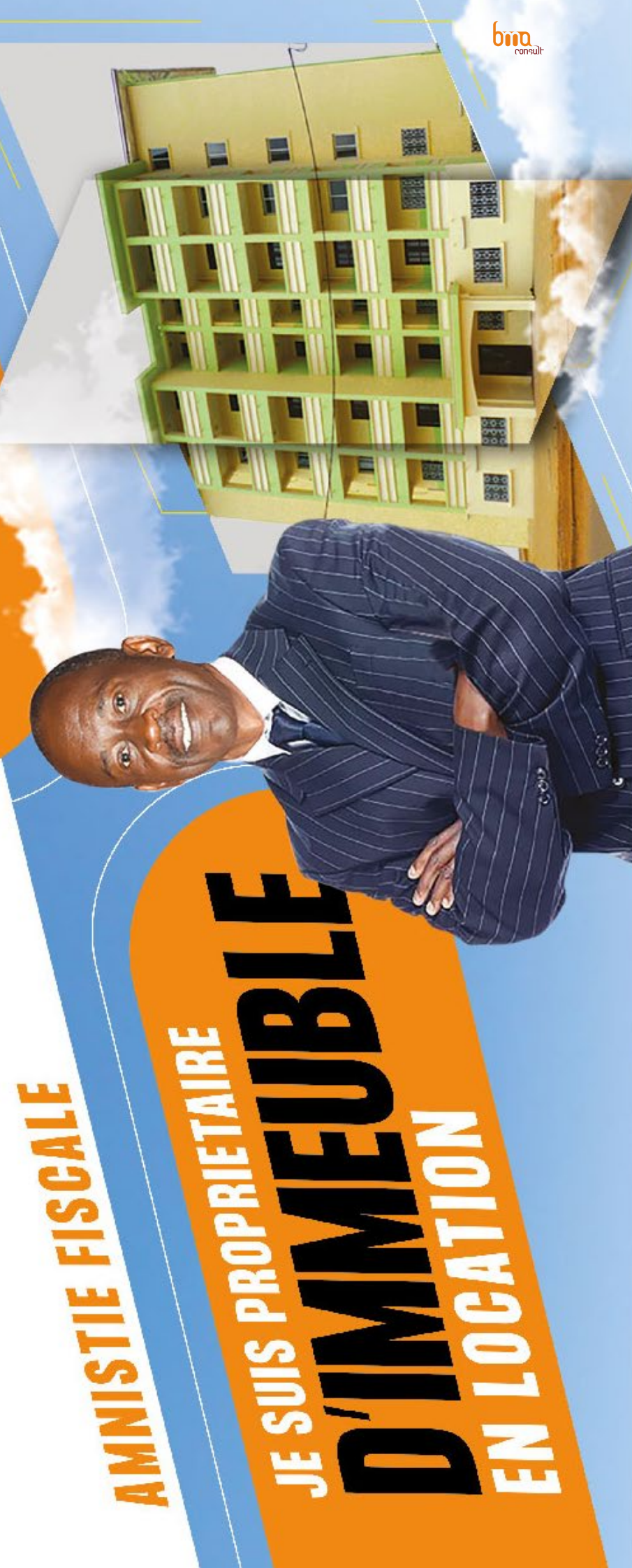


BILLET Pierre JOSS Raymond
Chef CRI Sud-Ouest

LISTE DES ACRONYMES

AIR	Acompte de l'Impôt sur le Revenu
ATAF	Forum des Administrations Fiscales Africaines
AMR	Avis de Mise en Recouvrement
ANR	Attestation de Non Redevance
BIC	Bénéfice Industriel et Commercial
BNC	Bénéfice Non Commercial
CDI	Centre Divisionnaire des Impôts
CGI	Code Général des Impôts
CIME	Centre des Impôts des Moyennes Entreprises
CRI	Centre Régional des Impôts
CRIA	Centre Régional des Impôts de l'Adamaoua
CRIC 1	Centre Régional des Impôts du Centre 1
CRIC 2	Centre Régional des Impôts du Centre 2
CRIEN	Centre Régional des Impôts de l'Extrême-nord
CRIL 1	Centre Régional des Impôts du Littoral 1
CRIL 2	Centre Régional des Impôts du Littoral 2
CRIN	Centre Régional des Impôts du Nord
CRINO	Centre Régional des Impôts du Nord-Ouest
CRIO	Centre Régional des Impôts de l'Ouest
CRIS	Centre Régional des Impôts du Sud
CRISO	Centre Régional des Impôts du Sud-ouest
CSE	Cellule Spéciale d'Enregistrement
CSI	Centre Spécialisé des Impôts
CSIEPA	Centre Spécialisé des Impôts des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et autres Organismes
CSP	Contrôle sur Pièces
CSPLI	Centre Spécialisé des Professions Libérales et de l'Immobilier
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
DA	Droits d'Accises
DAG	Direction des Affaires Générales
DC	Division du Contentieux
DE	Droit d'enregistrement
DEPRF	Division des Etudes, de la Planification et des Réformes Fiscales
DEPSCF	Division des Enquêtes, de la Programmation et du Suivi du Contrôle Fiscal
DEC	Droit d'Enquête et de Constatation des stocks
DGE	Direction des Grandes Entreprises
DGB	Direction Générale du Budget

DGD	Direction Générale des Douanes
DGI	Direction Générale des Impôts
DGTCFM	Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire
DI	Division de l'Informatique
DLRFI	Division de la Législation et des Relations Fiscales Internationales
DPR	Déclaration Pré-Remplie
DRVFC	Direction du Recouvrement, des Valeurs Fiscales et de la Curatelle
DSF	Déclarations Statistiques et Fiscales
DSSI	Division des Statistiques, des Simulations et de l'Immatriculation
EP	Entités Publiques
GICAM	Groupement Inter-Patronal du Cameroun
IISF	Inspecteurs des Impôts Sans Frontières
ISI	Inspection des Services des Impôts
IRCM	Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers
IRPP	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques
LF	Loi de finances
LPF	Livre des Procédures Fiscales
MUNDI	Mutuelle Nationale des Personnels des Impôts
NIU	Numéro d'Identifiant Unique
NTIC	Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PIB	Produit Intérieur Brut
RFA	Redevance Forestière Annuelle
RH	Ressources Humaines
SCDP	Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers
SNH	Société Nationale des Hydrocarbures
SONARA	Société Nationale de Raffinage
TEC	Tarif Extérieur Commun
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TPF	Taxe sur la Propriété Foncière
TSPP	Taxe Spéciale sur les Revenus
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
VGC	Vérification Générale de Comptabilité
VP	Vérification Partielle



EN 2022, Je paie la Taxe sur la Propriété Foncière (TPF) et l'Impôt sur les Revenus Fonciers (IRF) sans arriérés et pénalités des années antérieures.

**PAIEMENT DE LA TAXE SUR LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE
ET DE L'IMPÔTS SUR LES REVENUS FONCIERS**

=

**ZERO ARRIÈRES ET
ZERO FCFA DE PÉNALITÉS**

TABLE DES MATIERES

	AVANT-PROPOS DU MINISTRE DES FINANCES	P.6
	MOT DU DIRECTEUR GENERAL	P.8
	LISTE DES ACRONYMES	P.14
	TABLE DES MATIERES	P.17
	CHIFFRES CLÉS EN 2021	P.18
CHAPITRE 1 :	LA DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS EN BREF	P.21
	A. Missions et organisation de la DGI	
	B. Les ressources humaines de la DGI	
CHAPITRE 2 :	LA MOBILISATION DES RECETTES FISCALES	P.37
	A. Bilan de la mobilisation des recettes fiscales par la DGI en 2021	
	B. Évolution de la mobilisation des recettes fiscales par la DGI	
CHAPITRE 3 :	LES REFORMES DE L'EXERCICE	P.73
	A. Les réformes d'administration de l'impôt	
	B. Les réformes de politique fiscale	
CHAPITRE 4 :	LA DGI AU SERVICE DU CONTRIBUABLE	P.79
	A. La délivrance des actes et documents fiscaux	
	B. Les données relatives aux régimes fiscaux dérogatoires et spéciaux	
	C. Les requêtes contentieuses	
	D. Les procédures transactionnelles	
	E. Les requêtes gracieuses	
	F. Les remboursements des crédits de TVA	
CHAPITRE 5 :	LA DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS A L'INTERNATIONAL ----	P.89
	A. La coopération multilatérale	
	B. La coopération Bilatérale	
CHAPITRE 6 :	LES AUTRES FAITS MARQUANTS EN 2021	P.93
	A. Les caravanes de sensibilisation sur les téléprocédures dans les CDI	
	B. Le séminaire de préparation de l'exercice 2022	
	C. La DGI sensibilise les contribuables sur la loi de finances 2021	
	D. Le Complexe de la MUNDI nouvelle tanière des lions indomptables	
	E. La DGI prime les meilleurs agents en 2021	

RECETTES MOBILISÉES

En 2021, la DGI a mobilisé des recettes fiscales totales de **2 305,0 milliards FCFA**.

Recettes Budget Etat

2 065,7 milliards FCFA mobilisés contre un objectif de **1 995,1 milliards FCFA**, soit un taux de réalisation de **103,5%** :

- Recettes fiscales non pétrolières : **1 992,5 milliards FCFA** mobilisés contre un objectif de **1 938,4 milliards FCFA**, soit un taux de réalisation de **102,8%** ;
- Impôt sur les sociétés pétrolières : **73,2 milliards FCFA** mobilisés contre un objectif de **56,7 milliards FCFA**, soit un taux de réalisation de **129,1%**.

Recettes collectées pour les CTD et les EP

239,3 milliards FCFA mobilisés

- Recettes CTD : **203,1 milliards FCFA** ;
- Recettes Entités Publiques (EP) : **36,2 milliards FCFA**.

DEPENSES FISCALES (DF)

Montant global des dépenses fiscales

439,0 milliards, soit **1,7%** du PIB

Dépenses fiscales évaluées par impôt/taxe

- Droits de Douanes à l'Importation (DDI) : **194,8 milliards**, soit **0,8%** du PIB
- Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) : **165,2 milliards**, soit **0,7%** du PIB
- Droits d'Enregistrement (DE) : **45,0 milliards**, soit **0,2%** du PIB
- Droits d'Accises (DA) : **38,0 milliards**, soit **0,2%** du PIB
- Impôt sur les Sociétés (IS) : **33,8 milliards**, soit **0,1%** du PIB
- Impôt sur les Revenus des Personnes Physiques (IRPP) : **2,8 milliards**

Dépenses Fiscales (DF) évaluées par nature des bénéficiaires

- Ménages : **266,9 milliards**, soit **60,8%** du total des DF
- Entreprises : **101,9 milliards**, soit **23,2%** du total des DF
- Autres : **70,2 milliards**, soit **16,0%** du total des DF

Dépenses fiscales par catégorie de biens

- Biens de première nécessité : **192,3 milliards**, soit **6,8%** des recettes fiscales
dont :
 - Farine : **41,4 milliards**
 - Riz : **37,2 milliards**
 - Poissons : **27,5 milliards**
 - Froments, blés et autres méteil : **18,8 milliards**
- Santé et action sociale : **29,9 milliards**, soit **1,0%** des recettes fiscales
- Tranche sociale eau et électricité : **15,8 milliards**, soit **0,6%** des recettes fiscales
- Intrants, équipements et matériels agropastoraux : **27,6 milliards**



IMPÔTS MAJEURS

Impôts sur la consommation

TVA intérieure : 659,0 milliards FCFA, soit **33,1%** des recettes
[TVA totale (y compris de porte) : **1 055,1 milliards FCFA**]

Droits d'accises : 270,4 milliards FCFA, soit **13,6%** des recettes

TSPP : 146,8 milliards FCFA, soit **7,4%** des recettes

Impôts sur le revenu

(Personnes morales)

IS non pétrolières :

394,3 milliards FCFA,
soit **19,8%** des recettes.

(Personnes physiques)

Retenus sur les traitements et salaires (ITS) :

175,3 milliards FCFA,
soit **6,7%** des recettes.

LES RECETTES PAR FONCTION FISCALE

Palements spontanés : 1 860,4 milliards FCFA, soit **93,4%** des recettes

Recouvrement des arriérés : 111,6 milliards FCFA, soit **5,6%** des recettes

Redressements fiscaux : 20,5 milliards FCFA, soit **1,0%** des recettes

CARTOGRAPHIE DES CONTRIBUABLES AU CAMEROUN

Contribuables professionnels : 138 625 contribuables

- Grandes entreprises (plus de 3 milliards de chiffre d'affaires) : **549 contribuables**
- Moyennes entreprises (de 50 millions à 3 milliards de chiffre d'affaires) : **16 423 contribuables**
- Petites et microentreprises (moins de 50 millions de chiffre d'affaires) : **121 653 contribuables**

Contribuables salariés : 1 547 967 contribuables

- Secteur public : **544 643 contribuables**
- Secteur privé : **1 003 324 contribuables**

RESSOURCES HUMAINES DE LA DGI

Effectif global : 3 203 personnels

Effectif par genre

- Hommes : **1 915 personnels**, soit **60%** des effectifs
- Femmes : **1 288 personnels**, soit **40%** des effectifs

Effectif par service

- Services centraux : **757 personnels**, soit **23,6%** des effectifs
- Services déconcentrés : **2 446 personnels**, soit **76,4%** des effectifs





Acquitter votre Taxe sur la Propriété Foncière par téléphone portable

*Simple, rapide, gain de temps et d'argent,
déplacements réduits.*



LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS EN BREF

CHAPITRE 01



A. Missions et organisation de la DGI

1. Les missions de la DG
2. L'organisation de la DGI

B. Les ressources humaines de la DGI

1. Ressources humaines : répartition par statut
2. Ressources humaines : répartition par tranches d'âges
3. Ressources humaines : répartition par genre
4. Ressources humaines : répartition par structure
5. Ressources humaines : répartition par niveau hiérarchique
6. Ressources humaines : répartition par fonction fiscale
7. Bilan du renforcement des capacités en 2021

1) Les missions de la DGI

Les missions de la Direction Générale des Impôts (DGI), sont définies par le décret n°2013/066 du 28 février 2013, à savoir :

1. Mission de coordination des services et de suivi :

Contrôler, coordonner et animer les services des impôts.

2. Mission de conception :

Élaborer les textes législatifs et réglementaires en matière d'impôts directs et indirects, de droits d'enregistrement, de timbre et de la curatelle, des redevances et taxes diverses, notamment les taxes pétrolières, minières, forestières, agricoles, pastorales et sur les produits halieutiques, y compris tous droits et taxes dont la compétence relève de la DGI, en liaison avec les administrations concernées.

3. Mission d'assiette :

Identifier, localiser et immatriculer les contribuables.

4. Mission de recouvrement des impôts et taxes :

Émettre et recouvrer les impôts directs et indirects, les droits d'enregistrement, de timbre et de la curatelle, les redevances et taxes diverses.

5. Missions d'enquête et de contrôle des impôts :

- Collecter, centraliser, mettre à disposition et suivre l'exploitation des renseignements à but fiscal ;
- Collecter et exploiter les informations foncières à but fiscal ;
- Contrôler et vérifier les impôts directs, les droits d'enregistrement, de timbre et de la curatelle, les redevances et taxes diverses.

6. Mission de protection des droits et garanties reconnus aux contribuables :

Instruire les réclamations gracieuses et contentieuses des contribuables portant sur les impositions émises.

7. Mission de lutte contre la fraude fiscale :

Lutter contre la fraude et réprimer les infractions fiscales.

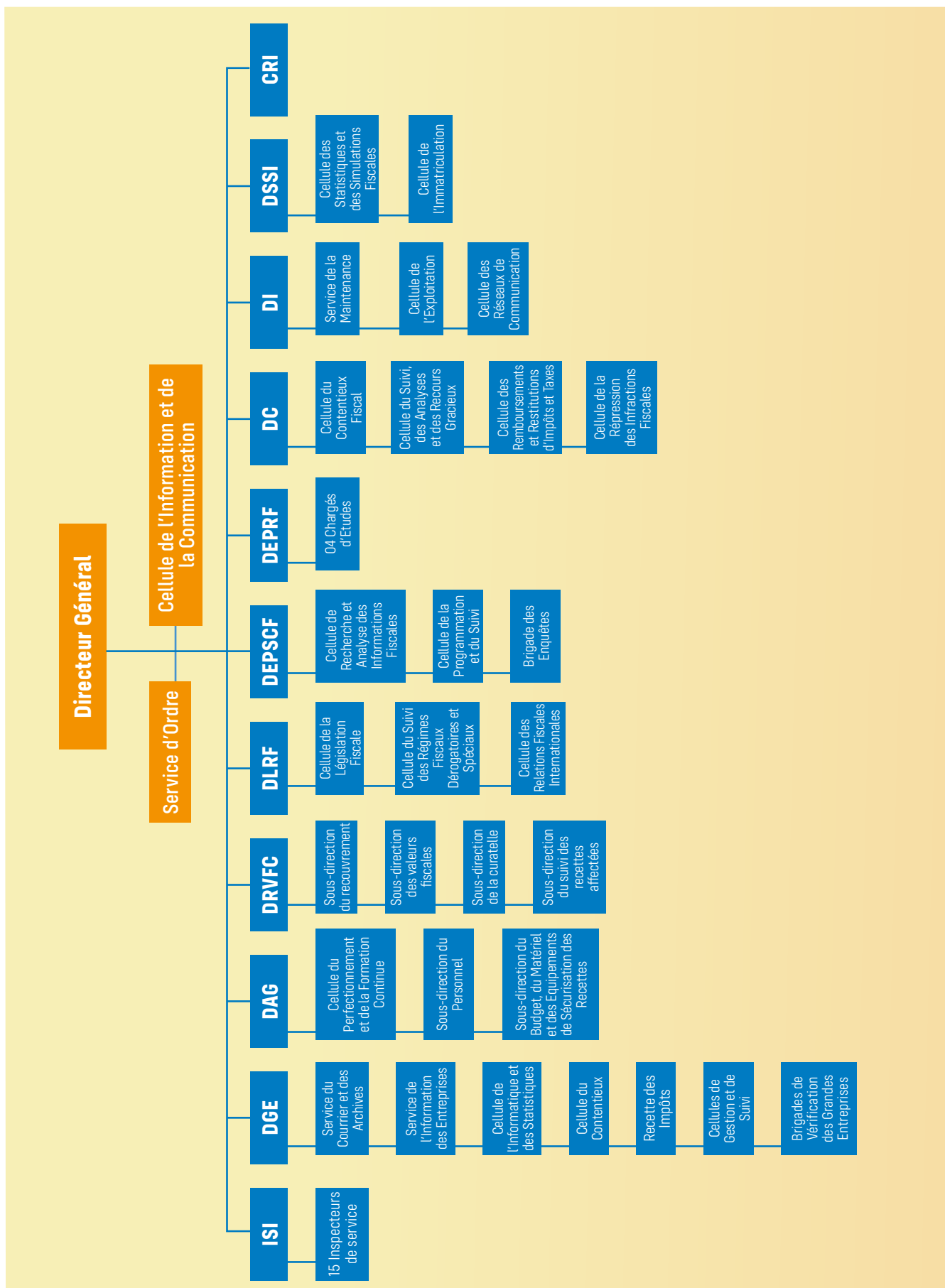
8. Mission de coopération internationale :

Négocier et signer des conventions et accords en matière fiscale.

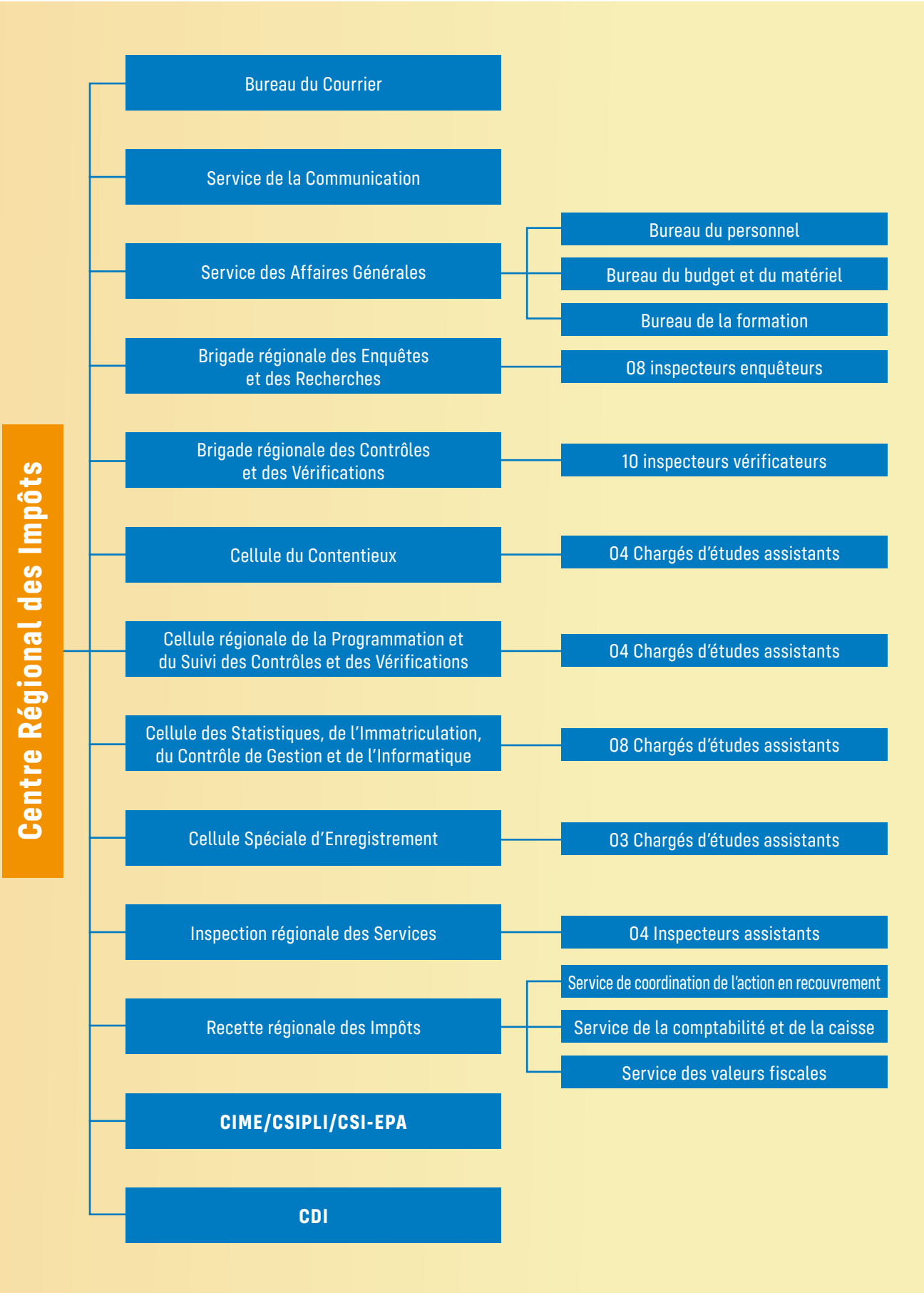


2) L'organisation de la DGI

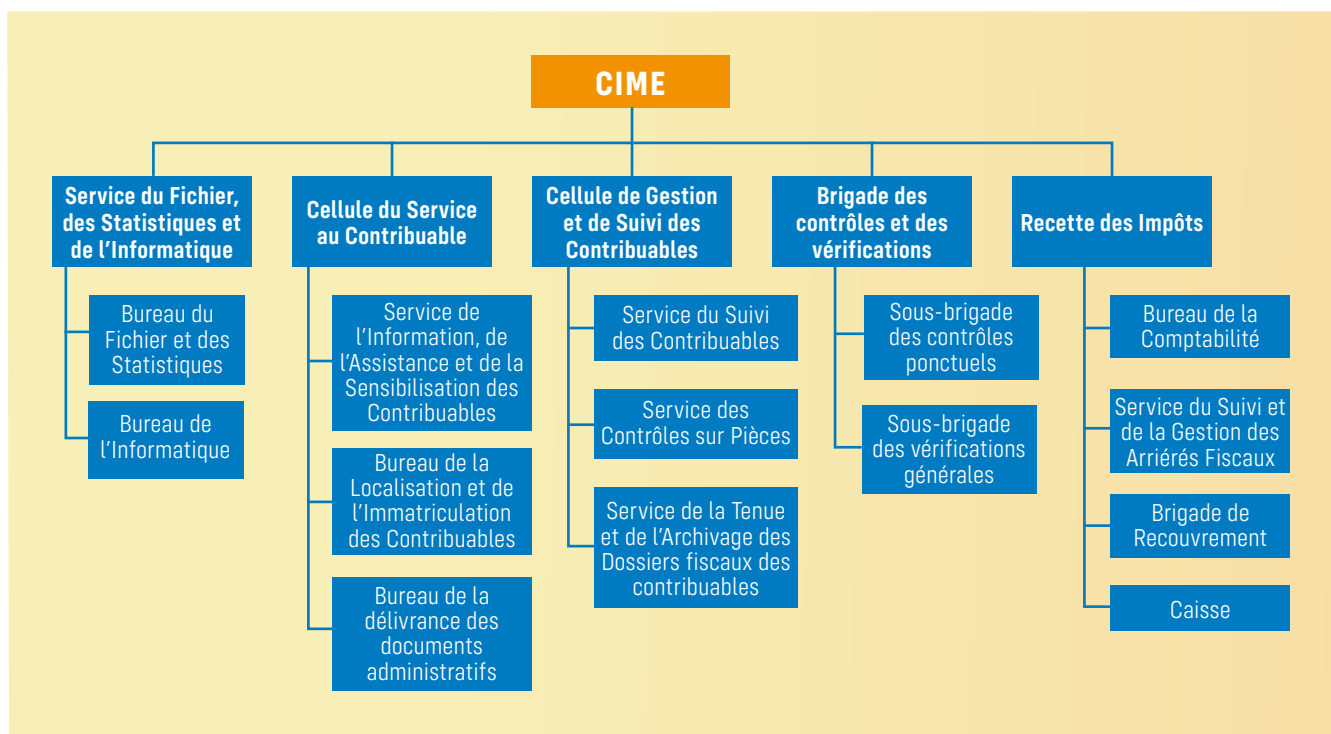
Pour la réalisation de ces missions, la DGI est organisée en services centraux (directions et structures assimilées) et en services déconcentrés (Centres Régionaux des Impôts).



Les services déconcentrés sont constitués de quatorze (14) Centres Régionaux des Impôts (CRI). Les régions du Centre et du Littoral, du fait de leur potentiel, abritent chacune trois (03) Centres Régionaux des Impôts.



ORGANIGRAMME DES CENTRES DES IMPÔTS DES MOYENNES ENTREPRISES (CIME)



L'effectif global du personnel de la Direction Générale des Impôts qui était de **3 206** en 2020 est passé à **3 203** en 2021, soit une baisse de **3** en valeur absolue et de **-0,1%** en valeur relative.

1) Ressources humaines : répartition par statut

En 2021, la répartition des effectifs de la DGI se présente comme suit :

- **1 440 fonctionnaires** dont : **1 359** personnels métiers, **74** cadres support et **7** agents de l'État ;
- **1 763** personnels contractuels et décisionnaires parmi lesquels **18** supports contractuels (informaticiens pour la plupart).

Tableau 1 : ressources humaines selon les statuts

Statuts	Effectifs	%
Personnels fonctionnaires	1 440	45%
Personnels contractuels	1 763	55%
Total	3 203	100%

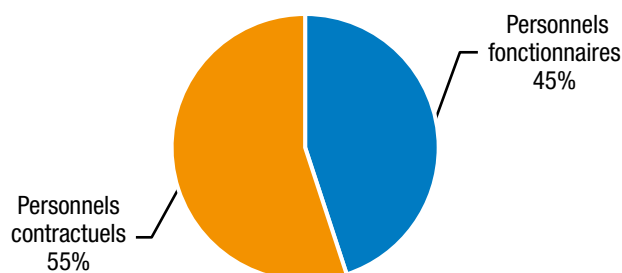


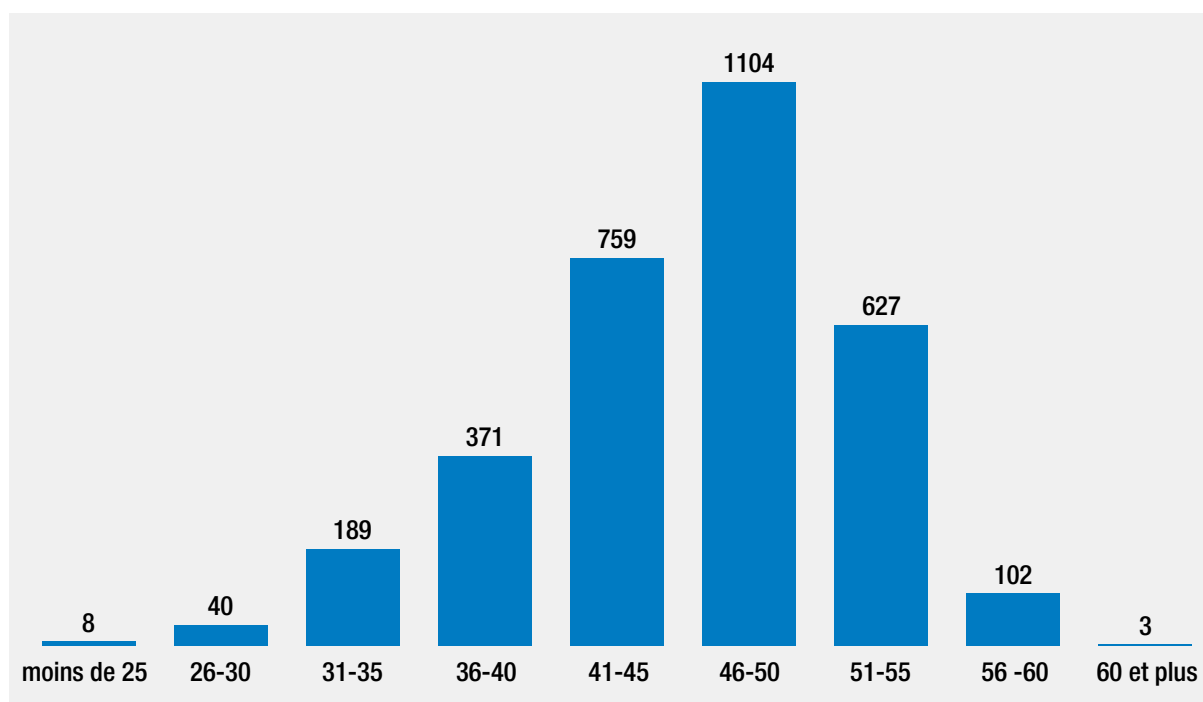
Tableau 2 : ressources humaines selon les grades

Grade			Nombre	Poids
Fonctionnaires	Inspecteur Principal des Régies Financières (IPRFI)	IPRFI	353	11,0%
	Inspecteur des Régies Financières (IRFI)	IRFI	527	16,5%
	Contrôleur Principal des Régies Financières (CPRFI)	CPRFI	287	9,0%
	Contrôleur des Régies Financières (CRFI)	CRFI	192	6,0%
	Cadre Support Fonctionnaire (CS)	CSF	74	2,3%
	Agent de l'État Catégories C et D (AE)	AE	7	0,2%
	Total fonctionnaires		1 440	45,0%
Contractuels et Décisionnaires	Cadre Contractuel d'Administration (CCA)	CCA	627	19,6%
	Cadre Support Contractuels (CS)	CSC	18	0,6%
	Contractuel d'Administration (CA)	CA	908	28,3%
	Agent Décisionnaire (AD)	AD	210	6,6%
	Total Contractuels		1 763	55,0%
Total DGI			3 203	100,0%

2) Ressources humaines : répartition par tranches d'âges

Tableau 3 : ressources humaines selon les tranches d'âges

Tranches d'âge	IPRF	IRF	CPRF	CRF	CS	AE	CCA	CA	AD	Effectif total	%
moins de 25	0	0	0	0	1	0	3	4	0	8	0,2%
26-30	0	4	0	16	5	0	5	4	6	40	1,2%
31-35	0	67	34	41	17	6	6	9	9	189	5,9%
36-40	14	126	38	65	23	0	29	48	28	371	11,6%
41-45	56	160	93	30	17	1	136	205	61	759	23,7%
46-50	151	125	78	30	18	0	230	384	88	1 104	34,5%
51-55	108	44	36	9	5	0	189	218	18	627	19,6%
56 -60	22	1	7	1	6	0	29	36	0	102	3,2%
60 et plus	2	0	1	0	0	0	0	0	0	3	0,1%
TOTAL	353	527	287	192	92	7	627	908	210	3 203	100%



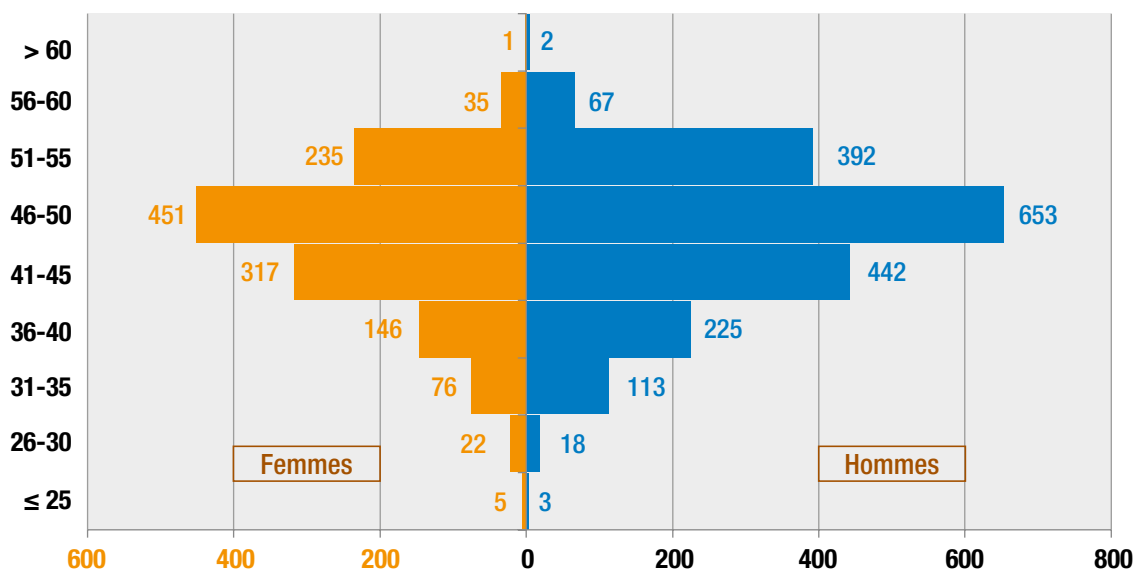
L'essentiel de l'effectif est concentré dans la tranche 46-50 ans, soit **34,5%** de l'effectif global, représentant une classe de personnel expérimenté ayant beaucoup à donner, du fait de la vigueur de l'âge et des connaissances professionnelles acquises dans l'action.

La mesure d'harmonisation de l'âge de départ à la retraite accordée par le Chef de l'État a permis à l'Administration fiscale de continuer de bénéficier de l'expérience d'environ 100 personnels qui auraient été admis à faire valoir leurs droits à la retraite à la fin de l'exercice 2021.

Tableau 4 : ressources humaines selon les tranches d'âges et le sexe

Tranches d'âge	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
≤ 25	5	0,4%	3	0,2%	8	0,2%
26-30	22	1,7%	18	0,9%	40	1,2%
31-35	76	5,9%	113	5,9%	189	5,9%
36-40	146	11,3%	225	11,7%	371	11,6%
41-45	317	24,6%	442	23,1%	759	23,7%
46-50	451	35,0%	653	34,1%	1104	34,5%
51-55	235	18,2%	392	20,5%	627	19,6%
56-60	35	2,7%	67	3,5%	102	3,2%
> 60	1	0,1%	2	0,1%	3	0,1%
Total	1 288	100,0%	1 915	100,0%	3 203	100,0%

Pyramide des Ages



La pyramide des âges ci-dessus est une représentation graphique qui permet d'observer la répartition par âge et par sexe des effectifs de la DGI. Cette pyramide sous forme de champignon traduit un personnel disposant de solides compétences, expérimenté et acquis à la cause du service public.

Face aux réformes profondes de digitalisation des procédures et à la création des nouveaux métiers y relatives, le personnel de la DGI avec une moyenne d'âge de près de 47 ans doivent faire preuve d'adaptation. En outre, les départs en retraite simultanés peuvent aussi entraîner un risque de perte du savoir-faire brutal pour la DGI. Il est donc indispensable d'agir en amont afin de permettre la transmission des compétences.

3) Ressources humaines : répartition par genre

Le personnel de sexe masculin représente **60%** des effectifs de la DGI, soit **1 923** personnels, contre **40%** du personnel de sexe féminin, soit **1 283** personnels.

Tableau 5 : ressources humaines selon le genre

Genre	Effectif	%
Homme	1 915	60,0%
Femme	1 288	40,0%
Total	3 203	100,0%



4) Ressources humaines : répartition par structure

Les services déconcentrés constitués des Centres Régionaux des Impôts (CRI) concentrent **71,5%** des effectifs de la DGI, soit **2 289** personnels. Dans ces services, les hommes représentant **59%** et les femmes **41%**.

Tableau 6 : ressources humaines par structure

STRUCTURES	Hommes	Femmes	Effectif total	Poids
1 - SERVICES CENTRAUX				
Structures Centrales DGI	212	139	351	11,0%
Direction des Grandes Entreprises	101	63	164	5,1%
Programmes de Sécurisation des Recettes	140	102	242	7,6%
Sous-total Services Centraux [1]	453	304	757	23,6%
2 - SERVICES DECONCENTRES				
CRI CENTRE I	172	212	384	12,0%
CRI CENTRE II	106	165	271	8,5%
CRI CENTRE EXTERIEUR	111	86	197	6,2%
CRI LITTORAL I	103	102	205	6,4%
CRI LITTORAL II	125	101	226	7,1%
CRI LITTORAL EXTERIEUR	72	70	142	4,4%
CRI EXT-NORD	80	11	91	2,8%
CRI ADAMAOUA	70	12	82	2,6%
CRI NORD-OUEST	70	26	96	3,0%
CRI OUEST	98	27	125	3,9%
CRI NORD	63	17	80	2,5%
CRI EST	86	29	115	3,6%
CRI SUD	103	46	149	4,7%
CRI SUD-OUEST	87	39	126	3,9%
Sous-total Centres Régionaux [2]	1 346	943	2 289	71,5%
Personnels des Impôts en détachement dans d'autres administrations et MINFI [3]	116	41	157	4,9%
TOTAL [1] + [2] + [3]	1 915	1 288	3 203	100,0%

☞ En ce qui concerne les structures déconcentrées

Les Centres Régionaux des Impôts (CRI) de la région administrative du Centre **(27%)** et celles du Littoral **(18%)** concentrent le plus grand nombre de personnels **(45%)**. Cette concentration est proportionnelle au fichier des contribuables de ces Centres. La contrainte administrative du devoir de regroupement familial explique aussi accessoirement cette concentration de personnels, surtout de sexe féminin.

Par ailleurs, la situation sécuritaire dans les régions de l'Extrême-nord, du Nord-ouest et du Sud-ouest a créé de nombreuses perturbations dans la gestion des ressources humaines des régions concernées.

☞ Quant aux structures de coordination

Les services de coordination constitués des structures centrales et des programmes de sécurisation des recettes regroupent **18,5%** des personnels de la DGI contre **76,6%** pour les services opérationnels comme détaillé dans le tableau ci-après :

Tableau 7 : ressources humaines selon le type de structure

	Hommes	Femmes	Total	Poids
SERVICES DE COORDINATION	352	241	593	18,5%
Structures centrales	212	139	351	11,0%
Programmes de Sécurisation des Recettes	140	102	242	7,6%
SERVICES OPERATIONNELS	1 447	1 006	2 453	76,6%
Centres Régionaux des Impôts	1 346	943	2 289	71,5%
Direction des Grandes Entreprises (DGE)	101	63	164	5,1%
PERSONNELS EN DETACHEMENT	116	41	157	4,9%
TOTAL	1 915	1 288	3 203	100,0%

76,6%

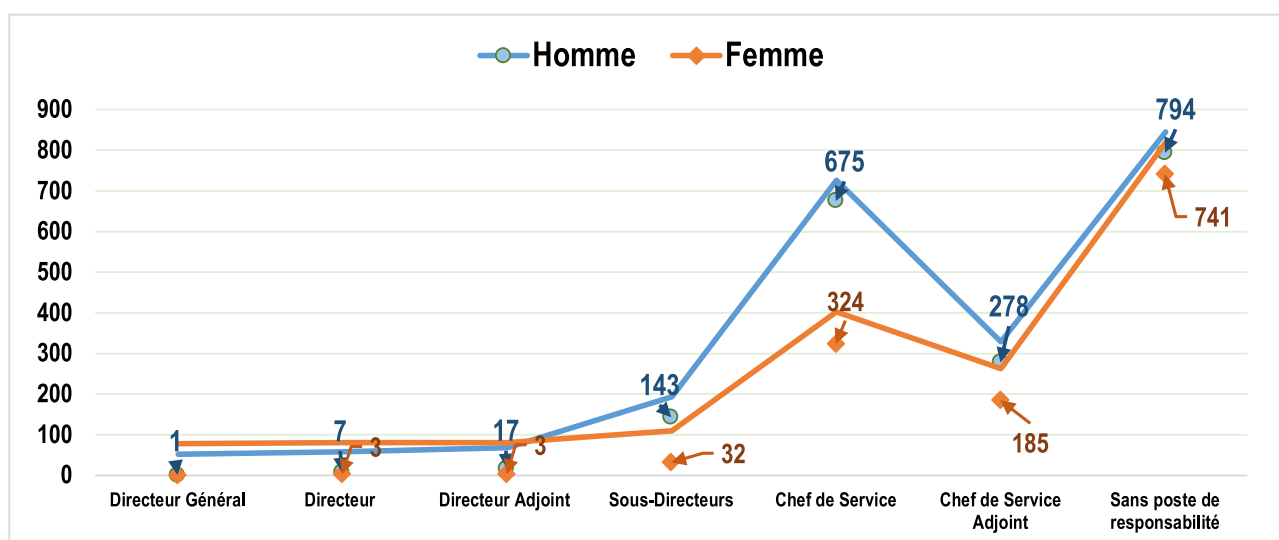
des personnels de la DGI travaillent
dans les services opérationnels.



5) Ressources humaines : répartition par niveau hiérarchique

Tableau 8 : ressources humaines selon le niveau hiérarchique (hors personnels en détachement)

Postes occupés	Homme	Femme	Total
Directeur Général	1	0	1
Directeur	7	3	10
Directeur Adjoint	17	3	20
Sous-directeur	143	32	175
Chef de Service	675	324	999
Chef de Service Adjoint	278	185	463
Sans poste de responsabilité	680	698	1378
Total	1 801	1 245	3 046

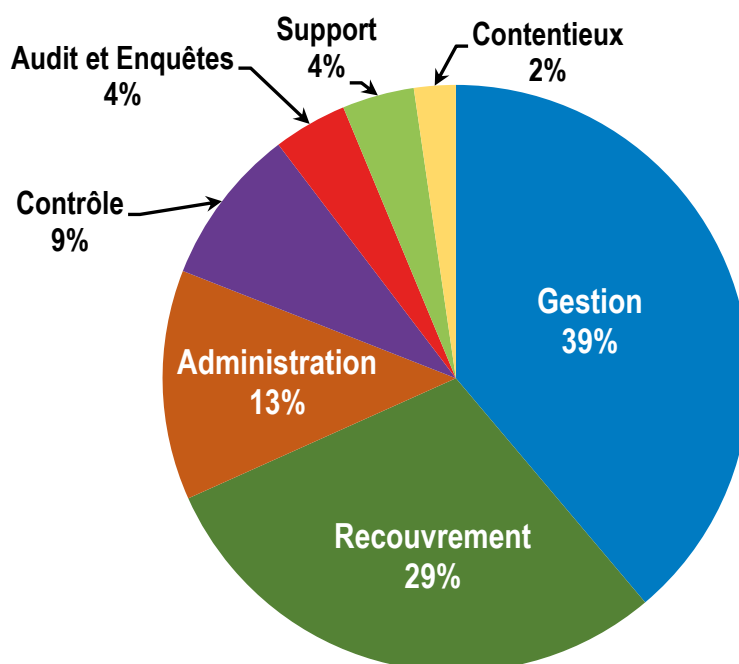


La DGI affiche un niveau appréciable de responsabilisation de la gent féminine. Sur un effectif de **1 763 personnels** responsabilisés tous genres confondus, **566 femmes** soit **32%** occupent des postes de responsabilités allant du rang de Directeur à celui de Chef de service adjoint.

6) Ressources humaines : répartition par fonction fiscale

Tableau 9 : ressources humaines par fonction fiscale (hors personnels en détachement)

Fonctions fiscales	Fonctionnaires			Contractuels				Total	Poids
	IRFI	CRFI	Autre	CCA	CA	AD	Métier		
Gestion	188	245	11	267	384	88	0	1 183	38,8%
Contrôle	231	18	1	6	9	0	0	265	8,7%
Recouvrement	56	141	17	228	383	72	0	897	29,4%
Contentieux	56	1	0	8	5	0	0	70	2,3%
Audit et Enquêtes	79	13	7	13	9	3	0	124	4,1%
Administration	140	33	12	67	90	42	2	386	12,7%
Support	0	3	31	38	28	5	16	121	4,0%
Sous-total	750	454	79	627	908	210	18	3 046	100,0%
Total	1 283			1 763					



Par ordre d'importance, la fonction gestion concentre **39%** des effectifs de la DGI, soit **1 183 personnes**, suivie de la fonction recouvrement qui regroupe **29%** du personnel (**897**). Ces deux fonctions fiscales emploient **68%** du personnel de l'administration fiscale. La dématérialisation des procédures fiscales, notamment les déclarations et paiements des impôts et taxes devrait, dans les années à venir, entraîner une réorientation des personnels de ces fonctions fiscales pour des autres fonctions.

34 7) Bilan du renforcement des capacités en 2021

a) La mise en œuvre du plan de formation

En 2021, dix-sept (17) séances de formation ont effectivement été exécutées, pour un effectif formé de **20 567 personnes**, soit **2 367 personnels** de la DGI et **18 200 contribuables**. Le plan de formation de la DGI a mis un accent particulier sur la digitalisation des procédures et l'opérationnalisation des Centres Divisionnaires des Impôts (CDI) rénovés à travers notamment les « caravanes de formation, de sensibilisation et d'information sur les téléprocédures » qui se sont déployées sur l'étendue du territoire national.

Les formations dispensées ont tenu compte de la diversité géographique et de statuts des cadres de la DGI. Le personnel des services centraux et déconcentrés de tous grades (Inspecteurs, contrôleurs et contractuels) ont bénéficié des sessions de formations.

Les thématiques des formations sont détaillées dans le tableau ci-après :

Tableau 10 : formations dispensées en 2021 selon les thématiques

N°	Objectifs stratégiques	Thématiques	Public cible	Nombre de personnels formés	Services bénéficiaires
1	Élargissement de l'assiette et sécurisation des recettes	Dispositions nouvelles de la loi de finances 2021	Directeurs, Sous-directeurs et Chefs des Services	300	Services centraux et CRI
2	Amélioration de la qualité des services	Traitement des demandes de remboursement des crédits de TVA	Gestionnaires des CIME, CSIPLI et CSI-EPA	232	Tous les CIME, CSIPLI et CSI-EPA
		Sécurité incendie dans le nouvel immeuble de la DGI	Personnels des services centraux, hôtesse et agent de maintien de l'ordre	350	Services centraux DGI

N°	Objectifs stratégiques	Thématiques	Public cible	Nombre de personnels formés	Services bénéficiaires
3	Renforcement des fonctions fiscales	Technique d'analyse et de recoupement de l'information forestière	Inspecteurs enquêteurs	26	DEPSCF
		Échange international des renseignements à des fins fiscales	Vérificateurs DGE et CIME de Yaoundé et Douala	52	DGE et CIME Yaoundé et Douala
		Suivi automatisé du contrôle fiscal	Chefs de brigades DGE et CIME	50	DEPSCF et CRI
4	Fonctions supports et activités transversales	Fonctionnalités de l'application FUSION : Phase 1	Personnels DGE, CRI Centre 1, Centre 2, Centre Extérieur, Littoral 1, Littoral 2 et Littoral Extérieur	90	DGE et CRI de Yaoundé et Douala
		Fonctionnalités de l'application FUSION : Phase 2	Personnels DGE, CRI Centre 1, Centre 2, Centre Extérieur, Littoral 1, Littoral 2 et Littoral Extérieur	48	DGE et CRI de Yaoundé et Douala
		Utilisation de OTP (Online Tax Payment)	Gestionnaires des CIME, CSIPLI et CSI-EPA	11 672	
		Formation des chefs des Centres Régionaux des Impôts (CRI) sur les CDI rénovés	Chefs des Centres Régionaux des Impôts	14	Tous les CRI
		Information, sensibilisation et formation sur les CDI rénovés à Yaoundé et Douala	Contribuables et personnels gestionnaires, vérificateurs et informaticiens des CDI	1 780	CDI rénovés de Yaoundé et Douala
		Information, sensibilisation et formation sur les CDI rénovés dans les chefs-lieux des régions	Contribuables et personnels gestionnaires, vérificateurs et informaticiens des CDI	938	CDI chefs-lieux des régions
		Information, sensibilisation et formation sur les CDI rénovés dans les chefs-lieux des départements	Contribuables et personnels gestionnaires, vérificateurs et informaticiens des CDI	4 928	CDI chefs-lieux des départements
		Audit interne axé sur les risques	Personnels ISI	36	ISI
		Maintenance logiciel de l'application Harmony	Personnel DI	14	DI
		Formation des formateurs sur le suivi automatisé du contrôle fiscal	Personnels des services centraux	27	Services centraux DGI
Formation des formateurs sur l'échange international des renseignements à des fins fiscales	Personnels des services centraux	10	Services centraux DGI		
Total personnes formées				20 567 dont 2 367 personnels et 18 200 contribuables	

Lesdites formations sont récapitulées dans les tableaux ci-après par types de structures et par catégories de personnels :

Tableau 11 : effectif du personnel formé par type de structure

Service	Effectif formé	Poids
Services de conception	583	25%
Services opérationnels	1 784	75%
Total	2 367	100%

Tableau 12 : bénéficiaires des formations par catégorie

Service	Effectif formé	Poids
Personnels « Catégorie A »	1 104	47%
Personnels « Catégorie B »	483	20%
Cadres Contractuels et Contractuels	780	33%
Total Personnels DGI	2 367	100%

b) Poursuite de la mise en place du Centre de perfectionnement et de la formation continue

Les travaux de construction du Centre de perfectionnement et de la formation continue de la DGI sont achevés au début de l'année 2021. Les procédures d'acquisitions des matériels informatiques et des mobiliers pour son équipement ont été entamées et devraient connaître un aboutissement en 2022.

Le processus de mise en place d'un vivier de formateurs, chargé d'animer ledit Centre en permanence, a connu ses premiers lauréats issus des formations conduites par la coopération américaine et la coopération française entre septembre et décembre 2021, soit au total 20 personnels déjà outillés en matière d'ingénierie de la formation.



c) L'accompagnement des étudiants des institutions universitaires nationales

Comme par le passé, la DGI a contribué à la formation des étudiants inscrits dans diverses institutions académiques nationales et régionales à travers les stages académiques. Vingt-cinq (25) étudiants issus des instituts de formation professionnelle supérieure, notamment l'Institut Sous-régional de Statistique et d'Économie Appliquée (ISSEA) et l'Institut Supérieur du Sahel (ISS) ont été reçus et encadrés en 2022.

Par ailleurs, un projet de protocole de collaboration entre la DGI et les instituts et écoles de formation supérieure est en cours de finalisation. Il permettra de formaliser les relations avec lesdites écoles, en vue d'améliorer les conditions de déploiement et d'accueil des étudiants à la DGI dans le cadre de leurs stages académiques ou professionnels.

LA MOBILISATION DES RECETTES FISCALES

CHAPITRE 02



A. Bilan de la mobilisation des recettes fiscales par la DGI en 2021

1. La DGI, premier poste de mobilisation des ressources de l'État en 2021
2. La DGI, premier poste de mobilisation des ressources des CTD et EP en 2021

B. Évolution de la mobilisation des recettes fiscales par la DGI

1. Évolution dans le temps des recettes en valeur absolue
2. Évolution des recettes en valeur relative

BILAN DE LA MOBILISATION DES RECETTES FISCALES PAR LA DGI EN 2021

En 2021, la DGI a mobilisé des recettes fiscales globales de 2 305,0 milliards. Elle demeure le premier poste de mobilisation des ressources financières, tant au profit de l'État (2 065,7 milliards), des Collectivités Territoriales Décentralisées (203,1 milliards) que de certaines Entités Publiques (36,2 milliards).

1) La DGI, premier poste de mobilisation des ressources de l'État en 2021



a) En ce qui concerne les ressources propres de l'État

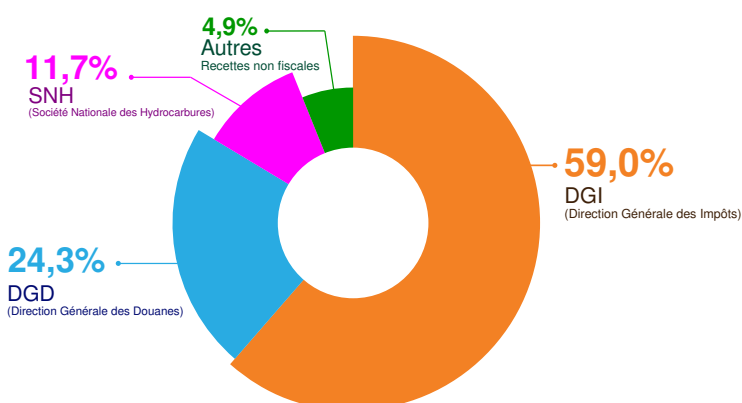
Les recettes budgétaires propres de l'État (hors dons et emprunts) se sont élevées à **3 500,3 milliards** en 2021, avec une contribution de la DGI qui se situe à **2 065,7 milliards (59,0%)**. Le tableau ci-après détaille les différentes sources de contribution aux ressources propres du budget de l'État :

Tableau 13 : situation du recouvrement des ressources propres de l'État en 2021 (en milliards de FCFA)

Structures	Rendement 2021	Contributions
DGI	2 065,7	59,0%
DGD	852,3	24,3%
SNH	409,0	11,7%
Autres	173,2	4,9%
Total	3 500,3	100,0%

Sources : MINFI/DGI & Balance des Comptes du Trésor

Figure 1 : répartition des ressources propres de l'État en 2021



b) En ce qui concerne les ressources globales de l'État

Les ressources globales de l'État au cours de l'année 2021 se sont élevées à **FCFA 5 278,0 milliards**, avec **FCFA 1 711,7 milliards** au titre des emprunts et **FCFA 66,2 milliards** au titre des dons. Le tableau ci-après présente les détails des ressources globales de l'État en 2021 :

Tableau 14 : situation du recouvrement des ressources globales de l'État en 2021 (en milliards de FCFA)

	Ressources	Rendement 2021	Contribution
Recettes propres	DGI	2 065,7	39,1%
	DGD	852,3	16,1%
	SNH	409,0	7,7%
	Autres	173,2	3,3%
	Total ressources propres	3 500,3	66,3%
Emprunts et dons	Emprunts	1 711,7	32,4%
	Dons	66,2	1,3%
	Total emprunts et dons	1 777,9	33,7%
	Total ressources	5 278,2	100,0%

Sources : MINFI/DGI & Balance des Comptes du Trésor

c) Evolution des ressources globales de l'État entre 2020 et 2021

Les ressources globales de l'État sont passées de **FCFA 5 012,9 milliards** en 2020 à **FCFA 5 278,2 milliards** en 2021, soit une hausse de **FCFA 265,3 milliards (+5,3%)**. Les détails sont présentés dans le tableau et le graphique ci-après :

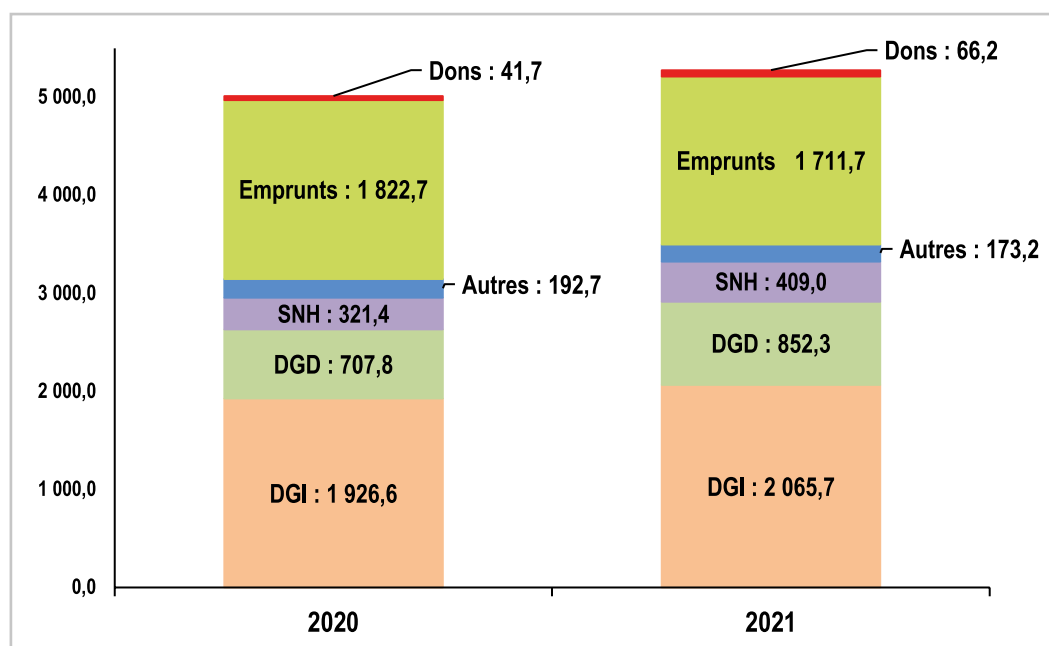
Tableau 15 : évolution des ressources globales de l'État entre 2020 et 2021 (en milliards de FCFA)

	Structures	2021	2020	Evolution
Recettes propres	DGI	2 065,7	1 926,6	+7,2%
	DGD	852,3	707,8	+20,4%
	SNH	409,0	321,4	+27,3%
	Autres	173,2	192,7	-10,1%
	Total ressources propres	3 500,3	3 148,5	+11,2%
Emprunts et Dons	Emprunts	1 711,7	1 822,7	-6,1%
	Dons	66,2	41,7	+58,8%
	Total emprunts et dons	1 777,9	1 864,4	-4,6%
	Total ressources	5 278,2	5 012,9	+5,3%

2 065,7 milliards FCFA

mobilisés par la DGI pour le compte
du budget de l'État en 2021.

Figure 2 : évolution de la structure des ressources globales de l'État entre 2020 et 2021



Encadré 1. Les sources de recettes du budget de l'État

Les recettes budgétaires de l'État du Cameroun sont constituées des :

- recettes des impôts et taxes intérieurs ;
- recettes douanières ;
- recettes pétrolières ;
- autres recettes ;
- emprunts et dons.

Les recettes des impôts et taxes intérieurs comprennent les ressources issues des prélèvements obligatoires sur les revenus et activités réalisées à l'intérieur du territoire national, qu'ils soient directs (impôt sur le bénéfice des personnes morales (IS) et impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP)) ou indirects (Taxe sur la Valeur Ajoutée intérieure, Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers, Droits d'Accises, etc). Elles sont de la compétence de la DGI et ont représenté **39,1%** du total des ressources budgétaires de l'État en 2021.

Les recettes douanières comprennent les droits de douane tels qu'issus de l'application du Tarif Extérieur Commun (TEC), la TVA sur les importations, les droits d'accises et autres précomptes d'impôts prélevés à la porte. Elles sont de la compétence de la DGD et ont représenté **16,1%** du total des recettes budgétaires de l'État en 2021.

Les recettes pétrolières sont composées essentiellement des redevances pétrolières transférées par la

SNH au Trésor Public et ont représenté **7,7%** du total des recettes budgétaires de l'État en 2021.

Les autres recettes sont constituées des ressources non fiscales (recettes de service, cotisations pour la retraite et droit de transit du pipeline) et ressources issues des remboursements des prêts. Elles sont pour l'essentiel de la compétence de la DGB et de la DGTCFM et ont représenté **3,3%** du total des recettes budgétaires de l'État en 2021.

Les dons sont des transferts que les unités d'administration publique reçoivent d'autres unités d'administration publique résidentes ou non résidentes ou d'organisations internationales qui ne satisfont pas à la définition d'un impôt, d'une subvention ou d'une cotisation sociale.

Les emprunts sont constitués des opérations remboursables des administrations publiques, par lesquelles celles-ci contractent des engagements envers des tiers. Les emprunts et dons ont représenté **33,7%** du total des ressources de l'État en 2021.

La notion de recettes budgétaires exclut les prélèvements dont le produit est affecté aux entités autres que l'État telles que les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et les Entités Publiques (EP). La DGI mobilise cependant d'importantes ressources au profit de ces entités au titre des recettes dites affectées.

d) Analyse détaillée des ressources de l'État collectées par la DGI en 2021

d.1. Les recettes fiscales non pétrolières

Un objectif de mobilisation de recettes fiscales non pétrolières de **1 938,4 milliards** avait été assigné à la DGI dans la loi de finances 2021. Au terme de l'exercice, l'Administration fiscale a mobilisé des recettes fiscales non pétrolières de **1 992,5 milliards**, soit un taux de réalisation de **102,8%** et un dépassement de l'objectif de **54,2 milliards**. Comparativement à l'année 2020 au cours de laquelle **1 853,4 milliards** avaient été collectées, les recettes fiscales non pétrolières se sont accrues de **139,1 milliards (+7,5%)**.

i. Déclinaison mensuelle des recettes fiscales non pétrolières mobilisées par la DGI en 2021

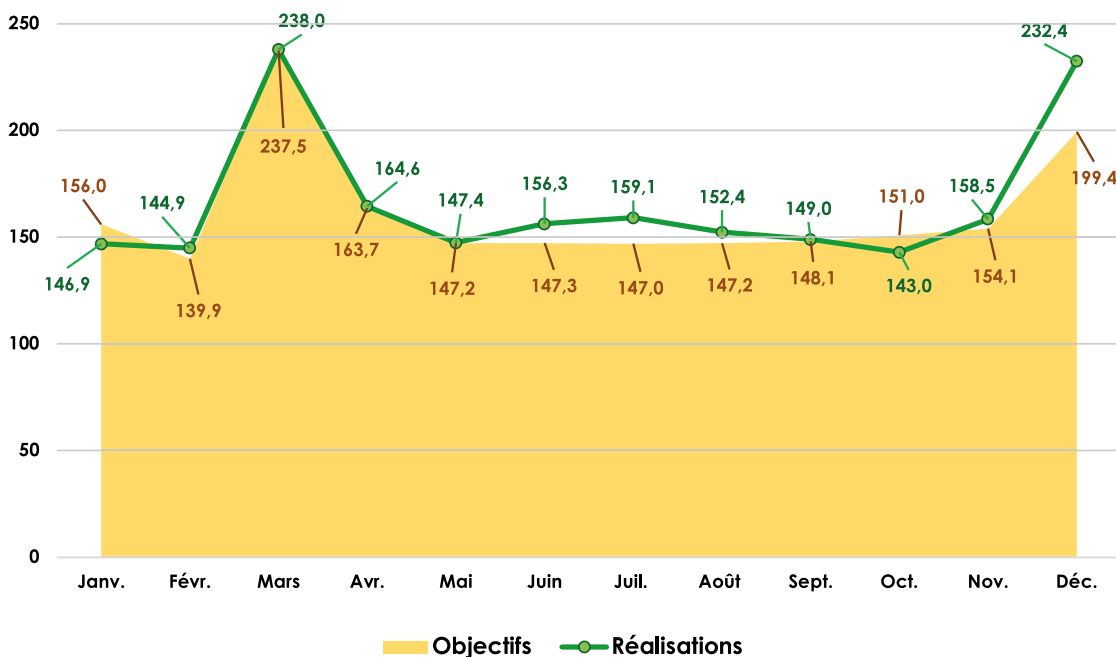
La moyenne mensuelle de mobilisation de recettes fiscales non pétrolières par la DGI se situe à **166,0 milliards** en 2021, avec des pics de **238,0 milliards** au mois de mars¹ et de **232,4 milliards** au mois de décembre.

Tableau 16 : mobilisation des recettes fiscales non pétrolières déclinées mensuellement en 2021 (en milliards de FCFA)

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Objectifs (LF)	156,0	139,9	237,5	163,7	147,2	147,3	147,0	147,2	148,1	151,0	154,1	199,4	1 938,4
Réalisations	146,9	144,9	238,0	164,6	147,4	156,3	159,1	152,4	149,0	143,0	158,5	232,4	1 992,5
Taux de réalisation	94,2%	103,6%	100,2%	100,5%	100,1%	106,1%	108,2%	103,5%	100,6%	94,7%	102,9%	116,5%	102,8%
Contributions par rapport aux recettes annuelles	7,4%	7,3%	11,9%	8,3%	7,4%	7,8%	8,0%	7,6%	7,5%	7,2%	8,0%	11,7%	100,0%

Sources : MINFI/DGI & Balance des Comptes du Trésor

Figure 3 : recettes fiscales non pétrolières déclinées mensuellement en 2021



(1) Les mois de mars et décembre constituent les pics de recettes à la DGI, le 1^{er} étant celui du reversement des soldes d'impôt sur les sociétés non pétrolières, et le 2nd celui de la régularisation, au cours de la période complémentaire, des impôts et taxes non comptabilisés tout au long de l'exercice.

Comparées à l'année 2020, les recettes mensuelles de la DGI au titre de l'année 2021 affichent un accroissement moyen de **7,5%**.

Tableau 17 : comparaison des recettes fiscales mensuelles entre 2020 et 2021 (en milliards de FCFA)

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Réalisations 2021	146,9	144,9	238,0	164,6	147,4	156,3	159,1	152,4	149,0	143,0	158,5	232,4	1 992,5
Réalisations 2020	160,9	131,8	239,6	134,4	124,8	146,7	143,8	144,7	142,0	140,2	141,0	203,6	1 853,4
Evolution 2021/2020	-8,7%	+10,0%	-0,7%	+22,5%	+18,2%	+6,6%	+10,6%	+5,3%	+4,9%	+2,1%	+12,4%	+14,1%	+7,5%

Sources : MINFI/DGI & Balance des Comptes du Trésor



ii. Déclinaison des recettes fiscales non pétrolières de la DGI par structure opérationnelle

• Recettes fiscales non pétrolières par structure opérationnelle en 2021

Les contributions des structures opérationnelles de la DGI à la mobilisation des ressources sont variées et dépendent, d'une part du niveau d'activités économiques de chaque région et, d'autre part du potentiel du portefeuille des contribuables de chaque structure opérationnelle.

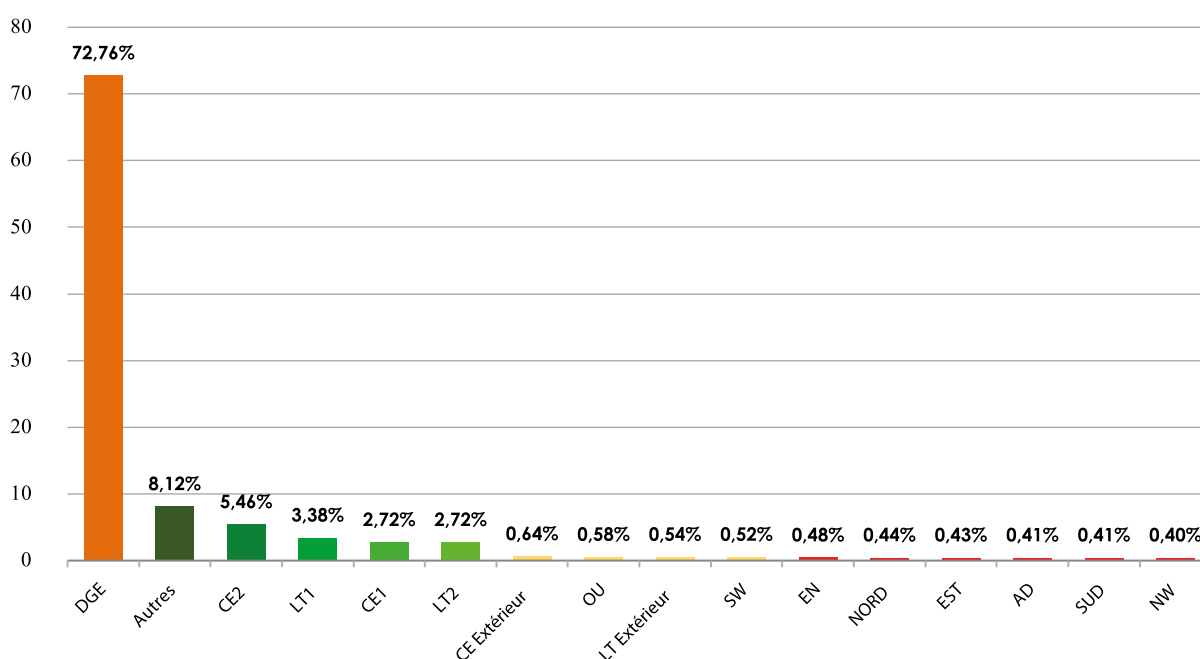
Le tableau ci-après détaille le poids de chaque structure dans les recettes collectées :

Tableau 18 : contributions des structures opérationnelles en 2021 (en millions de FCFA)

Structures	Réalisations	Poids
Direction des Grandes Entreprises (DGE)	1 449 791,1	72,76%
CRI Adamaoua	8 239,3	0,41%
CRI Centre 1	54 218,5	2,72%
CRI Centre 2	108 740,2	5,46%
CRI Centre Extérieur	12 735,4	0,64%
CRI Est	8 498,9	0,43%
CRI Extrême-nord	9 496,6	0,48%
CRI Littoral 1	67 435,1	3,38%
CRI Littoral 2	54 185,8	2,72%
CRI Littoral Extérieur	10 823,4	0,54%
CRI Nord	8 711,8	0,44%
CRI Nord-ouest	7 989,8	0,40%
CRI Ouest	11 516,3	0,58%
CRI Sud	8 105,4	0,41%
CRI Sud-ouest	10 298,7	0,52%
Autres	161 701,5	8,12%
Total DGI	1 992 487,8	100,00%

Source : DGI

Figure 4 : contribution des structures opérationnelles en 2021



Source : DGI

Encadré 2 : Potentiel des structures opérationnelles de la DGI

La Direction des Grandes Entreprises (DGE), avec **549 contribuables** en **2021** contre **502** en 2020, représente le plus gros poste en termes de recettes mobilisées par la DGI, soit **72,8%** contre **73,7%** en 2020. La DGE a une compétence nationale et regroupe les plus grandes entreprises de l'ensemble du territoire national définies comme celles qui réalisent un Chiffre d'Affaires (CA) égal ou supérieur à **3,0 milliards**. Par ailleurs, la quasi-totalité des entreprises autorisées à effectuer des retenues à la source (TVA, AIR) relèvent de la DGE, ce qui accroît son potentiel de mobilisation de recettes fiscales au sein des structures opérationnelles de la DGI.

Les Centres Régionaux des Impôts du Centre 1 et 2 (territoire administratif du Mfoundi) et du Littoral 1 et 2 (territoire administratif du Wouri) représentent en 2021, les postes les plus importants de mobilisation des recettes de la DGI, après la DGE, grâce à leurs Centres des Impôts des Moyennes Entreprises (CIME) et Centres Spécialisés des Impôts (CSI-EPA, CSIPLI, CSE). Les CIME regroupent les contribuables dont le

CA annuel est compris entre **50,0 millions** et **3,0 milliards**.

Les quatorze (14) Centres Régionaux des Impôts (CRI) ont contribué à hauteur de **19,1%** au rendement de la DGI, soit **381,0 milliards** en 2021 contre **330,0 milliards** en 2020.

D'autres intervenants participent à la mobilisation des ressources pour le compte de la DGI. Ce sont les comptables publics en matière d'impôts retenus à la source sur les salaires des personnels de l'État (**38,3 milliards** en 2021), de la TVA retenue à la source sur les marchés publics et celle relative aux marchés à financement extérieur (**111,4 milliards en 2021**) ainsi que les recettes issues du plafonnement du droit de timbre automobile et des recettes affectées au Crédit Foncier (CFC) et au Fonds National de l'Emploi (FNE) (**13,0 milliards** en 2021). L'ensemble de ces intervenants est regroupé sous la rubrique « Autres ».

• Evolution des recettes fiscales non pétrolières par structure opérationnelle entre 2020 et 2021

Le rendement de la quasi-totalité des structures opérationnelles de la DGI s'est accru comme présenté dans le tableau suivant :

Tableau 19 : évolution du rendement des structures opérationnelles par rapport à 2020 (en millions de FCFA)

Structures	Réalizations		Variation 2021/2020
	2021	2020	
Direction des Grandes Entreprises (DGE)	1 449 791,1	1 365 676,4	+6,2%
CRI Adamaoua	8 239,3	7 527,4	+9,5%
CRI Centre 1	54 218,5	54 463,9	-0,5%
CRI Centre 2	108 740,2	89 421,3	+21,6%
CRI Centre Extérieur	12 735,4	9 850,5	+29,3%
CRI Est	8 498,9	8 296,6	+2,4%
CRI Extrême-nord	9 496,6	8 394,2	+13,1%
CRI Littoral 1	67 435,1	59 604,5	+13,1%
CRI Littoral 2	54 185,8	43 630,7	+24,2%
CRI Littoral Extérieur	10 823,4	8 717,8	+24,2%
CRI Nord	8 711,8	8 202,7	+6,2%
CRI Nord-ouest	7 989,8	7 073,7	+13,0%
CRI Ouest	11 516,3	10 407,1	+10,7%
CRI Sud	8 105,4	7 159,9	+13,2%
CRI Sud-ouest	10 298,7	7 210,0	+42,8%
Autres	161 701,5	157 756,1	+2,5%
Total DGI	1 992 487,8	1 853 392,9	+7,5%

Source : DGI

Les réformes de dématérialisation des procédures et de réorganisation des services fiscaux ont conduit à un suivi plus resserré et efficace des contribuables. Ces réformes ont entraîné un accroissement significatif des rendements des structures opérationnelles :

- le rendement de la DGE qui était de **1 365,7 milliards** en 2020 a progressé pour se situer à **1 449,8 milliards** en 2021, soit une hausse de **84,1 milliards (+6,2%)**. La moyenne mensuelle des recettes qui était de **113,8 milliards** en 2020 s'est hissée à **120,8 milliards** en 2021, soit une hausse de **8,0 milliards**. Cette performance a été réalisée dans un contexte économique difficile marqué par les baisses de rendement de certains impôts (IRCM et TSR) ainsi que l'absence des ouvertures budgétaires des dettes fiscales de certaines entités publiques ;
- les recettes des Centres Régionaux des Impôts (CRI) de la région administrative du Centre (Centre 1, Centre 2 et Centre Extérieur) qui étaient de **153,7 milliards** en 2020 sont passées à **175,7 milliards** en 2021, soit une hausse de **22,0 milliards (+14,3%)**. La moyenne mensuelle des recettes qui était de **12,8 milliards** en 2020 s'est située à **14,6 milliards** en 2021, soit une hausse de **1,8 milliard**. Cette performance découle de la réorganisation des CDI et la création d'un nouveau CRI. S'agissant de la stagnation du rendement du CRI Centre 1, elle s'explique notamment par baisse de recettes du timbre sur les passeports (**-2 milliards**) du fait de la nouvelle modalité de délivrance dudit passeport entrée en vigueur à partir du mois de juillet 2021 ;
- le rendement des Centres Régionaux des Impôts (CRI) de la région administrative du Littoral (Littoral 1, Littoral 2 et Littoral Extérieur) est passé de **112,0 milliards** en 2020 à **132,4 milliards** en 2021, soit un accroissement de **20,5 milliards (+18,3%)**, en variation annuelle. La moyenne mensuelle des recettes qui était de **9,3 milliards** en 2020 s'est établie à **11,0 milliards** en 2021, soit une hausse de **1,7 milliard**. Comme présenté plus haut, la réorganisation des CDI, la création d'un nouveau CRI et la dématérialisation des procédures ont conduit à cette hausse.
- La dématérialisation des procédures a également permis de mobiliser plus de recettes dans les deux régions secouées par les crises sécuritaires (Nord-ouest et Sud-ouest). Ces recettes sont passées de **14,3 milliards** en 2020 à **18,3 milliards** en 2021, soit une hausse de **4,0 milliards (+18,0%)**.

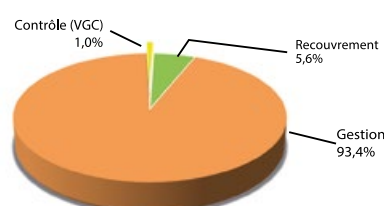
iii. Déclinaison des recettes fiscales non pétrolières de la DGI par fonction fiscale

• Recettes fiscales non pétrolières de la DGI par fonction fiscale en 2021

Trois fonctions fiscales concourent à la mobilisation des ressources au sein de la DGI. Il s'agit des fonctions « gestion », « contrôle » et « recouvrement » :

Tableau 20 : rendement de la DGI par fonction fiscale en 2021 (en milliards de FCFA)

Fonctions	Réalizations 2021	Poids
Gestion	1 860,4	93,4%
Contrôle (VGC)	20,5	1,0%
Recouvrement	111,6	5,6%
Total	1 992,5	100,0%



Source : DGI

• Evolution des recettes fiscales non pétrolières de la DGI par fonction fiscale entre 2020 et 2021

Le tableau ci-après présente l'évolution des recettes par fonction fiscale entre 2020 et 2021 :

Tableau 21 : évolution des recettes par fonction fiscale entre 2020 et 2021 (en millions de FCFA)

Fonctions	Réalizations		Evolution 2021/2020
	2021	2020	
Gestion	1 860,4	1 675,5	+11,0%
Contrôle (VGC)	20,5	39,3	-47,8%
Recouvrement	111,6	138,6	-19,5%
Total	1 992,5	1 853,4	+7,5%

Source : DGI

Il ressort du tableau ci-dessus que le rendement de la fonction Gestion connaît un bond significatif **(+11,0%)** tandis que les rendements des fonctions Recouvrement et Contrôle reculent respectivement de **19,5%** et de **47,8%**.

1) La fonction Gestion

Avec un rendement de **1 860,4 milliards**, la fonction gestion a contribué à hauteur de **93,4%** aux recettes fiscales non pétrolières de la DGI au titre de l'exercice 2021. Les recettes de la fonction Gestion sont constituées des :

- paiements spontanés du secteur privé qui regroupent les paiements mensuels des entreprises du secteur privé et des entités publiques ;
- soldes d'impôts payés annuellement ;
- paiements spontanés de l'État composés des impôts et taxes retenus à la source sur la commande publique et sur les salaires et traitements des personnels de l'État.

• Rendement de la fonction Gestion en 2021

Les contributions des différentes composantes de la fonction gestion, à savoir, les paiements spontanés du secteur privé (**83,7%**), les soldes annuels (**6,2%**) et les retenues sur la commande publique et sur les salaires et traitements des personnels de l'État (**9,6%**), sont présentées dans le tableau ci-après :

Tableau 22 : rendement de la fonction Gestion en 2021 (en milliards de FCFA)

Paiements spontanés	Réalisations 2021	Poids
Secteur Privé	1 557,3	83,7%
Soldes	124,6	6,7%
État	178,5	9,6%
Total	1 860,4	100,0%

Source : DGI

• Évolution du rendement de la fonction Gestion entre 2020 et 2021

Entre 2020 et 2021, le rendement de la fonction Gestion progresse de **11,0%**. Le tableau ci-après présente les détails :

Tableau 23 : évolution du rendement de la fonction Gestion entre 2020 et 2021 (en milliards de FCFA)

Paiements spontanés	Réalisations		Evolution 2021/2020
	2021	2020	
Secteur Privé	1 557,3	1 416,2	+10,0%
Soldes	124,6	110,7	+12,6%
État	178,5	148,6	+20,1%
Total	1 860,4	1 675,5	+11,0%

Source : DGI

a) Analyse des paiements spontanés mensuels du secteur privé

Les recettes issues des paiements spontanés mensuels des entreprises des secteurs privé et public sont de **1 544,3 milliards** au 31 décembre 2021 contre **1 416,2 milliards** en 2020, soit une hausse de **141,1 milliards (+10,0%)**. Cet accroissement de **10,0%** se situe largement au-dessus du taux de croissance du PIB nominal qui était estimé **7,1%** en 2021. Les secteurs majeurs porteurs de cette croissance sont notamment « Industrie de boissons » **(+15,5%)** et « Activité d'information et de télécommunication » **(+11,6%)**.

Comme mentionné ci-avant, les réformes de dématérialisation des procédures et de réorganisation des services fiscaux ont permis d'atteindre cette performance.

b) Analyse des soldes annuels

S'agissant des soldes annuels d'impôts, le rendement de l'exercice 2021 a connu un bond, comparativement à l'année 2020. Il était de **110,7 milliards** en 2020 contre **124,6 milliards** en 2021, soit une hausse de **13,9 milliards (+12,6%)**.

Cette performance est la conséquence de la bonne tenue de l'activité économique en 2020 et du suivi resserré des contribuables. De façon précise, la bonne performance est portée par les secteurs « Industries » **(+58,0%)** et « Banques, assurances et TIC » **(+5,1%)**, performance atténuée par les baisses dans les secteurs « Commerce général » **(-20,0%)**, « Services » **(-11,0%)** et « Forêt, eau et pétrole » **(-11,0%)**.

c) Analyse des impôts et taxes sur l'exécution du budget de l'État

Le rendement des impôts et taxes sur la commande publique et sur les rémunérations des personnels de l'État se situe, au 31 décembre 2021, à **178,5 milliards** contre **148,6 milliards** en 2020, soit une hausse de **29,9 milliards (+20,1%)**. Cette hausse s'explique par l'accroissement des retenues opérées sur la commande publique **(+27,7 milliards)** et sur les traitements et salaires de personnels de l'État **(+2,2 milliards)**.

2) La fonction Contrôle

Dans le cadre de ce rapport, la fonction Contrôle se rapporte aux activités de Vérification Générale de Comptabilité (VGC). En 2021, les VGC ont contribué à hauteur de **1,0%** des recettes fiscales non pétrolières mobilisées par la DGI. L'évolution du rendement entre 2020 et 2021 est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau 24 : évolution du rendement de la fonction Contrôle entre 2020 et 2021 (en millions de FCFA)

Rendement	Réalizations		Evolution 2021/2020	
	2021	2020	Absolue	Relative
Contrôle (VGC)	20,5	39,3	-18,8	-47,8%

Source : DGI

L'analyse de la performance de la fonction contrôle laisse apparaître un rendement de **20,5 milliards** en 2021 contre **39,3 milliards** en 2020, soit une baisse de **18,8 milliards** en valeur absolue et de **-47,8%** en valeur relative.

Cette baisse s'explique par les mesures de riposte contre la Covid-19 prises par le Gouvernement, notamment la suspension des opérations matérielles de contrôle fiscal sur le terrain à partir du 2^{ème} trimestre de 2020, qui a été reconduite pendant le 1^{er} semestre de l'exercice 2021.

3) La fonction Recouvrement

• Rendement de la fonction Recouvrement

Au 31 décembre 2021, la fonction recouvrement a contribué aux recettes fiscales non pétrolières à hauteur de **5,6%**. L'évolution des recettes de la fonction recouvrement de 2020 à 2021 se présente comme suit :

Tableau 25 : évolution du rendement de la fonction recouvrement entre 2020 et 2021 (Unité : en milliards de FCFA)

Recouvrement	Réalizations		Variation	
	2021	2020	absolue	relative
Rendement	110,7	138,6	-27,9	-20,2%

Source : DGI

Les recettes encaissées au titre des recouvrements forcés des arriérés fiscaux se situent à **110,7 milliards** en 2021 contre **138,6 milliards** en 2020, soit une chute de **27,9 milliards (-20,2%)**. Cette chute s'explique par la baisse :

- des couvertures budgétaires permettant l'apurement des dettes fiscales de certaines entités publiques ;
- des impôts retenus à la source dans le cadre de la construction des infrastructures de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN).

• Stock des restes à recouvrer (RAR) de la DGI à fin décembre 2021

Le stock de restes à recouvrer au 1^{er} janvier 2021 était évalué à **782,3 milliards** dont **489,5 milliards** en principal et **292,9 milliards** en pénalités. Au cours de l'exercice 2021, les nouvelles prises en charges (PEC) se chiffrent à **423,4 milliards**, soit **291,6 milliards** en principal et **131,8 milliards** en pénalités.

Les apurements de l'année 2021 se situent à **350,1 milliards**, soit **128,3 milliards** pour les pénalités et **222,0 milliards** en principal. Les apurements, en principal, intègrent les recettes du budget de l'État et les Centimes Additionnels Communaux (CAC) destinés aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD). Ils se déclinent comme suit :

- encaissements effectifs : **25,2 milliards** ;
- couvertures budgétaires : **43,7 milliards** ;
- dégrèvements/régularisation : **99,0 milliards**.

Ainsi, le stock résiduel des restes à recouvrer de la DGI au 31 décembre 2021 s'établit à **855,5 milliards**, dont **558,7 milliards (65,3%)** en principal et **296,8 milliards (34,7%)** en pénalités. Ledit stock déclassifié par nature de redevables, réparti entre les entités publiques, les entreprises privées et les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) est présenté dans le tableau ci-après :

Tableau 26 : décomposition du stock des RAR par nature de redevable en 2021

	Principal	Pénalités	Total	Poids
Entités Publiques	395,2	158,1	553,2	64,7%
Entreprises Privées	156,7	132,6	289,3	33,8%
CTD	6,8	6,2	13,0	1,5%
Total	558,7	296,8	855,5	100,0%
Poids	65,3%	34,7%	100,0%	

Source : DGI

Le montant de la dette des entités publiques s'élève à **553,2 milliards (395,2 milliards** en principal et **158,1 milliards** en pénalités), soit **64,7%** du stock global. Les entreprises privées quant à elles sont redevables de **289,3 milliards (156,7 milliards** en principal et **132,6 milliards** en pénalité), soit **33,8%** du stock global. Quant aux CTD leur dette se chiffre à **13,0 milliards (6,8 milliards** en principal et **6,2 milliards** en pénalités), soit **1,5%** du stock global des RAR.



iv. Déclinaison des recettes fiscales non pétrolières par secteur d'activité

• Recettes fiscales non pétrolières de la DGI par secteur d'activité en 2021

En 2021, la mobilisation de recettes fiscales non pétrolières a été, en grande partie, portée par les entreprises du secteur secondaire (**53,4%**), suivi du secteur tertiaire (**45,7%**) et dans une proportion marginale du secteur primaire (**0,9%**). Le tableau ci-après présente le détail du rendement fiscal par secteur d'activité :

Tableau 27 : rendement de la DGI par secteur d'activité en 2021 (en milliards de FCFA)

Secteurs/Branches d'activités	Réalizations 2021	Poids 2021
Primaire	18 823,9	0,9%
Agriculture	5 831,2	0,3%
Sylviculture et exploitation forestière	12 992,7	0,7%
Secondaire	1 063 126,6	53,4%
Industrie extractive	218 883,0	11,0%
<i>Raffinage du pétrole et cokéfaction</i>	<i>164 700,8</i>	<i>8,3%</i>
<i>Autres industries extractives</i>	<i>54 182,2</i>	<i>2,7%</i>
Industrie agroalimentaire	555 718,2	27,9%
<i>Industrie de boissons</i>	<i>475 476,0</i>	<i>23,9%</i>
<i>Industrie des oléagineux et d'aliments pour animaux</i>	<i>31 690,4</i>	<i>1,6%</i>
<i>Industrie du cacao, du café, du thé et du sucre</i>	<i>20 362,0</i>	<i>1,0%</i>
<i>Industrie des autres produits alimentaires</i>	<i>28 189,8</i>	<i>1,4%</i>
Autre industrie manufacturière	121 908,8	6,1%
Production et distribution d'eau, assainissement	21 811,7	1,1%
Production et distribution d'électricité, de gaz...	81 102,7	4,1%
Bâtiments et Travaux Publics (BTP)	63 702,2	3,2%
Tertiaire	910 537,3	45,7%
Commerce de gros et de détail	169 948,6	8,5%
Information et de télécommunications	139 419,6	7,0%
Banques et organisations financières	164 205,9	8,2%
Transport et entreposage	100 474,1	5,0%
Hébergement et restauration	6 413,1	0,3%
Autres services	49 645,2	2,5%
Administrations publiques	280 430,9	14,1%
Total	1 992 487,8	100,0%

Source : DGI

La prééminence du secteur secondaire, avec une contribution de **53,4%**, est liée aux fortes valeurs ajoutées générées par les entreprises industrielles à l'instar des entreprises agroalimentaires (**27,9%**, notamment par les entreprises brassicoles), les industries extractives (**11,0%**, notamment par l'entreprise en charge du raffinage du pétrole) et les autres industries manufacturières (**6,1%**, notamment par les entreprises des branches cimenterie et industrie du bois).

Les entreprises du secteur tertiaire qui ont le plus contribué aux recettes fiscales non pétrolières se retrouvent dans les branches commerce de gros et de détail (**8,5%**, notamment les marketeurs), banques et organisations financières (**8,2%**), information et télécommunications (**7,0%**), et transport et entreposage (**5,0%** notamment par l'entreprise en charge des dépôts pétroliers).

• Évolution des recettes fiscales non pétrolières de la DGI par secteur d'activité entre 2020 et 2021

Comparées à l'année 2020, les recettes de 2021 ont connu une hausse globale de **7,5%**, suite aux performances combinées des entreprises des trois secteurs à savoir, le secteur primaire **(+11,5%)** le secteur secondaire **(+10,3%)** et le secteur tertiaire **(+4,3%)**, comme présentés dans le tableau ci-après :

Tableau 28 : évolution du rendement de la DGI par secteur d'activité entre 2020 et 2021 (en milliards de FCFA)

Secteurs/Branches d'activités	Réalizations		Variation 2021/2020
	2021	2020	
Primaire	18 823,9	16 883,8	+11,5%
Agriculture	5 831,2	5 842,8	-0,2%
Sylviculture et exploitation forestière	12 992,7	11 041,0	+17,7%
Secondaire	1 063 126,6	963 529,7	+10,3%
Industrie extractive	218 883,0	192 287,8	+13,8%
<i>Raffinage du pétrole et cokéfaction</i>	<i>164 700,8</i>	<i>139 629,3</i>	<i>+18,0%</i>
<i>Autres industries extractives</i>	<i>54 182,2</i>	<i>52 658,6</i>	<i>+2,9%</i>
Industrie agroalimentaire	555 718,2	507 636,3	+9,5%
<i>Industrie de boissons</i>	<i>475 476,0</i>	<i>425 808,1</i>	<i>+11,7%</i>
<i>Industrie des oléagineux et d'aliments pour animaux</i>	<i>31 690,4</i>	<i>29 858,7</i>	<i>+6,1%</i>
<i>Industrie du cacao, du café, du thé et du sucre</i>	<i>20 362,0</i>	<i>20 687,0</i>	<i>-1,6%</i>
<i>Industrie des autres produits alimentaires</i>	<i>28 189,8</i>	<i>31 282,4</i>	<i>-9,9%</i>
Autre industrie manufacturière	121 908,8	115 652,6	+5,4%
Production et distribution d'eau, assainissement	21 811,7	17 062,5	+27,8%
Production et distribution d'électricité, de gaz...	81 102,7	69 326,1	+17,0%
Bâtiments et Travaux Publics (BTP)	63 702,2	61 564,4	+3,5%
Tertiaire	910 537,3	872 979,5	+4,3%
Commerce de gros et de détail	169 948,6	161 642,3	+5,1%
Information et de télécommunications	139 419,6	137 444,8	+1,4%
Banques et organisations financières	164 205,9	164 754,0	-0,3%
Transport et entreposage	100 474,1	97 837,0	+2,7%
Hébergement et restauration	6 413,1	5 978,6	+7,3%
Autres services	49 645,2	47 789,3	+3,9%
Administrations publiques	280 430,9	257 533,5	+8,9%
Total	1 992 487,8	1 853 392,9	+7,5%

Source : DGI

Le rendement fiscal des entreprises du secteur secondaire s'accroît de **99,6 milliards (+10,3%)**. Toutes les branches d'activités de ce secteur connaissent des évolutions soutenues ; les accroissements les plus importants s'observent dans les branches « production et distribution d'eau, assainissement » **(+27,8%)**, « Production et distribution d'électricité, de gaz... » **(+17,0%)**, « industries extractives » **(+13,8%)**, et « Industrie agro-alimentaire » **(+9,5%)**.

S'agissant du secteur tertiaire, en dehors de la branche « Banques et organisations financières » dont le rendement a stagné **(-0,3%)** entre 2020 et 2021, du fait de la baisse des recettes sur les Revenus des Capitaux Mobiliers (RCM), toutes les autres branches connaissent des hausses notamment les branches « administration publique » **(+8,9%)**, « Hébergement et restauration » **(+7,3%)**, « Commerce de gros et de détail » **(+5,1%)** et « autres services » **(+3,9%)**.

Le rendement dans le secteur primaire est en hausse de **11,5%**, essentiellement imputable aux contribuables de la branche « Sylviculture et exploitation forestière » **(+11,7%)**.

Encadré 3 : Contribution des secteurs d'activité au rendement de la DGI

La nomenclature utilisée pour le regroupement des entreprises au Cameroun obéit à un cadre normé par les institutions statistiques internationales à l'instar d'AFRISTAT, puis contextualisé au plan interne par l'Institut National de la Statistique (INS). Cette nomenclature sert de base à l'élaboration des comptes nationaux et à la confection des indicateurs statistiques des secteurs productifs. Elle comporte trois (03) niveaux de regroupements :

- le niveau agrégé qui est celui des trois (03) secteurs d'activités : ce premier niveau se décompose en secteurs primaire, secondaire et tertiaire ;
- le niveau intermédiaire qui est celui des vingt (20) sous-secteurs d'activité ;
- le niveau désagrégé qui se décline en 44 branches d'activité.

En 2021, la ventilation du PIB par secteur d'activité montre que, le secteur tertiaire a la contribution la plus élevée à la création de la richesse nationale, soit **55,4%** contre **26,0%** pour le secteur secondaire et **18,6%** pour le secteur primaire.

En 2021, les contributions fiscales des secteurs et branches d'activité, par ordre d'importance, se présentent comme suit :

- **le secteur secondaire (53,4%)** : principalement porté par les industries de boisson (**44,7%** des impôts et taxes du secteur), raf-

finage du pétrole et cokéfaction (**15,5%** des paiements du secteur) et les autres industries manufacturières (**11,5%** des paiements du secteur). Comparée à 2020, cette contribution est en augmentation de **10,3%** ;

- **le secteur tertiaire (45,7%)** : la contribution de ce secteur est en hausse de **4,3%** par rapport à celle de l'exercice 2020. Les branches d'activités les plus importantes sont : « Administrations publiques » (**30,8%** des paiements du secteur), « Commerce de gros et de détail » (**8,5%** des paiements du secteur), « Banques et organisations financières » (**8,2%** des paiements du secteur), et « Information et de télécommunications » (**7,0%** des paiements du secteur) ;
- **le secteur primaire (0,9%)** : comparé à la contribution de 2020, l'on note une hausse de **11,5%** du fait de la branche « Sylviculture et exploitation forestière ». Les recettes fiscales non pétrolières mobilisées sur les entreprises de la branche « agriculture » sont quasi-constantes (**-0,2%**). Les choix de politiques économiques faits par les autorités visent à promouvoir les activités du secteur primaire qui, dans le PIB, contribuent pour **18,6%** alors que les impôts et taxes mobilisées dans ce secteur atteint à peine **1%** des recettes fiscales non pétrolières.

53,4%

de recettes fiscales non pétrolières
mobilisées par la DGI en 2021
proviennent des entreprises du
secteur secondaire.

v. Déclinaison des recettes fiscales non pétrolières par segment du fichier des contribuables

• Recettes fiscales non pétrolières de la DGI par type de contribuables en 2021

Le rendement de la DGI réparti entre grandes, moyennes et petites entreprises est présenté dans le tableau ci-après :

Tableau 29 : rendement de la DGI par segment du fichier en 2021 (en milliards de FCFA)

	Fichier contribuables		Rendements	
	2021	Poids	2021	Poids
Grands Contribuables	549	0,4%	1 449 791,1	72,8%
Moyens Contribuables	16 423	11,8%	246 243,5	12,4%
<i>CIME</i>	<i>10 694</i>	<i>7,7%</i>	<i>130 070,9</i>	<i>6,5%</i>
<i>CSI EPA-CTD-OM</i>	<i>359</i>	<i>0,3%</i>	<i>89 882,5</i>	<i>4,5%</i>
<i>CSIPLI/CSI</i>	<i>5 370</i>	<i>3,9%</i>	<i>26 290,1</i>	<i>1,3%</i>
Petits Contribuables (CDI)	121 653	87,8%	31 893,8	1,6%
Autres			264 559,5	13,3%
<i>Régies de recettes & CSE</i>			<i>67 787,0</i>	<i>3,4%</i>
<i>Retenues PGT/PS/Solde</i>			<i>196 772,5</i>	<i>9,9%</i>
Total DGI	138 625	100,0%	1 992 487,8	100,0%

Source : DGI

• Évolution des recettes fiscales non pétrolières de la DGI par type de contribuables entre 2020 et 2021

Le tableau ci-après présente l'évolution du rendement et du fichier des contribuables de la DGI entre 2020 et 2021 :

Tableau 30 : évolution du rendement de la DGI par segment du fichier entre 2020 et 2021 (en milliards de FCFA)

	Fichier contribuables		Variation	Rendements		Variation
	2021	2020		2021	2020	
Grands Contribuables	549	502	+9,4%	1 449 791,1	1 365 676,4	+6,2%
Moyens Contribuables	16 423	14 799	+11,0%	246 243,5	209 022,7	+17,8%
<i>CIME</i>	<i>10 694</i>	<i>10 183</i>	<i>+5,0%</i>	<i>130 070,9</i>	<i>113 505,9</i>	<i>+14,6%</i>
<i>CSI EPA-CTD-OM</i>	<i>359</i>	<i>274</i>	<i>+31,0%</i>	<i>89 882,5</i>	<i>73 185,7</i>	<i>+22,8%</i>
<i>CSIPLI/CSI</i>	<i>5 370</i>	<i>4 342</i>	<i>+23,7%</i>	<i>26 290,1</i>	<i>22 331,0</i>	<i>+17,7%</i>
Petits Contribuables (CDI)	121 653	122 888	-1,0%	31 893,8	31 923,7	-0,1%
Autres				264 559,5	246 770,1	+7,2%
<i>Régies de recettes & CSE</i>				<i>67 787,0</i>	<i>62 422,2</i>	<i>+8,6%</i>
<i>Retenues PGT/PS/Solde</i>				<i>196 772,5</i>	<i>184 347,9</i>	<i>+6,7%</i>
Total DGI	138 625	138 189	+0,3%	1 992 487,8	1 853 392,9	+7,5%

Source : DGI

Entre 2020 et 2021, le fichier des contribuables actifs de la DGI connaît une légère hausse (**+0,3%**). Le portefeuille des grands et moyens contribuables actifs s'accroît de manière significative, soit **+47 grandes entreprises** et **+1 624 moyennes entreprises**. En revanche, l'effectif du fichier des petits contribuables recule de **1 235 entreprises** du fait notamment des sorties dans les CDI Mezam dans le Nord-ouest (**-6 107 contribuables**) et le CDI Yaoundé 1 (**-2 013 contribuables**). Il y a lieu de noter que la généralisation de la télédéclaration dans les CDI a permis d'assainir le fichier des petits contribuables.

S'agissant de l'évolution du rendement par segment, les impôts et taxes acquittés par les grandes entreprises progressent de **84,1 milliards (+6,2%)** de même que la contribution des moyennes entreprises qui s'accroît de **32,2 milliards (+17,8%)**. Le rendement des petits contribuables est resté quasi constant.

L'analyse du fichier selon les régimes d'imposition permet de noter des progressions significatives du nombre des contribuables des régimes du réel (**+13%**), du Simplifié (**+15,6%**) et des contribuables classés dans la rubrique hors régime d'imposition personne physique (**+62,9%**). Le tableau ci-après présente les détails.

Tableau 31 : évolution du fichier des contribuables actifs par régime d'imposition entre 2020 et 2021

Fichier des contribuables	Régime d'imposition					TOTAL
	IL	REEL	RSI	HRI PM	HRI PP	
Année 2021	61 831	12 985	61 034	1 747	1 028	138 625
Année 2020	70 392	11 495	52 801	2 870	631	138 189
Variation 2021/2020	-12,2%	+13,0%	+15,6%	-39,1%	+62,9%	+0,3%

Source : DGI

IL : Impôt Libératoire, RSI : Régime Simplifié, HRI : Hors Régime d'Imposition, PP : Personne Physique, PM : Personne Morale

Encadré 4 : Segmentation du fichier de la DGI

Les différentes réformes engagées par la DGI portant sur la réorganisation des services et la sécurisation des recettes ont permis d'élargir l'assiette fiscale et d'accroître le rendement des impôts et taxes mobilisés.

Les grandes entreprises qui figurent uniquement dans le fichier de la DGE (**0,4%** du fichier de la DGI), contribuent à hauteur de **72,8%** de recettes mobilisées par la DGI en 2021.

Les moyennes entreprises regroupent les contribuables des Centres des Impôts des Moyennes Entreprises (CIME), du Centre Spécialisé des Impôts des Établissements Publics (CSI EPA-CTD-OM), des Centres Spécialisés des Impôts des Professions Libérales (CSIPLI). Avec un effectif global de **16 423 contribuables**, les moyennes entreprises ont mobilisé **246,2 milliards**, soit **12,4%** du rendement de la DGI en 2021.

Les petites entreprises englobent les **121 653 contribuables** relevant des Centres Divisionnaires des Impôts (CDI), soit **87,8%** des contribuables du fichier de la DGI, mais contribuent pour **1,6%** du rendement global en 2021.

Dans la rubrique «Autres», nous recensons l'ensemble des paiements effectués dans :

- les Cellules Spéciales d'Enregistrement (CSE) ;
- les Recettes des impôts et les régies des recettes pour le paiement du timbre ;
- la Paierie Générale du Trésor (PGT), les Paieries Spécialisées (PS) et les Trésoreries Générales pour les retenues à la source sur l'exécution du budget de l'État ;
- la Direction de la Dépense de Personnel et des Pensions (DDPP) pour les retenues sur les salaires des personnels de l'État.

Les paiements pour cette rubrique représentent **13,3%** du rendement de la DGI en 2021.

549 contribuables

inscrits dans le fichier des grandes entreprises en 2021 contribuent à hauteur de **72,8%** des recettes fiscales non pétrolières.

vi. Déclinaison des recettes fiscales non pétrolières de la DGI selon les contributeurs

• Recettes fiscales non pétrolières de la DGI selon les contributeurs en 2021

En 2021, les citoyens représentent les plus grands contributeurs aux recettes mobilisées par la DGI, soit **63,5%** de recettes fiscales non pétrolières. Les citoyens sont suivis des entreprises (**24,3%**), de l'État (**8,1%**) et des entités non résidentes (**4,7%**) comme présenté dans le tableau ci-après :

Tableau 32 : rendement de la DGI par contributeurs en 2021 (en milliards de FCFA)

Contributeurs	2021	Poids 2021
Citoyens (Consommateurs)	1 264,5	63,5%
Entreprises	484,4	24,3%
Non-résidents (TSR)	82,5	4,1%
État (Commande publique)	161,1	8,1%
Total	1 992,5	100,0%

Source : DGI

• Évolution des recettes fiscales non pétrolières de la DGI par modalités de paiement entre 2020 et 2021

L'évolution des recettes fiscales non pétrolières, par type de contributeur, de 2020 à 2021 est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau 33 : évolution du rendement de la DGI par type de contributeur entre 2020 et 2021 (en milliards de FCFA)

Contributeurs	2021	2020	Variation 2021/2020
Citoyens (Consommateurs)	1 264,5	1 181,2	+7,1%
Entreprises	484,4	437,1	+10,8%
Non-résidents	82,5	85,5	-3,5%
État (Commande publique)	161,1	149,6	+7,6%
Total	1 992,5	1 853,4	7,5%

Source : DGI

De 2020 à 2021, l'évolution des impôts payés par les grands contributeurs n'est pas uniforme. S'agissant des ménages (citoyens résidents), les montants payés progressent de **7,1%**, notamment du fait de la hausse des rendements des droits d'accises dans le secteur brassicole (**+10,2%**) et de la TVA (**+6,7%**). Les impôts payés par les entreprises évoluent de **10,8%** du fait de la bonne performance de l'IS non pétrolières (**+11,9%**). S'agissant de l'État, la TVA retenue à la source sur la commande publique s'accroît de **7,6%**.

La baisse du montant des impôts acquittés par les non-résidents s'explique essentiellement par la contreperformance de la Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR) (**-3,5%**).

vii. Structure des recettes fiscales non pétrolières de la DGI

• Structure des recettes fiscales non pétrolières de la DGI en 2021

En 2021, par ordre d'importance, les Impôts sur les Biens et Services (IBS) représentent **54,1%** des recettes fiscales non pétrolières mobilisées par la Direction Générale des Impôts (DGI), suivis de l'Impôt sur les bénéfices des Sociétés (**19,8%**) et de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) (**14,2%**). Les autres impôts représentent **11,9%**, notamment la TSR, et les droits d'enregistrement et de timbre, comme présenté dans le tableau ci-après :

Tableau 34 : structure du rendement de la DGI par nature de contributeur en 2021 (en millions de FCFA)

	Rendement 2021	Poids 2021
Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP)	283 349,8	14,2%
dont :		
- Traitements et Salaires (IRPP/TS)	175 331,9	8,8%
- Revenus Capitaux Mobiliers (RCM)	45 548,6	2,3%
- Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)	29 538,1	1,5%
- Revenus Fonciers (RF)	11 472,0	0,6%
- Bénéfices Non Commerciaux (BNC)	18 075,6	0,9%
Impôts sur les Biens et Services (IBS)	1 077 222,1	54,1%
dont :		
- T.V.A.	659 021,3	33,1%
- Droits d'Accises	270 398,6	13,6%
- Taxe sur les Produits Pétroliers (TSPP)	146 842,1	7,4%
Impôt sur les bénéfices des Sociétés (IS)	394 298,5	19,8%
Autres Impôts et Taxes (AIT)	237 617,4	11,9%
dont :		
- Prélèvement Spécial (TSR)	82 502,2	4,1%
- Droits d'Enregistrement	70 535,5	3,5%
- Droit de Timbre	49 113,5	2,5%
- Taxes forestières	17 168,8	0,9%
Total	1 992 487,8	100,0%

Source : DGI



- Évolution de la structure des recettes fiscales non pétrolières de la DGI entre 2020 et 2021

L'évolution de la structure des recettes fiscales non pétrolières de la DGI, entre 2020 et 2021 est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau 35 : évolution du rendement de la DGI par type de contributeur entre 2020 et 2021 (en millions de FCFA)

	2021	2020	Evolution 2021/2020
Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP)	283 349,8	275 476,1	+2,9%
dont :			
- Traitements et Salaires (IRPP/TS)	175 331,9	164 276,8	+6,7%
- Revenus Capitaux Mobiliers (RCM)	45 548,6	54 227,0	-16,0%
- Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)	29 538,1	28 515,2	+3,6%
- Revenus Fonciers (RF)	11 472,0	12 864,9	-10,8%
- Bénéfices Non Commerciaux (BNC)	18 075,6	13 387,2	35,0%
Impôts sur les Biens et Services (IBS)	1 077 222,1	998 578,0	+7,9%
dont :			
- T.V.A.	659 021,3	616 409,1	+6,9%
- Droits d'Accises	270 398,6	245 480,6	+10,2%
- Taxe/Pdts Pétroliers (TSPP)	146 842,1	135 651,7	+8,2%
Impôt sur les bénéfices des Sociétés (IS)	394 298,5	352 315,4	+11,9%
Autres Impôts et Taxes (AIT)	237 617,4	227 023,4	+4,7%
dont :			
- Prélèvement Spécial (TSR)	82 502,2	85 517,3	-3,5%
- Droits d'Enregistrement	70 535,5	62 982,9	+12,0%
- Droit de Timbre	49 113,5	39 157,4	+25,4%
- Taxes forestières	17 168,8	17 349,2	-1,0%
Total	1 992 487,8	1 853 392,9	+7,5%

Source : DGI



Entre 2020 et 2021, les différentes grandes composantes des recettes fiscales non pétrolières connaissent des accroissements. L'impôt sur les Sociétés (IS) affiche la hausse la plus importante **(+11,9%)** suivi des impôts sur les biens et services **(+7,9%)**. La progression de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques demeure lente **(+2,9%)**.

vii. Déclinaison des recettes fiscales non pétrolières par type d'impôts

Les impôts et taxes du système fiscal camerounais n'ont pas une contribution uniforme au rendement global de l'administration fiscale.

• Recettes fiscales non pétrolières de la DGI par type d'impôts en 2021

Le tableau ci-après présente les performances des impôts majeurs et leur contribution au rendement global de la DGI :

Tableau 36 : rendement des impôts majeurs de la DGI en 2021 (en milliards de FCFA)

Impôts et taxes	2021	Poids
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	659,0	33,1%
IS non pétrolières	394,3	19,8%
Droits d'Accises	270,4	13,6%
IRPP/Traitements et salaires (ITS)	175,3	8,8%
Taxe Spéciale sur les Produits Pétrolier (TSPP)	146,8	7,4%
Droits d'Enregistrement et timbre	119,6	6,0%
Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	82,5	4,1%
Autres	81,8	4,1%
IRPP/Revenu des Capitaux Mobiliers (IRCM)	45,5	2,3%
Recettes des forêts	17,2	0,9%
Total	1 992,5	100,0%

Sources : MINFI/DGI & Balance des Comptes du Trésor

Encadré 5 : Principaux impôts et taxes du système fiscal camerounais en 2021

Comme tout système fiscal moderne, celui du Cameroun repose sur une structure de prélèvements obligatoires assis aussi bien sur le revenu, la consommation que sur le capital.

Les impôts sur le revenu sont constitués de :

- (1) l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) assis sur les traitements et salaires (suivant un barème progressif allant de 10% à 35%), le revenu des capitaux mobiliers (au taux de 15%), les bénéfices industriels, artisanaux, commerciaux, agricoles et les revenus fonciers (au taux de 30%) ;
- (2) l'Impôt sur les Sociétés (IS) prélevé sur les bénéfices des sociétés exploitées au Cameroun au taux de **30%** ;
- (3) la Taxe Spéciale sur le Revenu au taux de **15%** applicable aux revenus versés à l'étranger en contrepartie des prestations rendues aux entités camerounaises.

Les impôts et taxes sur la consommation sont constitués essentiellement de :

- (1) la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) au taux de **17,5%** ;
- (2) les droits d'accises sur les boissons, le tabac et

certain produits de luxe (bijoux, véhicule de luxe, etc.) au taux de 25%. Un droit d'accises spécifique déterminé sur la base des quantités est en outre applicable aux boissons alcoolisées ;

- (3) la Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers (TSPP) aux tarifs de **80 FCFA** par litre pour le super et **60 FCFA** par litre pour le gazole.

Les impôts sur le capital : ils sont constitués des droits d'enregistrement sur les actes et les mutations de propriété ou de jouissance (aux taux proportionnel, progressif, dégressif et aux droits fixes).

Les différents impôts et taxes ont une contribution variable au rendement global de la DGI. Les impôts sur la consommation (TVA, droits d'accises, TSPP) constituent, par leur contribution au rendement, le poste le plus important dans le système fiscal camerounais. Ils sont suivis respectivement de l'impôt sur le revenu des personnes morales (IS) et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) grâce notamment à l'Impôt sur les Traitements et salaires (IRPP/TS).

Au titre de l'exercice 2021, la TVA, l'IS non pétrolières, les droits d'accises, l'IRPP/TS et la TSPP ont contribué à hauteur de **82,6%** au rendement global de la DGI.

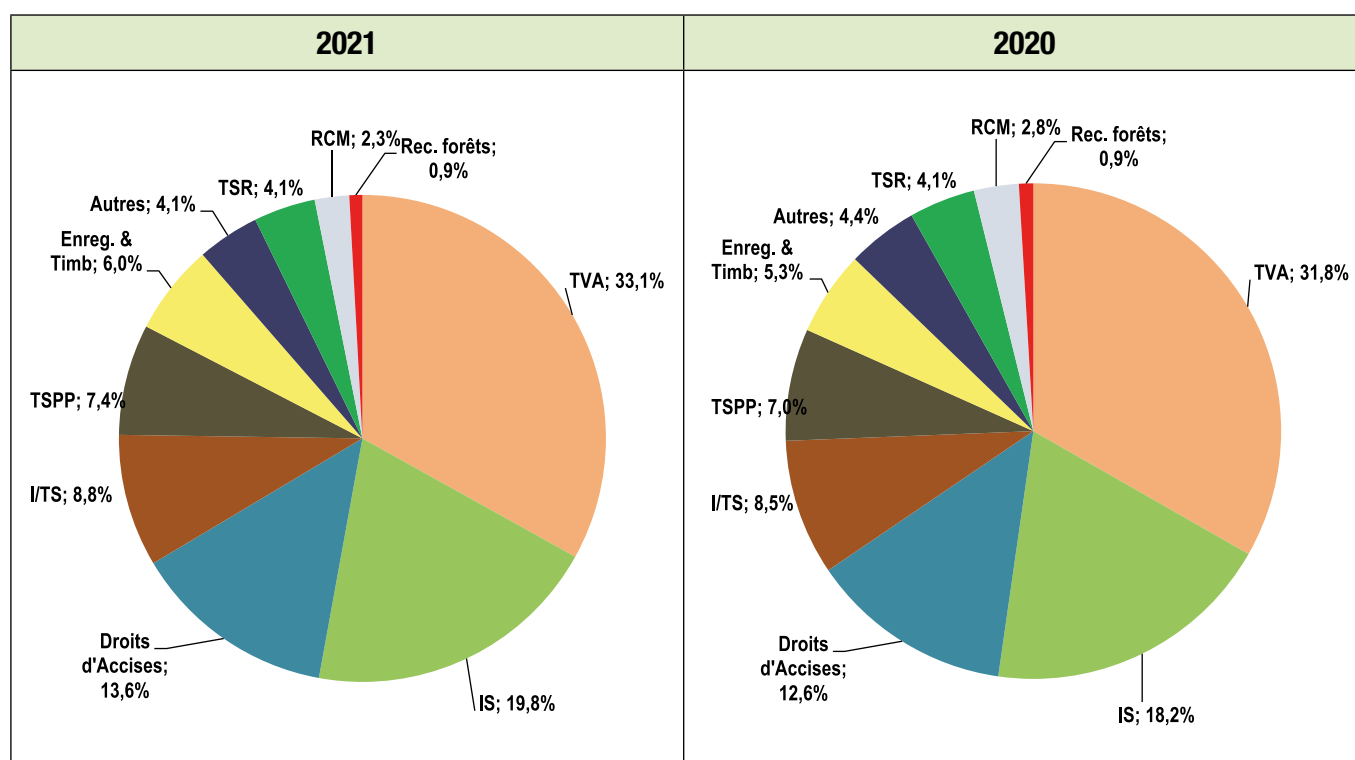
• Évolution des recettes fiscales non pétrolières de la DGI par type d'impôt entre 2020 et 2021

Le tableau ci-après présente l'évolution des recettes fiscales non pétrolières par type d'impôt entre 2020 et 2021.

Tableau 37 : évolution des impôts majeurs entre 2020 et 2021 (en milliards de FCFA)

Impôts et taxes	Réalizations		Évolution
	2021	2020	
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	659,0	616,4	+6,9%
IS non pétrolières	394,3	352,3	+11,9%
Droits d'Accises	270,4	245,5	+10,2%
IRPP/Traitements et salaires (ITS)	175,3	164,3	+6,7%
Taxe Spéciale sur les Produits Pétrolier (TSPP)	146,8	135,7	+8,2%
Droits d'Enregistrement et timbre	119,6	102,1	+17,1%
Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	82,5	85,5	-3,5%
Autres	81,8	80,0	+2,2%
IRPP/Revenu des Capitaux Mobiliers (IRCM)	45,5	54,2	-16,0%
Recettes des forêts	17,2	17,3	-1,0%
Total	1 992,5	1 853,4	+7,5%

Sources : MINFI/DGI & Balance des Comptes du Trésor



Sources : MINFI/DGI & Balance des Comptes du Trésor (BCT)

La bonne performance de la DGI en 2021 est le produit de l'accroissement de l'Impôt sur les Sociétés (IS) et des impôts sur les Biens et Services (IBS) :

Les impôts et taxes ci-après connaissent une progression importante en 2021 :

- **l'IS non pétrolières** : le rendement a connu une hausse significative de **41,7 milliards (+11,8%)**. Il était de **352,3 milliards** en 2020 et s'est hissé à **394,0 milliards** en 2021, du fait notamment de l'accroissement du rendement des soldes annuels payés aux mois de mars et d'avril (**+13,9 milliards**) ;
- **les droits d'accises** : le rendement qui était de **245,5 milliards** en 2020 est passé à **270,4 milliards** en 2021, soit une hausse de **24,9 milliards (+10,2%)**. Cette hausse s'explique essentiellement par l'accroissement desdits droits dans le secteur brassicole, résultat d'une part de la croissance de l'activité et d'autre part des contrôles fiscaux menés en 2020, entraînant une amélioration des paiements spontanés de 2021 ;
- **les droits de timbre** : les recettes issues des timbres qui étaient de **39,2 milliards** en 2020 sont passées à **49,2 milliards** en 2021, soit une hausse de **10,0 milliards (+25,6%)**. Cette hausse est imputable à l'accroissement du rendement du « Timbre de dimension et timbre gradué » (**+4,7 milliards**, suite à la dématérialisation complète) et du « Timbre d'Aéroport » (**+3,6 milliards**, du fait de la réouverture des frontières après les mesures de confinement de 2020). Toutefois, nous notons une baisse des recettes des « Timbres sur les passeports et laissez-passer » (**-2 milliards**) du fait des nouvelles modalités de délivrance des passeports entrées en vigueur au mois de juillet 2021 qui ont entraîné une baisse de rendement de **3,8 milliards** aux 2nd semestre 2021 ;
- **TSPP** : les recettes sont passées de **135,7 milliards** en 2020 à **146,8 milliards** en 2021, soit une hausse de **11,2 milliards (+8,2%)**, du fait notamment de la mesure nouvelle de la LF 2021 sur les nouvelles modalités de recouvrement.

Les impôts et taxes ci-après affichent des reculs importants :

- **l'Impôt sur les Revenus des Capitaux Mobiliers (IRCM)** : la chute de **8,6 milliards (-15,8%)** est la conséquence de l'interdiction de distribution des dividendes dans le secteur bancaire par la COBAC ;
- **la TSR** : la décroissance de **3,1 milliards (-3,6%)** découle de la baisse d'activité dans le secteur pétrolier amont du fait de la persistance de pandémie de Covid-19.

d.2. Les recettes fiscales pétrolières

Hormis les recettes fiscales non pétrolières, la DGI mobilise pour le compte du budget de l'État, les recettes fiscales pétrolières constituées exclusivement de l'Impôt sur les Sociétés pétrolières.

i. Les recettes issues de l'Impôt sur les Sociétés pétrolières en 2021

En 2021, la DGI a encaissé au titre de l'Impôt sur les Sociétés pétrolières un montant de **73,2 milliards** pour un objectif de **56,7 milliards**, soit un taux de réalisation de **129,0%**. Cette performance découle d'un niveau d'activité dans le secteur pétrolier plus important que les projections initiales.

ii. Évolution du rendement de l'IS pétrolières entre 2020 et 2021

De 2020 à 2021, le rendement de l'IS pétrolières connaît une baisse notable, il passe de **106,8 milliards** à **73,2 milliards**, soit une chute de **33,6 milliards (-31,5%)**. Cette baisse anticipée découle de persistance de l'impact de la pandémie de covid-19 sur le secteur pétrolier amont.

2) La DGI, premier poste de mobilisation des ressources des CTD et EP en 2021

Outre la collecte des recettes pour le compte du budget de l'État, la DGI a mobilisé **239,3 milliards** au titre des recettes affectées réparties en recettes affectées aux CTD (**203,1 milliards**) et aux EP (**36,2 milliards**).

a) Recettes affectées aux CTD en 2021

i. Les recettes mobilisées par la DGI au profit des CTD en 2021

En 2021, la DGI a mobilisé **203,1 milliards** au profit des CTD. Le tableau ci-dessous présente les détails :

Tableau 38 : recouvrement des recettes affectées aux CTD en 2021 (millions de FCFA)

	Réalisations 2021	Poids
Centimes Additionnels Communaux (CAC)	165 212,2	81,3%
Patente/Licence	10 792,6	5,3%
Vignette automobile	7 000,0	3,4%
Redevance Forestière Annuelle (RFA)	5 912,6	2,9%
Droits mutations Immobilières	4 444,4	2,2%
Taxe de Développement Local (TDL)	3 813,6	1,9%
Baux	3 124,5	1,5%
Taxe/Propriété Foncière (TPF)	1 892,8	0,9%
Impôt libératoire (IL)	633,1	0,3%
Autres recettes	269,9	0,1%
Total recettes CTD	203 095,9	100,0%

Sources : MINFI/DGI et Balance des Comptes du Trésor (BCT)

Encadré 6 : Les recettes affectées aux CTD

Le système fiscal camerounais distingue entre la fiscalité affectée et la fiscalité propre des collectivités locales. Cette distinction est faite à partir de l'échelon de gouvernement qui procède à la mobilisation des impôts considérés. La fiscalité affectée est constituée d'impôts recouvrés par les services fiscaux de l'État et reversés aux collectivités locales (généralement les impôts partagés ou des parts aux recettes). Avant l'entrée en vigueur de la loi n°2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale, les recettes affectées aux CTD étaient constituées de la patente, de la licence, de l'impôt libératoire et des centimes additionnels communaux. Les trois premiers prélèvements sont des impôts communaux émis et recouvrés par l'Administration fiscale pour le compte exclusif des CTD, tandis que les centimes additionnels communaux sont une part (elle est de **10%**) ajoutée à certains impôts de l'État (en l'occurrence l'impôt sur le revenu des personnes physiques, l'impôt sur les sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée). Cette part émise et recouvrée en même temps et suivant les mêmes modalités que la part budgétaire de l'État est reversée aux CTD.

La loi portant fiscalité locale a étendu le champ des recettes fiscales affectées aux CTD. Depuis 2010, outre les quatre prélèvements cités ci-dessus, les recettes fiscales suivantes sont destinées aux CTD : la taxe sur la propriété foncière, la taxe sur les jeux de hasard et de divertissement,

les droits de mutation d'immeubles, le droit de timbre automobile (vignette), la redevance forestière annuelle, le droit de timbre sur la publicité, la taxe de développement local et les droits sur les baux. À cette liste, il faut ajouter les droits de timbre sur les cartes grises, le droit de timbre d'aéroport, la taxe à l'essieu et certaines redevances sur l'exploitation des ressources naturelles, qui sont destinées aux Régions (la collectivité territoriale décentralisée dénommée « Région » n'est cependant pas encore effective).

Certaines de ces recettes sont affectées en totalité aux CTD (patente, licence, impôt libératoire, centimes additionnels communaux, taxe de la propriété foncière, taxe de développement local...), tandis que d'autres font l'objet d'une affectation partielle (**50%** de la redevance forestière annuelle est affectée aux communes).

Un autre niveau de répartition existe entre les CTD bénéficiaires des recettes affectées. Cette répartition intègre une retenue de base (pourcentage de la recette destinée directement à la commune du domicile, du lieu de situation ou de siège du contribuable) et un système de centralisation auprès d'un organisme : le Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunal (FEICOM), en vue d'une répartition à l'ensemble des communes. Cette répartition se fait au prorata de la population de chaque commune.

ii. Évolution des recettes affectées aux CTD entre 2020 et 2021

Tableau 39 : évolution des recettes affectées aux CTD entre 2020 et 2021

	Réalizations		Variation (2021/2020)
	2021	2020	
Centimes Additionnels Communaux (CAC)	165 212,2	128 000,5	+29,1%
Patente/Licence	10 792,6	9 566,2	+12,8%
Vignette automobile	7 000,0	7 000,0	0,0%
Redevance Forestière Annuelle (RFA)	5 912,6	5 719,5	+3,4%
Droits mutations Immobilières	4 444,4	5 097,8	-12,8%
Taxe de Développement Local (TDL)	3 813,6	3 601,5	+5,9%
Baux	3 124,5	2 516,8	+24,1%
Taxe/Propriété Foncière (TPF)	1 892,8	2 043,6	-7,4%
Impôt libératoire (IL)	633,1	568,3	+11,4%
Autres recettes	269,9	264,8	+1,9%
Total recettes CTD	203 095,9	164 378,9	+23,6%

Sources : MINFI/DGI et Balance des Comptes du Trésor (BCT)

Les recettes collectées au profit des CTD connaissent une hausse en 2021. Celles-ci sont passées de **164,4 milliards** en 2020 à **203,1 milliards** en 2021, soit un accroissement de **38,7 milliards (+23,6%)**. Cette hausse découle des performances :

- des Centimes Additionnels Communaux (CAC) dont le rendement qui était de **128,0 milliards** en 2020 se hisse à **165,2 milliards** en 2021, soit une hausse de **37,2 milliards (+29,1%)**. Cette performance résulte de la hausse des impôts majeurs et des modalités de comptabilisation des CAC liés aux impôts retenus à la source lors de l'exécution de la commande publique ;
- des patente et licence dont les recettes se sont accrues de **1,2 milliard (+12,8%)** ;
- des droits de bail et de l'impôt libératoire.

Toutefois, les droits mutations Immobilières **(-12,8%)** et la Taxe sur Propriété Foncière **(-7,4%)** connaissent des baisses significatives.

b) Recettes affectées aux Entités Publiques (EP)

i. Les recettes mobilisées par la DGI au profit des EP en 2021

Les recettes affectées aux EP enregistrent une hausse. Elles passent de **31,9 milliards** en 2020 à **36,2 milliards** en 2021, soit une évolution positive de **4,3 milliards (+13,4%)** qui s'explique par l'accroissement sensible des recettes affectées à la CRTV comme l'illustre le tableau ci-dessous :

Tableau 40 : recettes affectées aux EP pour le compte des exercices 2020 et 2021 (en millions de FCFA)

	Réalizations		Variation (2021/2020)
	2021	2020	
CRTV (RAV)	20 858,3	16 660,4	+25,2%
CCF	10 000,0	10 000,0	0,0%
FNE	5 000,0	5 000,0	0,0%
CCIMA & CAPEF	337,4	259,6	+30,0%
Total des recettes EP	36 195,7	31 920,0	+13,4%

Source : DGI

Encadré 7 : Les recettes affectées aux EP

Les recettes collectées par la DGI pour le compte des EP leur sont affectées en vue de la couverture de dépenses spécifiques définies par les lois et règlements en vigueur. L'affectation des recettes aux EP participe des politiques publiques visant à encourager et à accompagner le développement de certaines activités d'intérêt général ou socio-économique avéré. C'est le cas notamment de :

- la contribution du Fonds National de l'Emploi (FNE) qui est une taxe mobilisée par la DGI au profit du FNE pour le financement de sa mission de promotion de l'emploi au Cameroun. Elle est supportée par les employeurs du secteur public (à l'exclusion de l'État), parapublic et privé. Le taux de prélèvement est de 1% du montant des salaires, indemnités et émoluments payé par les employeurs. La loi de finances au titre de l'exercice 2018 plafonne la contribution du FNE à **5 milliards FCFA** ;
- la contribution du Crédit Foncier du Cameroun (CFC) est destinée au financement de la promotion de l'habitat au Cameroun. Elle est supportée par les salariés et les employeurs du secteur public, parapublic et privé. Pour les salariés, il est prélevé **1%** du montant perçu. Et pour le patronat (à l'exclusion de l'État), le prélèvement est de **1,5%** du montant des salaires, indemnités et émoluments versés. La loi de finances de l'année 2018 plafonne la contribution du CFC à **10 milliards FCFA** ;
- la Redevance Audio-visuelle (RAV) qui est mobilisée par la DGI pour le compte de la CRTV. Elle est destinée au développement de l'activité de cet organisme. Elle est supportée pour partie par les employés du secteur public, parapublic et privé et pour une seconde partie par les entreprises assujetties à la contribution des patentes. La base de calcul pour les salariés est constituée par le montant brut des salaires perçus à partir de **FCFA 50 001**. Pour les employeurs, elle est due par ceux redevables de contribution des patentes et est égale à une fois la contribution des patentes ;
- la contribution des Chambres Consulaires destinée à la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat (CCIMA) et à la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts (CAPEF) est assise sur la contribution des patentes et la contribution des licences. Le produit de cette contribution versé à ce titre par les entreprises commerciales ou industrielles revient à la CCIMA tandis que celui perçu sur les entreprises forestières et agricoles est rétrocédé à la CAPEF.



1) Évolution dans le temps des recettes en valeur absolue



c) Évolution des recettes fiscales non pétrolières

a.1. Les recettes fiscales globales

L'évolution des recettes fiscales non pétrolières mobilisées par la DGI sur la période 2010-2021 est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau 41 : évolution des recettes fiscales non pétrolières du Cameroun de 2010 à 2021 (en milliards de FCFA)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectifs	908,0	1 002,0	1 076,0	1 214,0	1 240,0	1 403,8	1 565,0	1 719,0	1 912,0	2 074,0	1 724,8	1 938,4
Réalisations	855,7	988,0	1 053,0	1 230,4	1 387,1	1 588,9	1 615,6	1 790,4	1 940,9	1 947,7	1 853,4	1 992,5
Taux de réalisation	94,2%	98,6%	97,9%	101,4%	111,9%	113,2%	103,2%	104,2%	101,5%	93,9%	107,5%	102,8%
Taux de croissance des réalisations	-	+15,5%	+6,6%	+16,8%	+12,7%	+14,5%	+1,7%	+10,4%	+8,4%	+0,4%	-4,8%	+7,5%

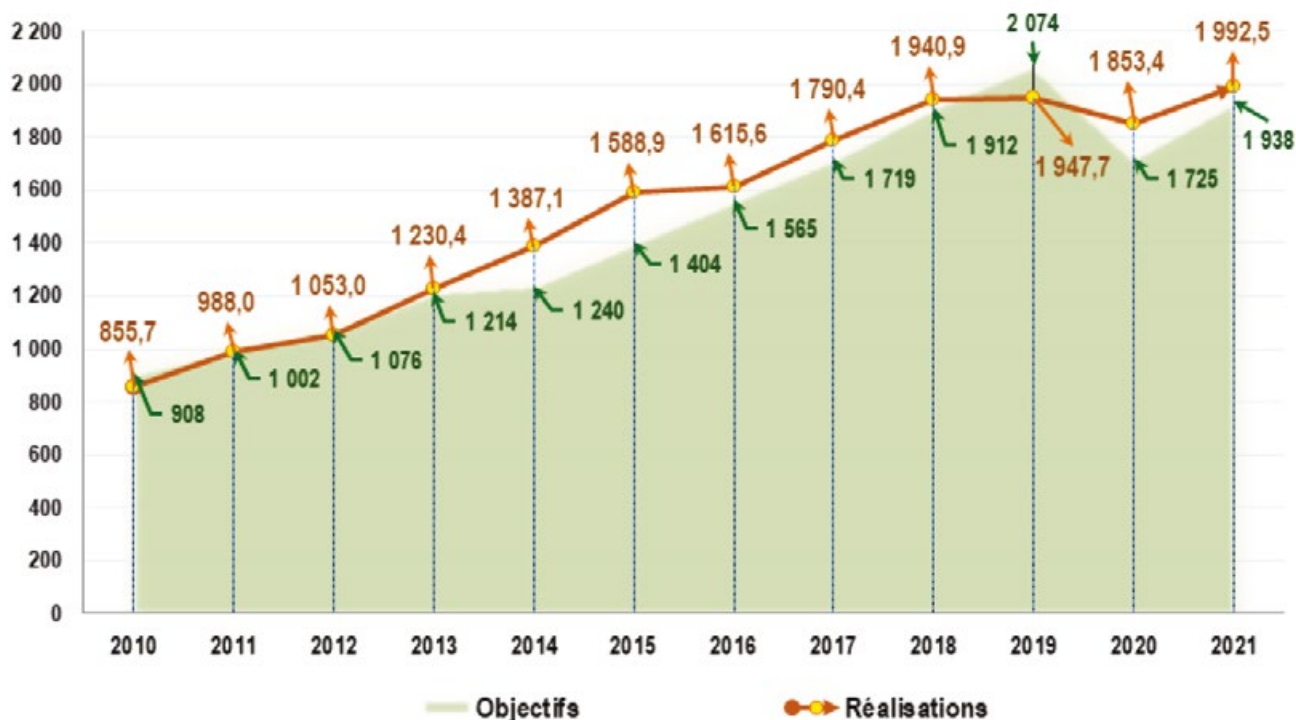
Sources : MINFI/DGI & Balance des Comptes du Trésor (BCT)

Les recettes fiscales non pétrolières mobilisées par la DGI qui étaient de **855,7 milliards** en 2010 sont passées à **1 992,5 milliards** en 2021, soit un taux annuel moyen de croissance de **8,2%**. Sur la période de 2010 à 2021, l'analyse de l'évolution des recettes fiscales non pétrolières permet de dégager les trois phases ci-après :

- **la première phase de 2010 à 2018** : elle se caractérise par une progression rapide et soutenue des recettes mobilisées avec un taux annuel moyen de croissance de **10,9%**, tandis que le taux de croissance moyen du PIB nominal était de **6,3%**, sur la période. Cette performance s'explique essentiellement par les réformes d'administration de l'impôt et de politique fiscale mises en œuvre ;
- **la deuxième phase de 2019 à 2020** : le fléchissement de la courbe de mobilisation des recettes en 2019 s'explique particulièrement par l'arrêt de production de la SONARA suite à un incendie entraînant une baisse importante de recettes pour la DGI de près de **100 milliards**. En 2020, les recettes fiscales non pétrolières baissent de **4,8%**, du fait essentiellement de la pandémie de Covid-19 ;
- l'amorce de la troisième phase en 2021 au cours de laquelle **1 992,5 milliards** sont mobilisés, soit un accroissement de **131,9 milliards (+7,5%)**, par rapport à l'année 2020.

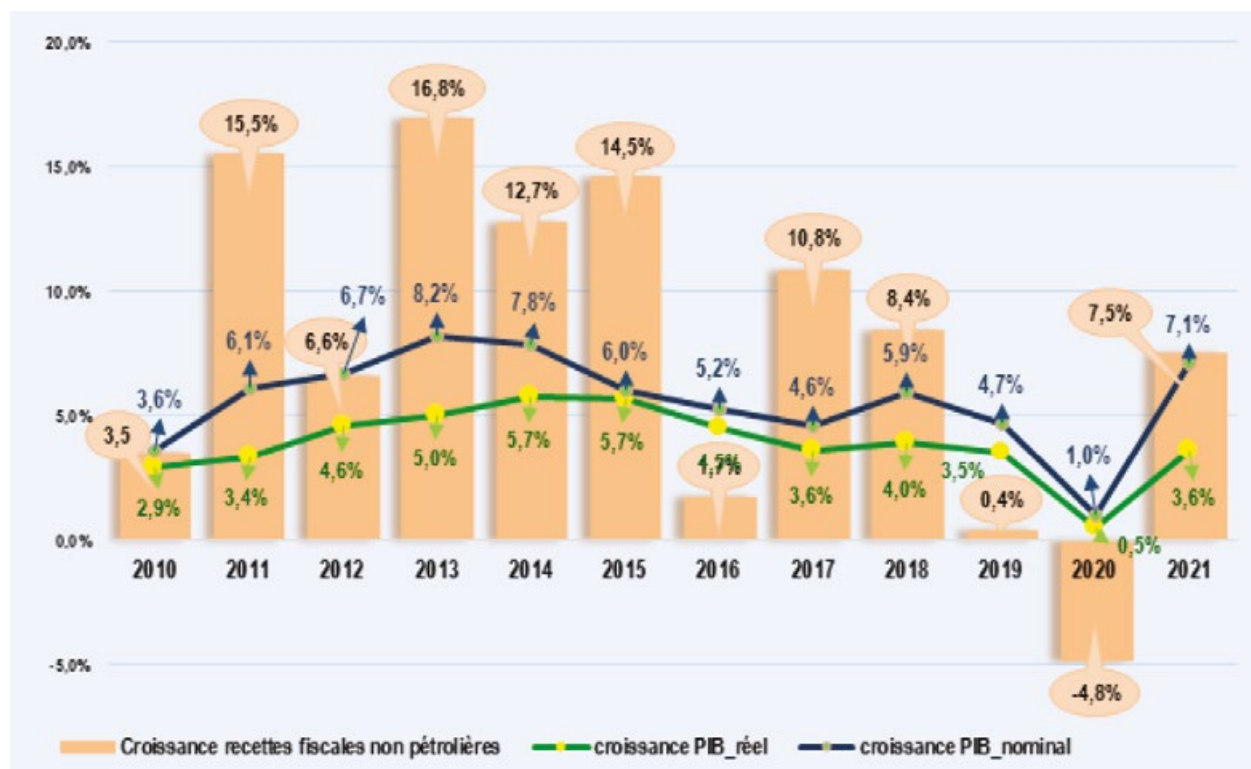
En 2010, la moyenne mensuelle de recettes fiscales non pétrolières mobilisées par la DGI était de **71,3 milliards**, elle se situe à **166,0 milliards** en 2021, soit une évolution du rythme mensuel de recettes de **94,7 milliards (+132,9%)**. La figure ci-après présente la tendance d'évolution des recettes fiscales non pétrolières de 2010 à 2021 :

Figure 5 : évolution des recettes fiscales non pétrolières du Cameroun



La comparaison entre le taux d'accroissement des recettes fiscales non pétrolières et les taux de croissance de l'activité économique est présentée dans le graphique ci-après :

Figure 6 : évolutions des taux de croissance du PIB réel, du PIB nominal et des recettes fiscales non pétrolière de 2010 à 2021

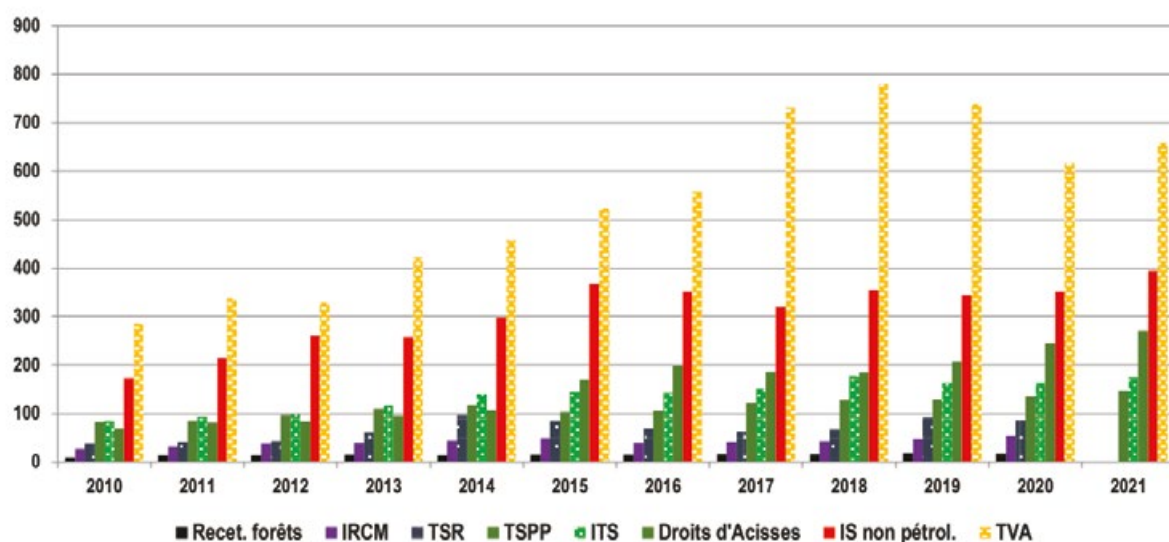


a.2. Évolution des impôts majeurs

L'évolution des impôts majeurs est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau 42 : évolution des impôts majeurs de 2010 à 2021 (en milliards de FCFA)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TVA	286,8	340,0	329,4	423,2	457,9	523,7	557,0	731,8	780,4	739,6	616,4	659,0
IS non pétrolières	172,4	214,7	261,3	258,4	298,0	367,1	351,8	319,5	354,9	344,4	352,3	394,3
Droits d'Accises	68,5	81,2	84,1	95,8	106,4	170,2	198,3	186,6	185,6	207,3	245,5	270,4
IRPP/Traitements et Salaires	84,3	94,3	98,9	118,0	141,2	144,8	143,6	150,4	177,5	164,4	164,3	175,3
TSPP	83,0	84,6	97,4	109,6	118,5	103,8	105,6	122,0	127,5	128,7	135,7	146,8
TSR	38,9	42,6	43,6	61,6	97,6	84,4	68,7	62,4	67,7	91,9	85,5	82,5
I/RCM	27,7	32,5	38,3	39,0	44,5	48,8	39,3	42,2	42,7	47,6	54,2	45,5
Recettes forêts	9,0	14,1	13,5	15,1	14,0	15,4	15,7	16,7	16,5	18,5	17,3	17,2



Les réformes de modernisation de l'Administration fiscale sont également perceptibles sur les évolutions des impôts majeurs. Sur une période de 2010 à 2021, les constats ci-après peuvent être faits :

- la TVA a été multiplié par **2,3** passant de **286,8 milliards** en 2010 à **659,0 milliards** en 2021 ;
- l'IS non pétrolières a doublé ;
- les droits d'accises ont été multipliés par quatre (04) ;
- la TSPP a doublé ;
- l'impôt sur les traitements et salaires a doublé.

Le tableau ci-après présente l'évolution de l'ensemble des impôts mobilisés par la DGI depuis l'année 2016 :

Tableau 43 : évolution des recettes fiscales non pétrolières du Cameroun depuis 2016 (en milliards de FCFA)

NOMENCLATURE	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1- IMPÔT/REV. PERS. PHYSIQUES (IRPP)	218 838,7	242 717,2	289 890,4	276 419,9	275 476,1	283 349,8
- Traitements et Salaires (IRPP/TS)	143 568,6	150 440,2	177 506,4	164 422,1	164 276,8	175 331,9
- Revenus Capitaux Mobiliers (RCM)	39 349,9	42 154,7	42 715,2	47 612,4	54 227,0	45 548,6
- Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)	15 673,3	25 922,6	29 235,9	35 579,7	28 515,2	29 538,1
- Revenus Fonciers (RF)	12 715,0	13 058,1	14 398,5	12 442,1	12 864,9	11 472,0
- Bénéfices Non Commerciaux (BNC)	5 685,9	9 567,2	24 611,3	14 865,2	13 387,2	18 075,6
- Impôts sur plus-values sur cession immobilière	1 803,0	1 440,0	1 222,5	1 079,2	1 871,4	2 537,5
- Bénéfices des professions artisanales	9,0	85,3	37,2	165,8	310,5	825,0
- Bénéfices Agricoles	31,2	30,0	161,0	253,2	22,5	20,7
- Impôts sur les autres gains en capital	2,8	19,1	2,4	0,3	0,5	0,3
2- TAXE SPECIALE SUR LES REVENUS (TSR)	68 690,6	62 385,3	67 692,6	91 879,4	85 517,3	82 502,2
3- IMPÔT/ACTIVITES	861 475,6	1 041 959,8	1 093 924,0	1 077 373,2	998 578,0	1 077 222,1
- T.V.A.	557 028,3	731 832,8	780 402,0	739 619,1	616 409,1	659 021,3
- Droits d'Accises	198 331,7	186 552,7	185 597,6	207 349,9	245 480,6	270 398,6
- Taxe sur les Produits Pétroliers (TSPP)	105 579,1	122 035,5	127 455,8	128 708,5	135 651,7	146 842,1
- Vignettes sur tabacs produits manufacturés	536,6	547,9	468,6	728,2	585,4	812,2
- Taxe de séjour		990,9	1 004,9	967,5	451,2	147,9
4- IMPÔT/SOCIETES	351 816,2	319 500,1	354 933,8	344 409,6	352 315,4	394 298,5
- Impôts sur Sociétés	351 816,2	319 500,1	354 933,8	344 409,6	352 315,4	394 298,5
5 - DROITS D'ENREGISTREMENT	49 976,1	52 595,5	53 704,6	61 365,5	62 982,9	70 535,5
- Droits de marché	28 868,4	28 414,5	36 980,8	43 498,3	46 371,9	50 881,5
- Droits d'enregistrement mutations entre vifs	376,1	576,5	75,6	301,4	46,4	129,0
- Droits d'enregistrement. mutations par décès	159,5	59,7	85,6	37,5	180,4	122,3
- Autres mutations	20 572,1	23 544,8	16 562,5	17 528,3	16 384,1	19 402,6
6 - TAXES D'ENREGISTREMENT	2 204,8	2 450,9	2 710,8	2 859,3	2 417,7	121,3
- Taxe à l'Essieu	2 204,7	2 450,8	2 710,1	2 859,1	2 417,7	121,3
- Taxe/Contrat d'Assurance	0,2	0,1	0,7	0,2	0,0	0,0
7 - DROIT DE TIMBRE	44 014,6	47 413,9	53 647,4	56 721,3	39 157,4	49 113,5
- Timbres sur les passeports et laissez-passer	19 881,3	20 783,6	21 113,0	23 145,3	13 618,6	13 657,8
- Timbre de dimension et timbre gradué	15 012,1	18 056,8	17 695,5	17 371,5	16 471,9	21 405,2
- Taxe d'Aéroport	5 034,5	5 205,4	11 219,8	13 200,2	5 400,6	9 004,4
- Timbres connaissances et contrats transport	1 641,0	888,8	1 356,4	1 282,3	1 354,4	1 630,9
- Enregistrement minutes et brevets	258,2	554,6	451,3	349,1	558,6	1 511,1
- Timbres sur publicité	1 297,2	821,1	1 028,2	666,1	986,6	921,1
- Timbres cartes d'identité, séjour résidents	880,1	1 103,5	776,2	706,1	735,2	888,8
- Timbres en débet (Autres)	10,3	0,0	7,1	0,6	31,5	94,1
8 - TAXES FORESTIERES	15 697,7	16 677,1	16 528,3	18 549,3	17 349,2	17 168,8
- Redevance forestière annuelle	9 245,1	9 373,3	9 171,4	8 518,7	7 220,3	7 166,9
- Taxe d'abattage	6 397,0	7 214,7	7 164,0	9 874,1	9 950,7	9 817,9
- Autres taxes forestières	55,5	89,1	192,9	156,5	178,2	184,0
9 - TAXES MINIERES	2 196,8	2 278,5	1 955,1	1 496,7	1 751,3	1 953,2
- Redevance superficielle annuelle (RSA)	1 352,3	1 667,9	1 364,4	957,7	1 095,3	1 315,9
- Taxes à l'extraction des carrières	475,7	427,7	351,0	340,0	350,0	358,3
- Droits fixes d'attribution, renouv transfert secteur minier	228,0	99,2	117,1	97,1	123,2	101,7
- Taxe ad valorem sur les recettes minières	80,9	65,7	90,8	70,1	154,3	95,4
- Redevance à la production des eaux	25,8	1,3	7,6	5,0	1,0	14,1
- Droits de collecte des substances précieuses	2,0	7,7	3,3	6,3	4,1	7,7
- Autres droits et taxes du secteur minier	32,3	9,0	20,9	20,5	23,3	60,1
10 - TAXES D'ELEVAGE	335,2	497,8	333,4	516,1	263,2	333,5
- Taxe d'inspection Sani. Vétér. Commerce local	237,2	292,1	212,0	347,4	163,4	267,2
- Droit d'exploitation des product. Animales	54,7	49,2	54,3	65,6	53,8	32,5
- Taxe d'inspection produits de la pêche	22,6	142,4	50,1	88,3	34,6	23,9
- Droits d'exploitation de la pêche	17,4	9,9	13,7	14,1	10,3	9,0
- Taxes visite véh. Transp. produits pêche	3,3	4,1	3,3	0,7	1,0	0,9
11- AUTRES RECETTES	102,2	1 849,1	5 605,7	16 148,0	17 584,3	15 889,4
TOTAL RECETTES	1 615 443,2	1 790 420,0	1 940 926,0	1 947 738,4	1 853 392,9	1 992 487,8

Sources : MINFI/DGI et Balance des Comptes du Trésor (BCT)

b) Évolution des recettes fiscales pétrolières

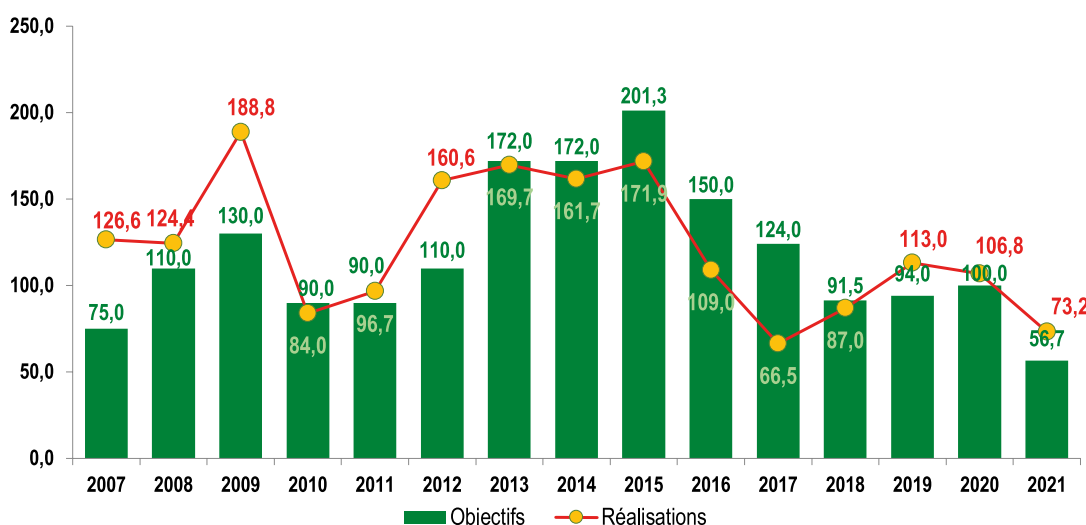
Le tableau suivant présente les recettes fiscales pétrolières, en l'occurrence l'Impôt sur les Sociétés pétrolières, sur les onze (11) dernières années.

Tableau 44 : évolution de l'IS pétrolières de 2010 à 2021 (milliards de FCFA)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectifs	90,0	90,0	110,0	172,0	172,0	201,3	150,0	124,0	91,5	94,0	100,0	56,7
Réalisations	84,0	96,7	160,6	169,7	161,7	171,9	109,0	66,5	87,0	113,0	106,8	73,2
Taux de réalisation	93,3%	107,4%	146,0%	98,7%	94,0%	85,4%	72,7%	53,6%	95,1%	120,2%	106,8%	129,1%

Source : MINFI/DGI & Balance des Comptes du Trésor (BCT)

Figure 7 : évolution de la collecte des recettes pétrolières de 2007 à 2021

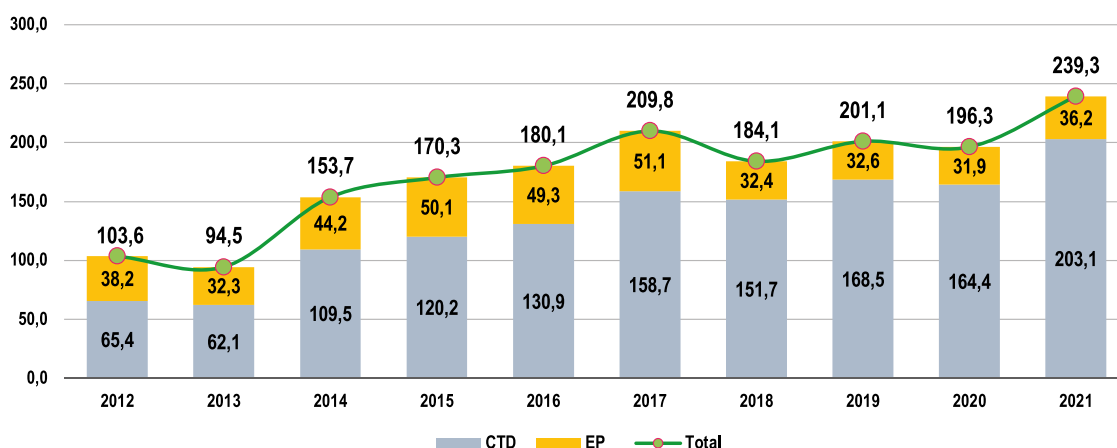


c) Évolution de la collecte des recettes affectées

i. Évolution des recettes affectées globales de 2012 à 2021

Tableau 45 : évolution des recettes affectées (en millions de FCFA)

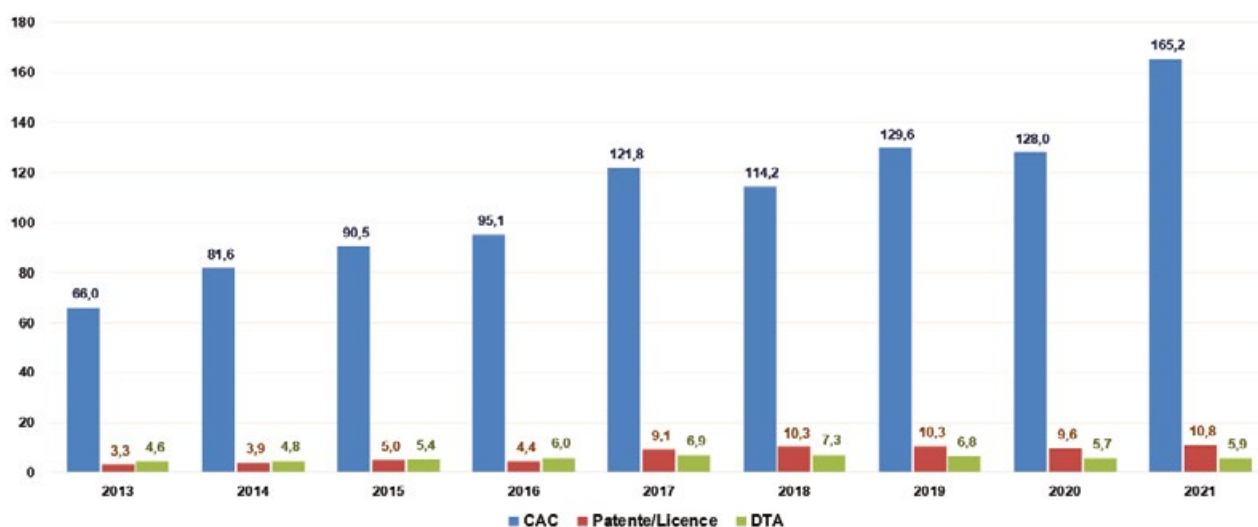
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CTD	65 384,8	62 141,7	109 521,4	120 172,8	130 887,9	158 725,2	151 695,3	168 473,8	164 378,9	203 095,9
EP	38 199,6	32 321,3	44 193,3	50 130,9	49 261,0	51 102,4	32 406,8	32 617,7	31 920,0	36 195,7
Total	103 584,4	94 463,0	153 714,7	170 303,7	180 148,9	209 827,6	184 102,1	201 091,6	196 299,0	239 291,6



ii. Évolution des principales composantes des recettes affectées aux CTD de 2012 à 2021

Les CAC, les contributions des patente et licence et les Droits de Timbre Automobile (DTA) contribuent à hauteur de **90%** au rendement global des recettes affectées aux CTD. Leur évolution est présentée dans le graphique ci-après :

Figure 8 : évolution des CAC, de la RFA et de la Vignette automobile depuis 2012 (en millions de FCFA)



Cette évolution des recettes affectées aux CTD, place la DGI comme première contributrice pour le financement de la décentralisation au Cameroun.

Encadré 8 : Le financement de la décentralisation

Suivant l'article 22 de la loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation, « les ressources nécessaires à l'exercice par les collectivités territoriales décentralisées de leurs compétences leur sont dévolues soit par transfert de fiscalité, soit par dotations, soit par les deux (02) à la fois ».

Le transfert de fiscalité prend deux (02) formes :

- une affectation de la totalité ou d'une part de certains impôts et taxes mobilisés par les services fiscaux de l'État (Direction Générale des Impôts et Direction Générale des Douanes). On parle alors de fiscalité affectée aux CTD. Les ressources concernées par ce transfert de fiscalité comprennent notamment : les centimes additionnels communaux, les contributions des patentes et licences, les droits de timbre automobile, la redevance forestière annuelle, la taxe foncière sur les propriétés immobilières, les droits d'enregistrement des mutations immobilières, la taxe sur les jeux de hasard...

- une dévolution de compétence aux CTD pour l'assiette et le recouvrement de certains prélèvements fiscaux, appelés taxes communales, qui peuvent être directes ou indirectes. Ces taxes locales mobilisées directement par les CTD comprennent, entre autres, la taxe de stationnement, la taxe d'abattage du bétail, les droits d'occupation des parcs et stationnement, la taxe communale de transhumance ou de transit, etc.

La loi d'orientation de la décentralisation a institué, en son article 23, une dotation générale de décentralisation (Dgd), dont le montant est fixé chaque année par la loi de finances, sur proposition du gouvernement. Pour l'exercice 2016, la Dgd a été fixée à FCFA 10 milliards. Celle-ci est subdivisée en dotation générale de fonctionnement et en dotation générale d'investissement. La dotation générale de décentralisation prend la forme de transfert de fonds ou de prise en charge de certaines dépenses des CTD, à l'instar des salaires des chefs des exécutifs municipaux et de leurs adjoints.

Les ressources collectées par la DGI peuvent également servir directement au financement des projets communautaires. C'est le cas de la Redevance Forestière Annuelle.

Encadré 9 : La Redevance Forestière Annuelle

La Redevance Forestière Annuelle (RFA) est l'un des impôts dus par les détenteurs de titre d'exploitation forestière qui y sont assujettis à savoir les concessions et les ventes de coupe dûment notifiées et validées. Elle est assise sur la superficie du titre d'exploitation forestière, constituée du prix plancher et de l'offre financière. Conformément aux dispositions de l'article 243 du Code Général des Impôts, le paiement de la RFA s'effectue aux dates limites ci-après :

- quarante-cinq (45) jours après notification de l'attribution ou du renouvellement du titre pour les ventes de coupe ;

- en trois (03) tranches égales pour les concessions fixées au 15 mars, 15 juin et 15 septembre.

Les produits de la RFA sont répartis comme suit :

- 50% au profit de l'État ;
- 50% au profit des communes dont 27% pour la Commune abritant la superficie du titre d'exploitation forestière, 18% soumis à la péréquation à l'ensemble des Communes camerounais et centralisé au FEICOM et 5% au titre des frais d'assiette et de recouvrement. La part revenant à la commune abritant l'exploitation forestière est destinée à la réalisation des projets communautaires.



2) Évolution des recettes en valeur relative

a) Évolution du taux de pression fiscale globale

Le taux de pression fiscale qui était de **12,1%** en 2010 a connu une évolution soutenue pour se hisser à **14,7%** en 2015, soit une augmentation de **2,6%** au cours de la période (2010-2015). Après le repli de 2016 avec un taux de **14,2%**, la pression fiscale au Cameroun s'est située à **14,6%** en 2018 puis baisse en 2019, du fait de l'arrêt de production de la SONARA et en 2020, du fait de la pandémie de Covid-19. Nous notons une hausse timide en 2021 comme présenté dans le tableau et le graphique ci-après :

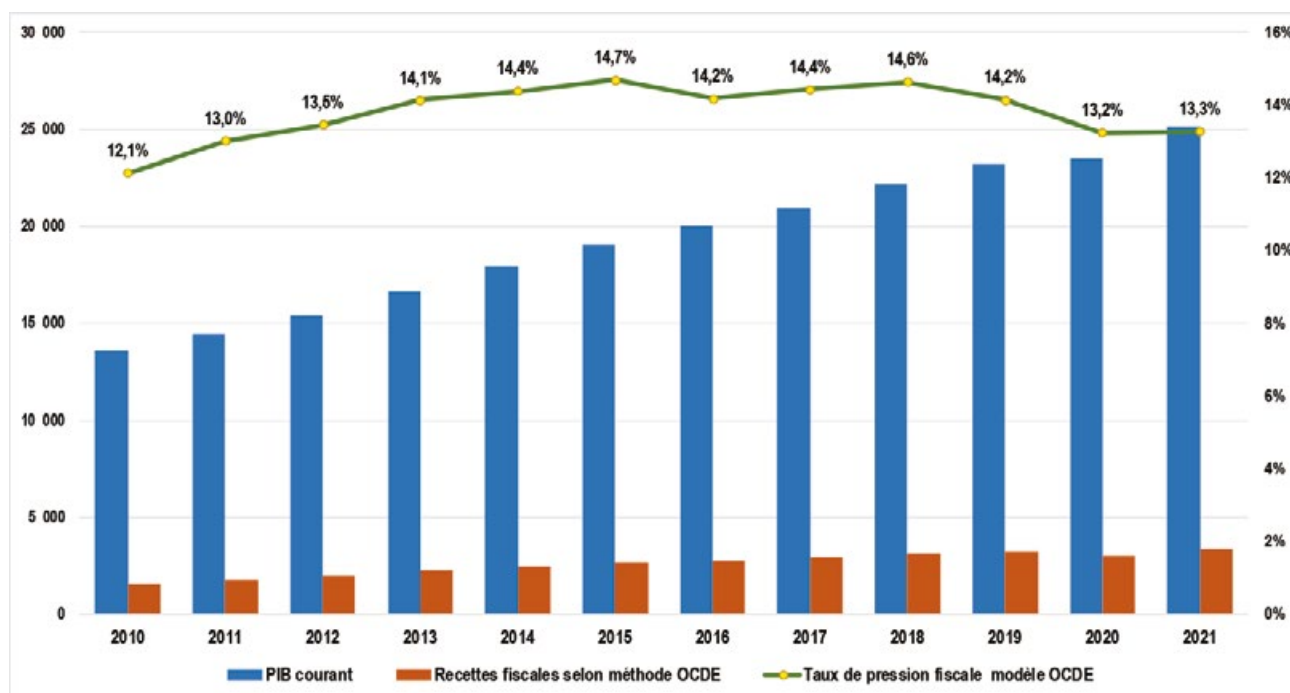
Tableau 46 : évolution du taux de pression fiscale de 2010 à 2021 (milliards de FCFA)

VARIABLES RETENUES POUR LA DETERMINATION DU TAUX DE PRESSION FISCALE												
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
PIB courant	13 611	14 435	15 396	16 659	17 966	19 043	20 039	20 961	22 203	23 244	23 487	25 158
Recettes des Impôts et taxes (y compris IS pétrolières) [1]	940	1 085	1 214	1 400	1 549	1 761	1 725	1 857	2 028	2 061	1 960	2 066
Recettes douanières [2]	504	545	596	597	700	678	686	733	803	821	708	852
Recettes fiscales budgétaires [3]=[1]+[2]	1 444	1 630	1 810	1 997	2 249	2 439	2 410	2 590	2 831	2 882	2 668	2 918
Cotisations sociales (publiques privées) [4]	136	144	144	160	154	161	201	214	227	236	244	257
Recettes fiscales totales (y c cotisations sociales) [5]=[3]+[4]	1 580	1 774	1 954	2 157	2 403	2 600	2 611	2 803	3 058	3 118	2 912	3 175
Recettes fiscales selon méthode OCDE	1 572	1 801	1 999	2 259	2 486	2 688	2 744	2 935	3 146	3 222	3 014	3 341
TAUX DE PRESSION FISCALE DETERMINES EN FONCTION DES VARIABLES CI-DESSUS												
Taux de pression fiscal base recettes budgétaires (DGI)	6,9%	7,5%	7,9%	8,4%	8,6%	9,2%	8,6%	8,9%	9,1%	8,9%	8,3%	8,2%
Taux de pression fiscal base recettes budgétaires (DGD)	3,7%	3,8%	3,9%	3,6%	3,9%	3,6%	3,4%	3,5%	3,6%	3,5%	3,0%	3,4%
Taux de pression fiscale modèle OCDE	12,1%	13,0%	13,5%	14,1%	14,4%	14,7%	14,2%	14,4%	14,6%	14,2%	13,2%	13,3%

Sources : INS, DGI, Balance des comptes du Trésor



Figure 9 : Évolution du taux de pression fiscale entre 2010 et 2020



Encadré 10 : La notion de taux de pression fiscale

La pression fiscale définit l'importance relative des prélèvements obligatoires dans l'économie nationale. Elle est une grandeur macroéconomique dont le taux est défini par rapport au PIB (Produit Intérieur Brut) et traduit l'effort de recouvrement des recettes de l'État pour faire face à ses charges.

L'approche méthodologique utilisée pour le calcul du taux de pression fiscale est celle de l'OCDE. Il ressort de cette méthode deux critères qui caractérisent les prélèvements obligatoires à savoir : l'organisme bénéficiaire des prélèvements et l'absence de contrepartie directe au profit des agents économiques :

- l'organisme bénéficiaire doit être une administration publique qui comprend l'administration centrale et les organismes dont les opérations sont sous son contrôle effectif, les collectivités territoriales décentralisées, les organismes de sécurité sociale et les entités publiques autonomes ;

- l'absence de contrepartie directe en ce sens que, les prestations fournies par les administrations aux agents économiques ne sont pas proportionnelles aux prélèvements obligatoires.

Le taux de pression fiscale est généralement faible dans les pays en développement et traduit les difficultés des administrations fiscales de ces pays à recouvrer de façon optimale les ressources issues des prélèvements obligatoires. Sont généralement avancées comme raisons, la prédominance du secteur informel ainsi que celle des secteurs qui contribuent fortement à la constitution du PIB (agriculture), mais qui ne sont pas taxés. Il en est de même des grands projets d'infrastructures qui tirent la croissance économique et qui sont, pour la plupart, défiscalisés.

Il est généralement admis que la part des prélèvements obligatoires dans la richesse nationale doit atteindre au moins 25% pour être significative et engendrer un véritable développement.



CONTRIBUABLES DES CDI CECI VOUS CONCERNE !

La déclaration et le paiement de vos impôts et taxes par voie électronique (**téléphone mobile**) sont désormais opérationnels pour les abonnés **MTN MoMo**.

Tapez *206*1# et laissez-vous guider !

TAXPAYERS OF DIVISIONAL TAX CENTERS (DTC), THIS IS FOR YOU!

The declaration and payment of your taxes and duties electronically (**mobile phone**) are now operational for **MTN MoMo** subscribers.

Type *206*1# and let yourself be guided!



MINISTÈRE DES FINANCES | MINISTRY OF FINANCE



DGICAM



@DGICAM



Numéro gratuit
8200



www.impots.cm pour plus d'informations, ou rendez-vous au centre des impôts le plus proche.

LES REFORMES DE L'EXERCICE

CHAPITRE 03

A. Les réformes d'administration de l'impôt

1. La finalisation de la réforme des Centres Divisionnaires des Impôts (CDI)
2. La digitalisation de la procédure d'immatriculation fiscale
3. La modernisation de la gestion du fichier des contribuables
4. La mise en œuvre du paradigme du Partenaire Fiscal Intégré (PFI)
5. La consolidation des réformes de paiement des impôts et taxes

B. Les réformes de politique fiscale

1. L'accompagnement fiscal de la relance économique post Covid-19
2. La promotion de la politique d'import-substitution
3. La promotion des secteurs boursier et bancaire
4. L'amélioration du climat des affaires
5. L'élargissement de l'assiette fiscale



En 2021, l'Administration fiscale camerounaise dans le cadre du déploiement de son plan de modernisation a consolidé le processus de mise en œuvre des réformes d'administration de l'impôt (A) et de politique fiscale (B).

A

LES RÉFORMES D'ADMINISTRATION DE L'IMPÔT

Les réformes d'administration de l'impôt en 2021 ont porté sur les Centres Divisionnaires des Impôts, les procédures d'immatriculation et de gestion du fichier des contribuables, le Partenaire Fiscal Intégré (PFI) et le paiement des impôts et taxes.

74

1) La finalisation de la réforme des Centres Divisionnaires des Impôts (CDI)

La création de la Division des Grandes entreprises (DGE) en 2004, érigée en Direction en 2013, est une étape importante de la réforme d'organisation des services fondée sur la catégorisation des contribuables en fonction de la taille (chiffre d'affaires) et de l'activité. Cette réforme s'est poursuivie avec la mise en place des deux (02) Centres des Impôts des Moyennes Entreprises (CIME) à Yaoundé et Douala en 2006, puis l'extension à tous les Centres Régionaux des Impôts (CRI) portant à quinze (15) le nombre total des CIME en 2017. Ces deux catégories de structures (DGE et CIME) se distinguaient par la qualité des services offerts aux contribuables avec comme socle la digitalisation des procédures en matière de déclaration et de paiement des impôts et taxes.

Structures de proximité, les Centres Divisionnaires des Impôts (CDI) encadrent plus de cent-vingt-mille (120 000) petites et micro-entreprises et près de 6 millions de contribuables non professionnels. À partir de 2021, les CDI ont connu des mutations profondes du point de vue de l'organisation et du mode de fonctionnement.

S'agissant de l'organisation, le département du Mfoundi qui abritait treize (13) CDI voit le nombre réduit à six (06) après la réforme. De même, dans le département du Wouri, le nombre de CDI passe de neuf (09) à six (06). Ce resserrement du nombre des CDI, à Yaoundé et Douala, couplé avec la rénovation et l'équipement des bâtiments pour l'ensemble des CDI du territoire national permet d'offrir des conditions d'accueil de qualité aussi bien aux personnels qu'aux usagers de ces structures.

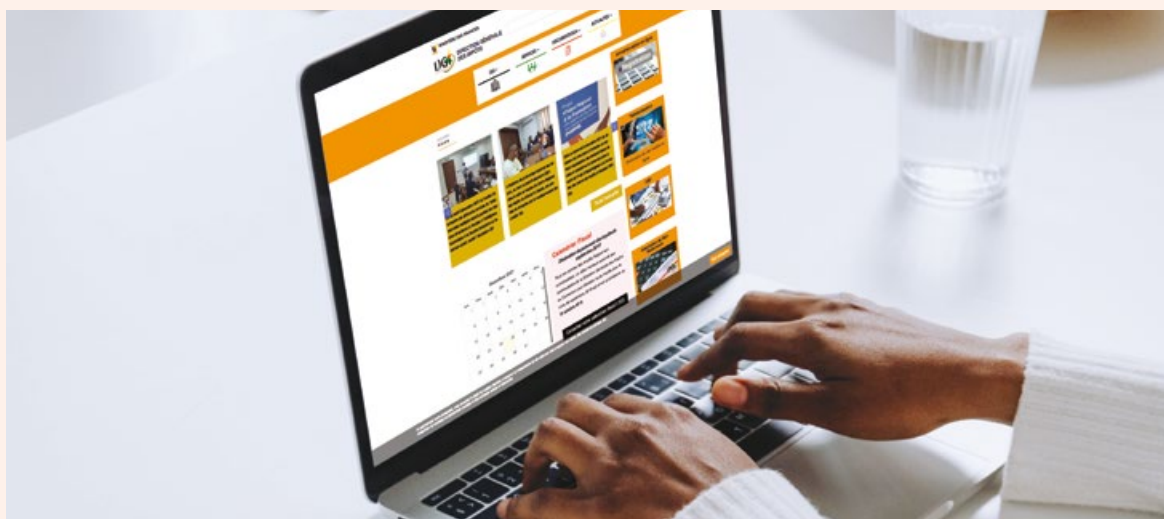
S'agissant du mode de fonctionnement, l'innovation majeure a porté sur la digitalisation des procédures de déclaration, de paiement et de délivrance en ligne des documents administratifs. La transparence apportée par la dématérialisation des procédures a permis de reclasser un nombre important des contribuables des CDI vers les CIME. Ainsi, le fichier global des CIME qui était de **14 799** en 2020 passe à **16 423 contribuables** en 2021, soit une hausse de **1 624 contribuables (+11,0%)** avec notamment pour impact l'amélioration du rendement de **37,2 milliards (+17,8%)**.

TRANSFORMATION DIGITALE

2) La digitalisation de la procédure d'immatriculation fiscale

Le système d'immatriculation mis en place depuis 1996 a montré ses limites au regard des avancées en matière de dématérialisation des procédures que l'Administration fiscale a connues. En 2021, la DGI introduit une nouvelle procédure permettant aux contribuables et usagers de s'immatriculer exclusivement en ligne et d'obtenir l'attestation d'immatriculation générée instantanément par son système informatique.

Cette réforme consacrée dans la loi de finances pour l'exercice 2021 a conduit à la substitution de la carte de contribuable par l'attestation d'immatriculation dont la validité est illimitée contrairement à la carte de contribuable qui n'avait qu'une durée de validité de dix (10) ans. L'attestation d'immatriculation ayant vocation à servir dans toutes les activités économiques et démarches administratives des contribuables, la nouvelle modalité d'immatriculation a donné la possibilité à la DGI d'élargir l'assiette fiscale, tout en luttant contre la fraude et l'incivisme fiscal, notamment avec la fiabilisation du fichier partagé avec les autres organismes publics et privés et la consécration des taux d'acomptes et de précomptes sanction pour tout acteur économique qui traiterait avec un agent non immatriculé.



3) La modernisation de la gestion du fichier des contribuables

Le fichier national des contribuables contient l'ensemble des contribuables personnes physiques et morales régulièrement immatriculés. Ce fichier est segmenté par centre des Impôts gestionnaire et intègre :

- les contribuables immatriculés et accomplissant constamment leurs obligations fiscales ;
- les contribuables immatriculés non actifs ou mis en veilleuse.

Pour une gestion harmonieuse du fichier des contribuables, la DGI a écrit et édité en 2021 un « manuel de gestion de l'immatriculation, du fichier et des transferts des contribuables à la Direction Générale des Impôts ». Ce manuel précise dans le détail les procédures de l'immatriculation fiscale, la gestion du fichier des contribuables et les procédures de transfert des contribuables.

S'agissant de la procédure de transfert des contribuables, le manuel consacre le changement des unités de gestion exclusivement dans le cadre des assises de transfert des contribuables dont quatre sessions sont prévues chaque année. En 2021, du bilan des transferts, il ressort que sur les **9 200** dossiers proposés en transfert, **6 585** ont été validés et **2 615** rejetés sur la base des critères définis dans le Manuel. De même, il ressort que **4 550** transferts représentaient des reclassements, **1 388** des déclassements, **457** des réajustements des centres de rattachement et **190** des délocalisations d'activités.

4) La mise en œuvre du paradigme du Partenaire Fiscal Intégré (PFI)

Face à la persistance de l'économie souterraine et informelle, la DGI a mis en place un paradigme innovant d'élargissement de l'assiette fiscale, le Partenaire Fiscal Intégré (PFI). Le PFI est un contribuable, personne physique ou morale, délégué par un sous-secteur ou une branche d'activité économique. Il permet aux délégués de bénéficier des garanties juridiques, et des facilités administratives et fiscales en contrepartie de l'amélioration de leur civisme fiscal dans le cadre des objectifs prédéfinis d'accord-parties. Il joue à cet effet un rôle d'intermédiaire entre l'Administration fiscale et les opérateurs dudit sous-secteur à qui il apporte toutes les informations utiles à leur épanouissement fiscal.

Cette réforme permet d'accroître le fichier des entreprises et de mieux sensibiliser les contribuables sur l'importance qu'ils ont à collaborer avec les services fiscaux. En 2021, **127 protocoles d'accord** ont été signés avec des PFI des secteurs variés, notamment le commerce général, l'immobilier, les transitaires, les transporteurs et les fripiers.

5) La consolidation des réformes de paiement des impôts et taxes

En 2021, la DGI a consolidé les réformes portant sur les nouvelles modalités de paiements des impôts et taxes, notamment le paiement par téléphone portable et le télépaiement.

Opérationnel depuis 2015 pour le règlement de la taxe foncière, la DGI a introduit en 2021 le paiement des impôts de droit commun par téléphone portable. Ainsi, le Mobile Tax a été ouvert au paiement d'une dizaine d'impôts à partir de la composition d'un code prédéfini qui conduit l'utilisateur au terme du processus, à la réception d'un message confirmant la réussite de son opération et lui annonçant la disponibilité de sa quittance dans sa boîte mail ou auprès de son Centre des impôts.

S'agissant du télépaiement, il est consacré en 2021 comme mode exclusif de paiement des impôts et taxes à la Direction des Grandes Entreprises (DGE). Par ailleurs, les contribuables des CIME ont de plus en plus recours à ce mode de paiement qui leur est jusqu'ici optionnel. Au total, en 2021, plus de **1 600 milliards** d'impôts et taxes ont été payés par ce canal.

Bien plus, la délivrance et la notification des quittances par voie électronique a conduit à la suppression des quittances manuelles qui étaient sources de certaines mauvaises pratiques.

+1 600 milliards FCFA
d'impôts et taxes acquittés par le
canal des télépaiements en 2021.

Les réformes de politique fiscale contenues dans la loi de finances pour l'exercice 2021 mises en œuvre par la DGI ont été axées sur l'accompagnement fiscal de la relance économique, la promotion de la politique d'import-substitution, la promotion des secteurs boursier et bancaire, l'amélioration du climat des affaires et l'élargissement de l'assiette fiscale.



1) L'accompagnement fiscal de la relance économique post Covid-19

La loi de finances de l'exercice 2021 a prévu des mesures fiscales importantes pour favoriser la relance économique suite aux conséquences de la pandémie de la covid-19. Ces mesures portent notamment sur :

- l'allègement de la charge fiscale des entreprises affectées par la crise sanitaire, par la réduction de deux points (de 30 % à 28 %) du taux de l'impôt sur les bénéfices au titre de l'année 2021, au profit des petites et moyennes entreprises et la suppression de la taxe à l'essieu au profit des transporteurs ;
- l'exonération de l'impôt sur les sociétés au profit du secteur hôtelier. Cette exonération emporte dispense de paiement des acomptes mensuels et du minimum de perception ;
- la réduction de 4% à 3% du taux de la taxe d'abattage des entreprises forestières justifiant d'une certification en matière de gestion durable des forêts et l'ouverture de l'option pour le paiement mensuel de la redevance forestière annuelle (RFA) afin de ménager la trésorerie des entreprises forestières ;
- la reconduction au titre de l'exercice 2021 de la suspension de la taxe de séjour pour améliorer le taux de fréquentation des établissements d'hébergement fortement impactés par la crise ;
- la reconduction au titre de l'exercice 2021 de la transaction spéciale prévue par la loi de finances 2020, dans l'optique d'aider les entreprises fortement affectées par la crise sanitaire à se libérer de leurs dettes fiscales pour présenter une situation financière plus saine ;
- la déductibilité intégrale des dons effectués par les entreprises au profit de l'État dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire de la Covid-19.

Au total, la dépense fiscale relative à ces mesures de relance s'élève à **10,1 milliards** pour l'exercice 2021.

2) La promotion de la politique d'import-substitution

Les réformes relatives à la promotion de la politique d'import-substitution ont porté sur des mesures ci-après visant à réduire des importations des biens de première nécessité source de dépense fiscale et de dégradation de balance commerciale :

- le renforcement du régime fiscal de promotion du secteur agricole à travers l'insertion dans la liste des exonérations de TVA des intrants et équipements agricoles non encore exonérés.
- la suppression des droits d'accises sur les produits cosmétiques fabriqués localement afin de permettre à l'industrie locale de faire face à la concurrence des produits importés.

3) La promotion des secteurs boursier et bancaire

La loi de finances 2021 consacre la réduction de **2% à 1,5%** du taux de l'acompte et du minimum de perception de l'Acompte de l'Impôt sur le Revenu (AIR) au profit des entreprises qui ouvrent leur capital sur la place boursière de la CEMAC. Cette mesure qui vise la promotion du secteur boursier permet d'encourager les contribuables ayant opté pour plus de transparence dans la tenue de leurs comptes en recourant au marché financier.

De même, la loi de finances 2021 prévoit le relèvement du seuil d'exonération des intérêts sur les comptes d'épargne de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers de **10 millions à 50 millions**, afin de renforcer la capacité de mobilisation de l'épargne par le secteur bancaire.

4) L'amélioration de l'environnement fiscal des affaires

Les mesures fiscales nouvelles de la loi de finances 2021 ont également porté sur des réformes visant à améliorer le climat des affaires, notamment :

- la consécration de l'éligibilité au remboursement des crédits de TVA, des organismes signataires d'accords avec l'État du Cameroun et l'institution de la procédure de dégrèvement d'office des impositions émises de façon erronée ou du fait du système d'information de la DGI ;
- la consécration de la dispense du contrôle fiscal pour les entreprises qui affichent un taux de progression significatif de leurs impôts à versement spontané, dans l'optique de promouvoir le civisme fiscal et de consolider la rationalisation des interventions en entreprise.

5) L'élargissement de l'assiette fiscale

Les réformes d'élargissement de l'assiette et de sécurisation des recettes ont principalement porté sur :

- le renforcement du dispositif de taxation des plus-values sur cessions de titres des entreprises camerounaises à l'étranger à travers l'obligation de déclaration spontanée des cessions directes et indirectes effectuées à l'étranger et l'institution d'une amende de 100% en cas d'absence de déclaration desdites cessions ;
- la rationalisation des conditions de déductibilité des pertes relatives aux avaries, par l'institution d'un seuil de déduction forfaitaire pour les entreprises brassicoles, fixé à 0,5 % du volume global de la production ;
- la clarification du régime de territorialité de la TVA sur les prestations de services afin de préserver la compétitivité des entreprises camerounaises ;
- la sécurisation des recettes de TSPP à travers la consécration de la possibilité d'initier les mesures de recouvrement forcé à l'encontre des marketers, redevables réels de ce prélèvement, à titre de solidarité de paiement avec les sociétés de gestion des dépôts pétroliers ou de raffinage qui en sont les redevables légaux.

LA DGI AU SERVICE DU CONTRIBUABLE

CHAPITRE 04

- A. La délivrance des actes et documents fiscaux
- B. Les données relatives aux régimes fiscaux dérogatoires et spéciaux
- C. Les requêtes contentieuses en 2021
- D. Les procédures transactionnelles
- E. Les requêtes gracieuses en 2021
- F. Les remboursements des crédits de TVA

En 2021, la DGI, comme par le passé, s'est investie à améliorer ses relations avec les usagers. Pour des raisons pratiques, le bilan quantitatif des services rendus aux contribuables visera exclusivement ceux offerts par l'administration centrale. Ainsi, la DGI a été saisie de **14 420 requêtes** et demandes diverses auxquelles elle a, à chaque fois, apporté des réponses.

A

LA DÉLIVRANCE DES ACTES ET DOCUMENTS FISCAUX

Dans le souci permanent de permettre au contribuable de mener à bien son activité, des éclaircissements, précisions et habilitations lui sont donnés sur des préoccupations d'ordre général ou spécifique.



80

1) Les actes et documents de portée générale

En 2021, la Direction Générale des Impôts a produit **117** notes de service, **04** circulaires, **45** décisions et **15** communiqués.

2) Les actes et documents de portée individuelle

a) Les rescrits

En 2021, la DGI a reçu et traité **23** demandes de rescrit.

Le rescrit est un dispositif formellement consacré par l'article L33 bis du Livre des Procédures Fiscales, modifié par la loi de finances 2008. Ce dispositif a pour objet de prévenir la répression des abus de droit, en donnant au contribuable, préalablement à la conclusion d'un contrat, d'un acte juridique ou d'un projet quelconque, la possibilité de solliciter l'avis de l'Administration sur le régime fiscal qui lui est applicable. La réponse donnée par cette dernière constitue une garantie pour le contribuable contre les changements d'interprétation ultérieurs, sous certaines conditions précisées par la loi.

b) Les demandes d'éclaircissement

Au cours de l'année 2021, la DGI a reçu et traité **60** demandes d'éclaircissement.

LES DONNÉES RELATIVES AUX RÉGIMES FISCAUX DÉROGATOIRES ET SPÉCIAUX

Les attestations d'exonération sont délivrées à de nombreux contribuables pour certifier la dispense d'impôts et taxes sur certaines de leurs opérations, dans le cadre de la mise en œuvre des régimes dérogatoires. Les attestations de prise en charge quant à elles sont délivrées lorsque l'État s'engage à supporter les impôts et taxes afférents à l'exécution des projets d'investissement sur financement extérieur ou conjoint dont les conventions de financement ont été conclues hors taxes.



1) Les attestations d'exonération et de prises en charge de TVA et de TSPP

Pour assurer ses missions d'encadrement et de suivi, au plan fiscal, des marchés à financement extérieur ou conjoint, la DGI a délivré des attestations de prise en charge de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et de la Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers (TSPP) au cours de l'année 2021 à hauteur de **10,6 milliards**, soit **10,3 milliards** pour la TVA et **0,3 milliard** pour la TSPP.

Par ailleurs, l'Administration fiscale a délivré des attestations d'exonération de TVA pour des opérations réalisées par les entreprises exerçant dans le secteur meunier à hauteur de **6,2 milliards**.

2) Les agréments octroyés dans le cadre de la loi de 2013

Dans le cadre du suivi des activités d'instruction des demandes d'agrément, pour le bénéfice des avantages fiscaux et douaniers prévus par la loi n° 2013/004 du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé en République du Cameroun, le comité DGI-DGD a examiné au cours de l'exercice 2021, **85 demandes**, pour lesquelles **58** ont reçu un avis favorable du Ministre des Finances, soit des investissements envisagés de **158,5 milliards**, et une projection de **4 088 nouveaux emplois**.

Tableau 32 : statistiques sur les demandes d'agrément par secteur d'activités

Secteurs d'activités	Nombre dossiers reçus		Nombre dossiers avis favorables		Emplois projetés		Investissements projetés en milliards	
	Nouvelles	Anciennes	Nouvelle	Ancienne	Nouvelles	Anciennes	Nouvelles	Anciennes
Industrie	40	19	24	17	1 705	360	61,3	28,9
Hôtellerie	8	2	5	2	710	205	32,0	7,3
Agroalimentaire	2	3	2	3	355	199	11,5	8,4
Commerce	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0
Transport	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0
Logements sociaux	1	1	0	0	0	0	0,0	0,0
Autres (Services, santé, loisir)	7	2	4	1	400	154	7,1	2,0
Sous-total par ancienneté	51	25	35	23	3 170	918	111,9	46,6
Total général	85		58		4 088		158,5	

Source : DGI

Huit (08) ans après la promulgation de la loi fixant les incitations à l'investissement privé, **612 dossiers** ont été reçus et traités par le Comité mixte Impôts/Douane pour **326 avis favorable** donnés avec des projections de **106 215 emplois** et de **40 768,1 milliards** d'investissements. Les détails par secteurs d'activités sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 33 : statistiques sur les demandes d'agrément par secteur d'activités depuis l'année 2013

Secteurs d'activités	Nombre dossiers reçus	Nombre dossiers avis favorables	Emplois projetés	Investissements projetés en milliards
Industrie	350	220	83 835	39 561,9
Hôtellerie	75	39	7 652	518,2
Agroalimentaire	74	40	8 100	346,6
Commerce	13	0	0	0,0
Transport	05	0	0	0,0
Logements sociaux	13	05	2000	52,0
Autres (Services, santé, loisir)	82	22	4 628	289,4
Total	612	326	106 215	40 768,1



1) Les requêtes contentieuses devant l'administration en 2021

En 2021, la DGI a réceptionné **1 341 requêtes** en annulation d'impôts et taxes pour des enjeux en principal et pénalités de **98,3 milliards**, soit **1 255 recours** au premier niveau (CRI/DGE/DGI) pour un montant émis de **61,1 milliards** et **86 dossiers** en second ressort (MINFI) pour un montant total de **37,2 milliards**.

Les réclamations traitées à fin décembre 2021 sont au nombre de **1 143** pour des enjeux d'un montant total de **54,4 milliards**, soit un taux de traitement de **85,2%**. La durée moyenne de traitement se situe à **29 jours**.

Tableau 34 : statistiques sur les requêtes contentieuses devant l'administration en 2021

Indicateurs	Contentieux 1 ^{er} niveau		Contentieux 2 ^e niveau		Total Contentieux	
	Nombre	Montant (en milliards)	Nombre	Montant (en milliards)	Nombre	Montant (en milliards)
Dossiers reçus	1 255	61,1	86	37,2	1 341	98,3
Dossiers traités	1 075	32,5	68	21,9	1 143	54,4
Dossiers révisés	804	11,6	48	12,2	852	23,8
Dossiers dégrevés entièrement	596	3,9	19	0,66	615	4,5
Dossiers dégrevés partiellement	208	7,7	29	11,5	237	19,2
Dossiers rejetés	271	20,9	20	9,7	291	30,6
Durée Moyenne de Traitement (en jour)	25		72		29	

Source : DGI

Il ressort des **1 143 dossiers traités** que **852** ont connus des dégrèvements, soit un taux de révision de **74,5%**. Le montant total dégreuvé s'élève à **23,9 milliards**, soit un taux de dégrèvement de **43,8%**.

Tableau 35 : Évolution des recours contentieux dans l'ensemble des structures de la DGI (montants en milliards de FCFA)

	Année 2021		Année 2020	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Dossiers reçus	1 341	98,3	1 545	331,8
Dossiers traités	1 143	54,2	1 128	242,7
Dégrèvements	852	23,8	761	82,5
Montants maintenus		30,4		159,7

Source : DGI

Les statistiques sur les contestations et dégrèvements par type de procédure en 2021 sont présentées dans le tableau ci-après :

Tableau 36 : Répartition des contestations et des dégrèvements par procédure de contrôle en 2021

Procédure de contrôle	Nombre de dossiers contestés	Montant contesté (en milliards)	Nombre de dossiers révisés	Montant dégrévé (en milliards)	Taux de révision des dossiers	Taux moyen de dégrèvement
CSP	75	11,6	42	4,6	56,0%	39,7%
TO	58	1,4	39	0,4	67,2%	28,6%
VG	60	19,8	36	6,9	60,0%	34,8%
VP/CP	29	3,9	17	0,9	58,6%	23,1%
VS/REL	883	16,8	698	10,8	79,0%	64,3%
DPR	38	0,9	20	0,2	52,6%	22,2%
TOTAL	1 143	54,4	852	23,8	74,5%	43,8%

2) Le contentieux juridictionnel

Dans le cadre de la défense des intérêts de l'État devant les juridictions en matière fiscale, la DGI a enregistré **48 nouvelles affaires** en phase juridictionnelle en 2021, pour un montant total de **18,2 milliards**.

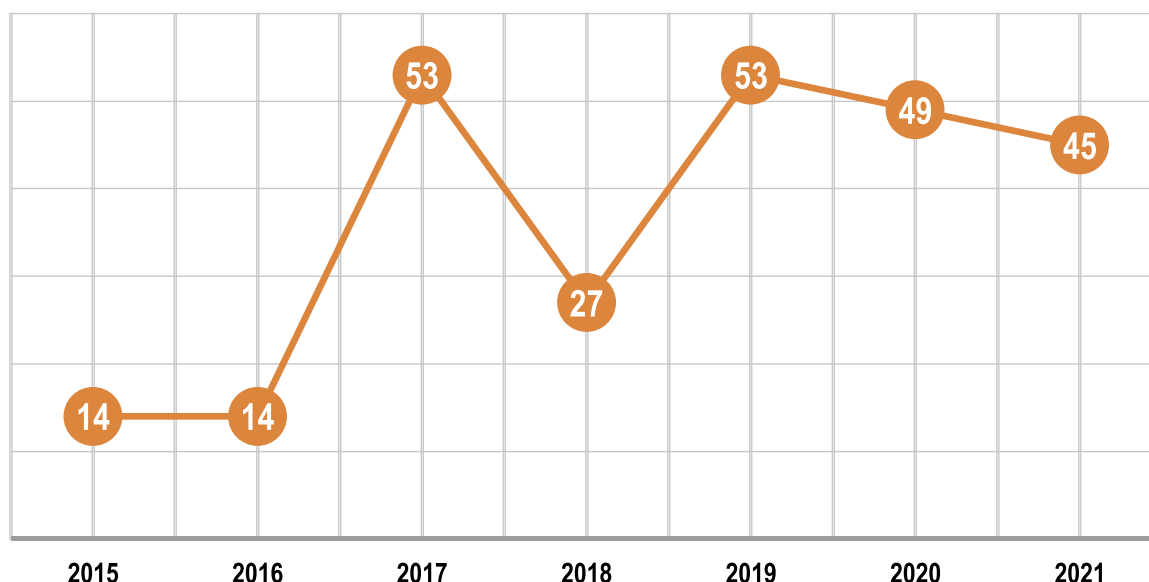
Tableau 37 : statistiques sur les requêtes contentieuses devant les juridictions en 2021

	Dossiers reçus		Dossiers vidés		Dossiers en instance	
	Nombre	Montants (en milliards)	Nombre	Montants (en milliards)	Nombre	Montants (en milliards)
Mémoires en défense	48	18,1	45	16,5	03	1,7

Source : DGI

Par ailleurs, **45 décisions** ont été rendues au fond par les juridictions administratives, contre **49 décisions** en 2020 et **53** en 2019. Le graphique ci-après présente l'évolution des décisions rendues au fond depuis l'année 2015 :

Figure 10 : Évolution du nombre des décisions rendues au fond par les juridictions administratives



La forte progression du nombre des décisions rendues au fond, à partir de l'année 2017, résulte de la stratégie de mutualisation entre l'administration fiscale et les institutions juridictionnelles, objet notamment l'organisation de séminaires sur la défense des intérêts de l'État et la sensibilisation des magistrats sur les enjeux liés au contentieux fiscal.

D

LES PROCÉDURES TRANSACTIONNELLES

Sur **81 demandes** de transaction déposées à la DGI au cours de l'exercice 2021, **69** ont été vidées (**85%**), ce qui a abouti à la confirmation de dettes fiscale pour un montant global de **39,4 milliards**. Le tableau ci-après présente les détails :

Tableau 38 : statistiques sur les procédures transactionnelles en 2021

	Dossiers reçus		Dossiers vidés		Dossiers en instance	
	Nombre	Montants (en milliards)	Nombre	Montants (en milliards)	Nombre	Montants (en milliards)
Transactions ordinaires	40	28,2	30	26,6	10	1,6
Transactions spéciales	41	13,5	39	12,6	02	0,8
Total	81	41,7	69	39,2	12	2,4

Source : DGI

E

LES REQUÊTES GRACIEUSES EN 2021

85

En 2021, l'ensemble des structures de la DGI en charge de l'instruction des recours gracieux ont reçu **826 demandes** de remises gracieuses de pénalités pour un montant total de **28,4 milliards**.

790 demandes ont été instruites, dont **698** ont bénéficié des modérations pour des enjeux financiers de **9,6 milliards**. Ce qui correspond à un taux de révision des pénalités de **88,4%** et à un taux moyen de remise de **33,8%**.

Tableau 39 : Répartition des demandes gracieuses instruites dans l'ensemble des structures de la DGI au titre de l'exercice 2021
(montants en milliards de FCFA)

Indicateurs	Remises Gracieuses de Pénalités (RGP) auprès DGI, DGE et CRI		Remises Gracieuses de Pénalités auprès MINFI		Total RGP	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Demandes reçues	782	10,9	44	17,5	826	28,4
Demandes traitées	746	10,8	44	17,5	790	28,3
Demandes révisées	662	88,7	36	6,1	698	9,5
Taux de révision des demandes	88,7%		81,8%		88,4%	
Taux moyen de remise	31,5%		65,2%		33,8%	

Source : DGI

En 2021, les nouveaux encours validés par les structures opérationnelles de la DGI se chiffrent à **69,9 milliards**, soit une baisse de **22,2 milliards** par rapport à 2020. Le montant des remboursements effectifs est passé de **98,0 milliards** en 2020 à **67,3 milliards** en 2021 avec une diminution de **30,7 milliards**.

1) Analyse des remboursements par secteur d'activité

Les secteurs « Foresterie », « BTP et autres prestations de services » et « Industrie » représentent **92,5%** du montant total alloué aux remboursements des crédits de TVA. Le tableau ci-après présente l'évolution desdits remboursements par secteur d'activité :

Tableau 40 : Remboursement des crédits de TVA par secteur d'activité (en millions de FCFA)

Secteur d'activité	Montants remboursés		poids en 2021	Variation 2021/2020
	2021	2020		
Foresterie	18 581,9	28 634,9	27,6%	-35,1%
BTP et autres prestataires de services	27 569,3	34 993,7	41,0%	-21,2%
Industrie	16 116,8	26 284,3	23,9%	-38,7%
Transporteurs	4 880,3	7 644,6	7,3%	-36,2%
Mission diplomatiques et autres	147,7	442,5	0,2%	-66,6%
TOTAL	67 296,0	98 000,0	100,0%	-31,3%

Le recul du montant remboursé entre 2020 et 2021 de **30,7 milliards (-31,3%)**, s'explique notamment par la dotation du fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales de **25,0 milliards** qui avait porté es remboursements à **98,0 milliards** en 2020.

À fin décembre 2021, le stock des crédits se situe à **5,7 milliards** contre **15,5 milliards** au 31 décembre 2020, soit une diminution de **9,8 milliards (-63,2%)**.

2) Analyse des remboursements par origine des crédits

Les exportateurs ont bénéficié de la moitié du montant alloué au remboursement des crédits de TVA en 2021, soit **50,2%** du montant global. Le tableau ci-après présente les détails des remboursements par origine des crédits :

Tableau 41 : remboursement des crédits de TVA par origine des crédits (en millions de FCFA)

Origine des crédits	Montants remboursés		poids en 2021	Variation 2021/2020
	2021	2020		
Exportations	33 802,1	57 253,0	50,2%	-41,0%
Retenues à la source	32 807,3	38 548,6	48,8%	-14,9%
Investissements	450,0	1 759,2	0,7%	-74,4%
Exonérations	236,5	439,2	0,4%	-46,1%
TOTAL	67 296,0	98 000,0	100,0%	-31,3%

3) Analyse des remboursements par type d'entreprises

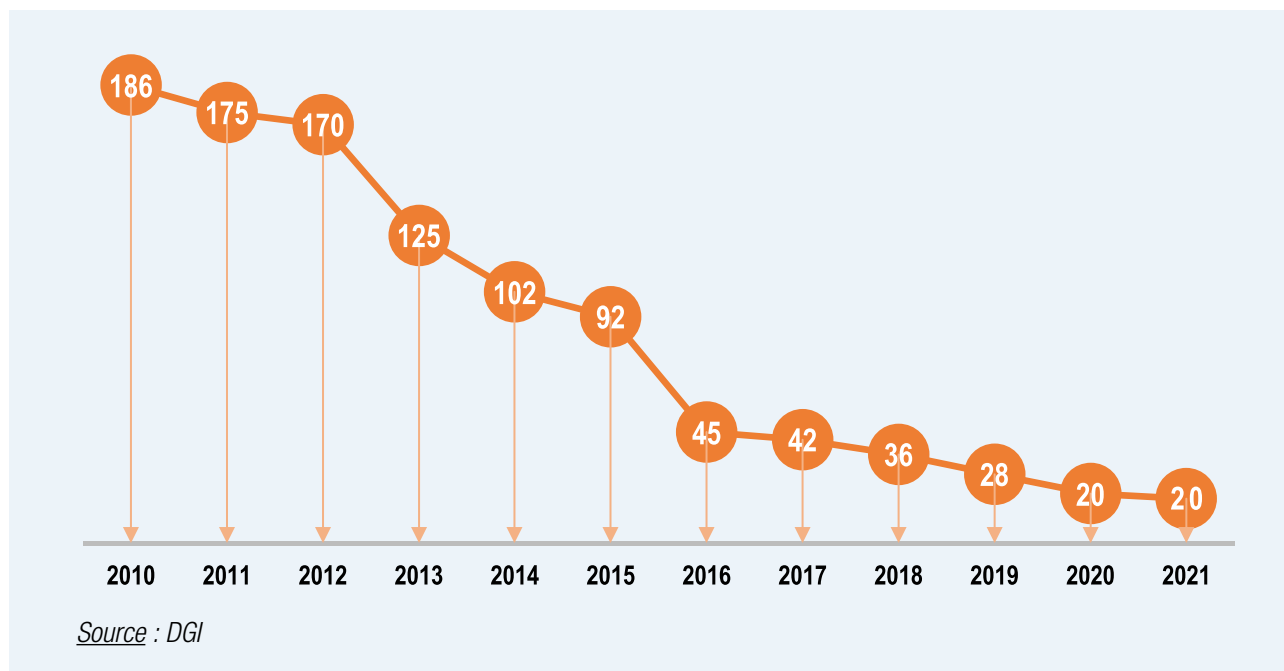
Les grandes entreprises, du fait de leur poids dans le stock des encours des crédits, ont bénéficié de **87%** du montant des remboursements en 2021. Le tableau ci-après présente les statistiques des remboursements selon la taille des entreprises :

Tableau 42 : remboursement des crédits de TVA selon la taille des entreprises (en millions de FCFA)

Type d'entreprise	Montant remboursé		poids en 2021	Variation 2021/2020
	2021	2020		
Grandes entreprises	58 702,3	89 797,5	87,4%	-34,6%
Petites et moyennes entreprises	8 446,0	8 202,5	12,6%	+3,0%
TOTAL	67 148,3	98 000,0	100,0%	-31,5%

4) Consolidation des acquis et perspectives en matière de remboursement des crédits de TVA

Les réformes mises en œuvre, notamment, la création et l'augmentation des ressources relatives à l'approvisionnement automatique du compte séquestre dédié au remboursement des crédits de TVA, le remboursement sans contrôle préalable au profit des entreprises à risque faible et le suivi en ligne des demandes de remboursement, ont permis de réduire de manière substantielle les délais de remboursement. Ces délais qui étaient supérieurs à **06 mois** en 2010 sont passés en 2021 à **20 jours**, dès réception du dossier au niveau central tel que présenté sur le graphique ci-après :



En perspectives, l'amélioration du dispositif légal en matière de traitement des dossiers de remboursement des crédits de TVA devrait se poursuivre avec les travaux de dématérialisation de la procédure en cours.



CONTRIBUABLES DES CDI CECI VOUS CONCERNE !

La déclaration et le paiement de vos impôts et taxes par voie électronique (**téléphone mobile**) sont désormais opérationnels pour les abonnés **Orange**.

Tapez #150*3# et laissez-vous guider !

TAXPAYERS OF DIVISIONAL TAX CENTERS (DTC), THIS IS FOR YOU!

The declaration and payment of your taxes and duties electronically (**mobile phone**) are now operational for **Orange** subscribers.

Type #150*3# and let yourself be guided!



MINISTÈRE DES FINANCES | MINISTRY OF FINANCE



DGICAM



@DGICAM



Numéro gratuit
8200



www.impots.cm pour plus d'informations, ou rendez-vous au centre des impôts le plus proche.



LA DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS A L'INTERNATIONAL

CHAPITRE 05

- A. La coopération multilatérale
- B. La coopération bilatérale

L'année 2021, comme la précédente, a été marquée par la crise sanitaire de Covid-19 qui a ralenti la mise en œuvre des actions de coopération engagées par la DGI. Toutefois, l'Administration fiscale s'est illustrée à l'international à travers les coopérations multilatérale et bilatérale.

A

LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE

En 2021, la DGI a activement pris part aux rencontres, séminaires, atelier et formations organisés par ses principaux partenaires multinationaux.

1) Le forum Mondial sur la Transparence et l'Échange de Renseignements à des fins fiscales

La DGI a pris part aux travaux des 9^e, 10^e et 14^e réunions de l'Initiative Afrique du Forum mondial sur la Transparence et l'Échange de Renseignement à des fins fiscales, tenues respectivement les 09 juin, 15 novembre et entre le 17 et 19 novembre 2021.

De même, l'Administration fiscale a participé aux Webinaires ci-après :

- formation sur les échange de renseignements : entre avril et décembre 2021 ;
- formation des évaluateurs : du 5 au 9 juillet 2021 ;
- mise sur pied d'une Unité l'Échange de Renseignements efficace et fonctionnelle : du 14 au 15 octobre 2021.

2) La Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)

La DGI a représenté le Ministère des Finances aux assemblées générales des instances de la sous-région ci-après :

- le Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable (IGF), tenu par visioconférence du 19 au 21 octobre 2021 ;
- la Commission Permanente d'Harmonisation Fiscale et Comptable de la CEMAC (CPHFC) dont la 13^{ème} session ordinaire s'est déroulée du 1^{er} au 05 novembre 2021 à Douala. Au cours de cette session, les dossiers d'agréments aux professions comptables et fiscales transmis par le Cameroun ont été validés et le projet de texte portant institution de la Taxe Communautaire sur les Appels Téléphoniques (TCAT) examiné.

3) La participation aux ateliers, séminaires et formations de l'ATAF, de l'OCDE et du CREDAF

En 2021, la DGI a pris part à :

- l'atelier virtuel sur l'Instrument Multilatéral organisé par l'African Tax Administration Forum (ATAF), tenu du 15 au 17 juin 2021 ;
- la formation sur les questions fiscales internationales les plus urgentes pour le secteur minier, notamment les risques relatifs aux prix de transfert le long de la chaîne de valeur minière (centres de commercialisation offshore, prêts inter sociétés) et la vérification des prix des produits minéraux, organisée conjointement par l'OCDE (Organisation de la Coopération et du Développement Économique) et l'ATAF du 23 juin au 17 novembre 2021 ;
- le séminaire virtuel sur le thème « Fiscalité de l'Économie Numérique : enjeux liés à l'application des nouvelles règles de la fiscalité internationale », organisé par l'OCDE du 06 au 07 décembre 2021 ;
- l'atelier virtuel sur le thème « Conventions fiscales : dispositions spécifiques-Établissement stable (ES), redevances et services », organisé conjointement par l'OCDE et le CREDAF (Centre des rencontres et Études des Dirigeants des Administrations Fiscales) du 08 au 10 décembre 2021 ;
- la consultation régionale virtuelle, conduite par l'OCDE, en liaison avec les Administrations fiscales des pays francophones, sur les progrès réalisés par les pays en développement concernant les défis fiscaux posés par la numérisation de l'Économie, organisée le 02 juin 2021.

1) La densification du réseau des conventions bilatérales

En 2021, la DGI a densifié son réseau des conventions fiscales bilatérales (1) et poursuivit des négociations en vue de la conclusion des conventions fiscales internationales (2).

a) *L'activité de ratification des conventions*

- Par décret N°2021/246 du 27 avril 2021, le Cameroun a ratifié la Convention fiscale avec les Émirats Arabes Unis (EAU) tendant à éliminer la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signée le 13 juillet 2017.

L'accusé de réception des instruments de ratification par la partie émiratie reste attendu. Sa date de réception par les Autorités camerounaises marque l'entrée en vigueur de ladite Convention, conformément aux dispositions de son article 30.

- En termes de perspective, le Cameroun prévoit de déposer en 2022 à Paris en France, auprès du Secrétariat de l'OCDE qui en est le dépositaire, son Instrument de ratification de la Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (l'IML), laquelle couvre actuellement, plus de 1800 conventions fiscales bilatérales.

Elle entrera ainsi en vigueur au Cameroun trois (03) mois après, à compter de la date de dépôt, et permettra de faire la mise à jour automatique des conventions fiscales à l'actif de notre pays.



b) La conduite des négociations en vue de la conclusion des conventions fiscales internationales

L'année 2021 a également été marquée par :

- **la préparation des dossiers techniques relatifs aux conventions en cours de négociation avec le Vietnam, l'Égypte, la Chine, le Qatar et la Suisse :**

Il faut rappeler que l'entrée en pourparlers avec ces pays à fort potentiel économique traduit la ferme volonté des autorités de tisser des partenariats bénéfiques et de densifier les échanges entre le Cameroun et lesdits États.

Les conventions fiscales qui en découleront viseront à favoriser l'expansion des activités avec ces pays, en éliminant les barrières à l'investissement telle que la double imposition, sans pour autant aboutir à des situations de double non-imposition. En effet, le Cameroun en sa qualité de membre du Cadre Inclusif de l'OCDE, s'est engagé à lutter contre les phénomènes d'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices condensés dans l'acronyme anglais BEPS (Base Erosion and Profit Shifting).

- **la poursuite des échanges épistolaires entre les autorités en vue de la signature des projets de conventions avec les Seychelles, le Nigeria et la République Tchèque :**

À ce propos, les derniers travaux préparatoires à la signature de la Convention avec la République Tchèque, notamment la mise en conformité de la traduction française de ladite Convention suivant les observations de la République Tchèque, ont été finalisés.

De même, la relecture des versions traduites en français des conventions avec le Nigeria et les Seychelles s'est achevée. Des discussions avec les points focaux de ces deux (02) États sont en cours en vue de programmer les échéances de déploiement des délégations pour leurs signatures prochaines.

2) La coopération avec les États-Unis d'Amérique

L'année 2021 marque le retour des missions d'assistance technique, en présentiel, du Bureau d'Assistance Technique (OTA) du Trésor Américain. À ce titre, MM. Alan ROBIDOUX, Directeur par Intérim de l'OTA et George DODD, Conseiller au sein de ladite structure, ont séjourné au Cameroun au cours du premier semestre 2021.

Les missions de l'OTA visaient à accompagner la DGI dans l'accomplissement de ses missions de mobilisation et de sécurisation des recettes basées sur la dématérialisation tous azimuts de procédures fiscales. Concrètement, cette assistance a notamment porté sur :

- le renforcement des capacités des Inspecteurs de Service et des Inspecteurs de Service Assistant de l'ISI en matière d'audit interne, notamment sur l'appropriation des standards internationaux, la rédaction de l'objectif et de l'élaboration d'un projet de Manuel d'audit interne ;
- l'accompagnement de la DGE en matière de contrôle fiscal par des formations sur les techniques fondamentales de Vérification Générale de Comptabilité (VGC) pour les vérificateurs et des échanges sur les indicateurs de performance du contrôle fiscal (Key Performance Indicators KPIs) à surveiller au niveau stratégique de l'organisation. Par ailleurs, une enquête sur les besoins complémentaires de formation a été menée et une liste des formations futures est dressée de par ordre de priorité ;
- la constitution d'un vivier des formateurs pour le Centre de Perfectionnement et de Formation continue de la DGI dont la construction des bâtiments a été achevée. À cet effet, des cadres de la DGI ont été formés sur les techniques d'andragogie et la conception des modules de formation.

LES AUTRES FAITS MARQUANTS EN 2021

CHAPITRE 06

- A. Les caravanes de sensibilisation sur les téléprocédures dans les CDI
- B. Le séminaire de préparation de l'exercice 2022
- C. Le DGI sensibilise les contribuables sur les réformes et les innovations fiscales de la loi de finances 2021
- D. Le complexe multifonctionnel de la MUNDI nouvelle tanière des lions indomptables
- E. La DGI prime les meilleurs agents en 2021



LES CARAVANES DE SENSIBILISATION SUR LES TÉLÉPROCÉDURES DANS LES CDI

L'année 2021 marque le parachèvement de l'importante réforme de dématérialisation des procédures de déclaration et de paiement des impôts et taxes dans les Centres Divisionnaires des Impôts (CDI). Pour une réussite totale de cette réforme, l'Administration fiscale a mis en œuvre un plan de communication offensive. Plus que par le passé, l'emphase a été mise sur la sensibilisation et la formation aussi bien des contribuables que du personnel et des autorités administratives, par une présence permanente sur le terrain à travers des caravanes déployées sur l'ensemble du territoire national.

Les caravanes de sensibilisation, avec l'appui des partenaires (Orange, Yup, MTN et GUCE), se sont déployées suivant les trois étapes ci-après :

- **étape 1** : sensibilisations auprès les CDI de 1^{ère} catégorie, à savoir les 06 CDI de Yaoundé et les 06 CDI de Douala ;
- **étape 2** : sensibilisation dans les CDI de 2^{ème} catégorie situés dans les chefs-lieux des régions et les CDI des villes de Kribi, de Nkongsamba et de Mfou ;
- **étape 3** : sensibilisation dans les CDI de 3^{ème} catégorie notamment ceux situés dans les départements.

À l'issue des caravanes de sensibilisation, les résultats obtenus sont palpables aussi bien pour le personnel de la DGI que pour les contribuables.

Le renforcement des capacités des personnels de l'Administration fiscale portait sur la maîtrise des applicatifs métiers pour un meilleur accompagnement des contribuables dans l'accomplissement de leurs obligations fiscales notamment les déclarations, les paiements et l'édition automatique des documents fiscaux. La sensibilisation des contribuables était axée sur les avantages et facilités de la dématérialisation des procédures. Un accent particulier était mis sur les difficultés rencontrées par ces derniers au quotidien. À cet effet, des comités régionaux de suivi ont été créés et un IT helpdesk pour une assistance permanente aux contribuables mis en place au niveau central.





Le Directeur Général des Impôts a présidé du 16 au 17 décembre 2021, au Complexe Multifonctionnel de la MUNDI à Ntoun, le séminaire de préparation de l'exercice 2021 couplé à la réunion de coordination des services centraux et déconcentré de la DGI du mois de novembre.

Les travaux ont notamment porté sur la définition du plan stratégique de mobilisation des recettes fiscales conformément aux objectifs assignés dans la loi de finances 2022. Plus concrètement, il s'agissait d'identifier les actions concrètes, par fonction fiscale, devant servir à la fois à la mobilisation optimale des recettes fiscales et à l'enrichissement du plan de modernisation de la DGI.



Pour la fonction gestion, les actions majeures identifiées portaient sur :

- l'implémentation du dispositif du Partenaire Fiscal Intégré (PFI) à travers la signature et la mise en œuvre effective des protocoles d'accords, pour élargir l'assiette fiscale. S'agissant du nombre protocoles à signer, des objectifs quantitatifs ont été fixés aux structures opérationnelles et les outils de suivi évaluation définis ;
- l'optimisation des mesures fiscales nouvelles de la loi de finances 2022 ;
- l'automatisation des désactivations et réactivations des contribuables défaillants ;
- la clarification de l'encadrement juridique de la DPR (absence de déclaration, déclaration NEANT, déclaration nulle) ;
- la relance de la plateforme d'échanges DGI-DGTCFM avec l'institution de l'exigence de l'ANR préalablement à la mise à disposition des ressources aux billeteurs ;
- la digitalisation de la gestion des fiches individualisées des contribuables à travers la mise à jour automatisée des informations.

Pour la fonction contrôle, les actions à mettre en œuvre reposaient notamment sur :

- la professionnalisation du contrôle fiscal à travers l'acquisition des renseignements à but fiscal dans les sites payants, la mise à disposition du renseignement à but fiscal des administrations fiscales étrangères, l'exploitation des monographies existantes et élaboration des nouvelles monographies

- la mise en œuvre du droit d'enquête dans le secteur forêt ;
- la mise en œuvre du droit de communication automatique à travers la négociation des accords de partenariat avec d'autres organismes ;
- l'extension de l'outil FUSION à tous les CRI.

Pour la fonction recouvrement, les actions majeures identifiées portaient sur :

- la finalisation et la vulgarisation de la circulaire sur les mesures de poursuites ;
- la dématérialisation totale de la chaîne du timbre fiscal (mentions et paiement) ;
- la mise en œuvre de la comptabilisation automatique de l'émission et des paiements des impôts et taxes ;
- l'opérationnalisation des nouveaux modes de paiement (Mobile, paiements en espèces auprès des guichets des banques) dans les CDI rénovés.

En matière de système d'informations, les actions majeures identifiées portaient sur :

- la séparation des environnements (développement, test et production) ;
- l'uniformisation des référentiels administratifs et fiscaux ;
- l'uniformisation des bases de données ;
- la gestion des identités et des accès aux applications et systèmes ;
- l'harmonisation et mise à jour du fichier des contribuables ;
- l'implémentation de l'avis de transfert ;
- l'automatisation de la gestion des arriérés fiscaux ;
- la digitalisation de l'apurement des AMR ;
- la dématérialisation de la procédure du contentieux fiscal ;
- la dématérialisation de la procédure du remboursement de crédit TVA ;
- la digitalisation du formulaire de collecte des données de géolocalisation des immeubles (Commune de Yaoundé 1^{er} et Mfou).

En matière de droits des contribuables, les axes d'interventions en 2022 portaient sur :

- la maîtrise des délais en matière de contentieux ;
- le traitement diligent des demandes de sursis ;
- le traitement diligent des demandes des remises gracieuses des pénalités ;
- la célérité et maîtrise des délais dans le traitement des dossiers de remboursement de TVA ;
- l'accélération du traitement des demandes d'éclaircissement, d'agréments et de rescrits ;
- la publication de la circulaire dans les différentes plateformes de la DGI (site web, page Facebook) dès leur signature ;
- la mise à jour permanente du site web et de la page Facebook de la DGI dans les deux langues officielles.

LA DGI SENSIBILISE LES CONTRIBUABLES SUR LES REFORMES ET LES INNOVATIONS FISCALES DE LA LOI DE FINANCES 2021

Du 15 au 19 février 2021, le Directeur Général des Impôts, accompagné de ses proches collaborateurs, a effectué une visite de travail à Douala en vue d'échanger avec les contribuables sur les réformes phares mises en œuvre au sein de l'Administration fiscale depuis 2014 et les mesures fiscales nouvelles de la loi de finances 2021.

- **Des échanges avec les entreprises**

Les activités phares de cette visite du DGI à Douala ont porté sur les exposés, les débats et les audiences avec les opérateurs économiques. À cet effet, deux concertations présidées par le Gouverneur de la Région du Littoral se sont tenues dans la salle de conférence Blue Diamond de l'hôtel la Falaise de Bonanjo les 16 et 18 février 2021.

La première concertation concernait plus de 250 représentants des grandes entreprises et leurs groupements socioprofessionnels affiliés. La seconde, quant à elle, était dédiée à 300 représentants des PME et leurs groupements socioprofessionnels affiliés. Ces participants ont été édifiés sur les réformes majeures mises en œuvre au sein de l'Administration fiscale et les mesures fiscales nouvelles de la loi de finances 2021.

- **Des réponses aux préoccupations individuelles des contribuables**

Le DGI a consacré la journée du mercredi 17 février 2021 aux audiences individuelles et collectives, d'une durée minimale de 30 minutes au cours desquelles il a traité des préoccupations spécifiques de près d'une centaine d'entreprises (grandes, moyennes et petites) et de groupements socioprofessionnels.





D

LE COMPLEXE MULTIFONCTIONNEL DE LA MUNDI, NOUVELLE TANIÈRE DES LIONS INDOMPTABLES

Dans le cadre de la préparation de la CAN TOTAL Energie 2021, les Lions Indomptables du Cameroun ont bénéficié des installations ultra-modernes du Complexe Multifonctionnel de la MUNDI à Ntoun. La nouvelle tanière des Lions s'est illustrée comme le site idéal pour la préparation des quintuples Champions d'Afrique du Football, dans un contexte marqué par la pandémie de Covid-19. Le Complexe a ainsi contribué significativement à la bonne performance de l'équipe nationale de football fanion face à ses futurs adversaires.

De la route desservant le Complexe MUNDI reprofilée à l'occasion, aux différentes aires de jeux et de loisirs dont ce site unique a seul le secret, en passant par les facilités d'hébergement et de restauration, rien n'avait été laissé au hasard pour faire vivre aux prestigieux hôtes, les splendeurs du « Clairefontaine » camerounais. Joueurs et encadreur ont ainsi pu découvrir à leur arrivée ce cadre merveilleux pas très différent de ceux existant dans leurs clubs. Ce cadre comporte entre autres :

- un grand stade de football au gazon vert naturel et aux gradins de 700 places ;
- des vestiaires dignes des meilleurs stades de football du monde ;
- un hôtel de 53 chambres au standard 5 étoiles ;
- deux (02) piscines ;
- un bois de promenade.





LA DGI PRIME LES MEILLEURS AGENTS EN 2021

Instaurée depuis l'année 2017, la récompense des « meilleurs agents » des services centraux et déconcentrés permet de susciter une saine émulation au sein du personnel de la DGI. Elle vise également à stimuler la conscience professionnelle à travers plus de dévouement et d'abnégation au travail et par voie de conséquence à rendre l'Administration fiscale plus performante aussi bien dans la mobilisation des ressources que dans l'amélioration du service rendu aux contribuables et usagers.

La sélection des meilleurs agents se fait sur la base des critères ci-après :

- une contribution à la réalisation du rendement : le meilleur agent doit s'être particulièrement illustré par une implication personnelle et remarquable dans la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs assignés à sa structure de rattachement au titre de la période d'évaluation ;
- un impact dans l'amélioration de la qualité de service au sein de sa structure ;
- un comportement disciplinaire irréprochable, tant au niveau de la probité, de la ponctualité, de l'assiduité, de la disponibilité, que de la diligence dans le traitement des dossiers qui lui sont confiés ;
- des relations avec sa hiérarchie, ses collègues et ses collaborateurs empreints de respect.

Le personnel de la DGI qui cumule les critères ci-avant devient une référence au sein de sa structure, son porte fanion. Le « meilleur agent » est un exemple dont les actions inspirent ses collègues.



MEILLEURS AGENTS DES SERVICES CENTRAUX DE LA DGI

QUATRIÈME TRIMESTRE 2021



AISSATOU Epse YOPA TCHAPDA (CA)
Cabinet du DGI



AKAM Marcelle M. epse NDOMO (CCA)
Service d'Ordre



ZOMBO MBANG Yolande. (CCA)
Celcom



EKWALLA Georges Arnold (CPRFI)
DGE



IDAHA MALOUM (AD)
DAG



MBEDE ZE Yannick Protails (IRFI)
DLRFI



DJAME Boris Flavien (TSI)
DI



NITEK Charles (IPRFI)
DEPSCF



NTONGA NTONGA Bernard Fils (IPRFI)
DEPRF



KUITCHE SOMWA Rostand (IS)
DSSI



NGANGUE LYAL Cyril (IRFI)
DCX



BELA MANGA Monique Géraldine (IRFI)
DRVFC



NSONG Marie Laure (CA)
ISI



MBENGONO Angeline Solange (CCA)
PSREP



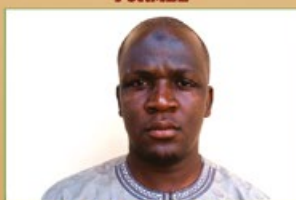
ASSAKO ZE Edwige Nathalie (CA)
PSRMEE



MIMBE ATANGANA Victorine epse ZE (CRFI)
PSRDCF



MBODOU OWONA (PLEG)
PSRF



ABDOU KARIMOU (CAT)
PSRR

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

TAXATION



DGI CAMEROUN
RAPPORT DÉCENNAL
2010-2020



Pleins feux
sur les mutations

Direction Générale des Impôts



RAPPORT ANNUEL
2018

Direction Générale des Impôts

LES RAPPORTS ANNUELS *déjà parus*



AVENUE MARÉCHAL FOCH
YAOUNDE - CAMEROUN
Tél. : +(237) 222 222 315



www.impots.cm



DGICAM



@DGICAM

bmo
consult